



Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Pièce n°	Approuvé le	Signature du-de la président-e
1-2	16 novembre 2022	Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022, Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.c. 



BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	LE PULEY
BISSY-SUR-FLEY	ROSEY
BURNAND	SAINT-BOIL
BUXY	SAINTE HELENE
CERSOT	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
CHATEL-MORON	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
CHENOVES	SAINT-MARTIN-D'AUXY
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE
CULLES-LES-ROCHES	SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS
FLEY	SAINT-PRIVE
GENOUILLY	SAINT-VALLERIN
GERMAGNY	SANTILLY
GRANGES	SASSANGY
JULLY-LES-BUXY	SAULES
MARCILLY-LES-BUXY	SAVIANGES
MESSEY-SUR-GROSNE	SERCY
MONTAGNY-LES-BUXY	VAUX-EN-PRE
MOROGES	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES	8
UN TERRITOIRE STRUCTURÉ PAR LA CÔTE	12
L'EAU SUR LE TERRITOIRE	13
LES MASSES D'EAU SOUTERRAINE GLOBALEMENT EN BON ÉTAT.....	13
LES COURS D'EAU A L'ÉTAT DÉGRADÉ.....	14
1. Des contrats de rivières couvrant le territoire	14
2. Une qualité chimique et écologique assez moyenne	15
3. Des ripisylves dégradées.....	16
LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LA QUALITÉ DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES..	19
1. De nombreux obstacles à l'écoulement	19
2. Des zones urbanisées ponctuelles et restreintes	19
3. Les pollutions domestiques	20
4. L'agriculture et la viticulture	24
LES RESSOURCES EN EAU POTABLE.....	26
1. Une gestion compartimentée et de multiples ressources extérieures	26
2. Des rendements globalement satisfaisants.....	27
3. Une couverture des besoins suffisants selon les données disponibles	27
4. Une eau distribuée de bonne qualité	28
5. Une protection des zones de captage nécessaire et en cours	29
6. Des futures ressources potentielles limitées.....	29
LES MILIEUX NATURELS ET ASSOCIES.....	31
UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MILIEUX TRÈS RICHES.....	31
1. De nombreux milieux aquatiques et humides.....	35
2. Des milieux secs thermophiles de grande qualité	37
3. De grandes surfaces de milieux forestiers.....	39
4. De grands espaces de prairies bocagères.....	39
5. Surfaces agricoles et viticoles	40
6. Des secteurs protégés ou inventoriés du fait de l'importance de leurs enjeux écologiques	41
DES PRESSIONS PONCTUELLES MAIS IMPORTANTES SUR LES MILIEUX ET LES ESPECES	51
1. Une trame verte et bleue encore préservée	51
2. L'urbanisation comme obstacle	52
3. Des activités humaines impactantes	59
4. Un réseau d'infrastructures routière très impactante	60
5. L'infrastructure ferroviaire	64
CLIMAT.....	66
UN CLIMAT TEMPÉRÉ.....	66
UN TERRITOIRE TOUCHÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	66

DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	70
AIR	72
ENERGIE	75
CONSOMMATION D'ÉNERGIE.....	75
PRODUCTION D'ÉNERGIE	75
1. Situation en 2010 : un potentiel faiblement exploité.....	75
2. Depuis 2010 : une nette augmentation de la production	77
UNE VULNÉRABILITÉ ÉNERGETIQUE CONSÉQUENTE.....	79
UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION	79
NUISANCES LIÉES A L'ACTIVITÉ HUMAINE.....	81
DES NUISANCES SONORES RESTREINTES.....	81
DES NUISANCES LUMINEUSES LIMITÉES	85
DÉCHETS / ORDURES MÉNAGÈRES	86
1. Des quantités de déchets variables	86
2. Un stockage qui diminue et une valorisation qui augmente	87
3. Des actions pour réduire les déchets	88
4. Un point noir : les décharges sauvages	89
LES CARRIÈRES.....	90
LES SITES ET SOLS POLLUÉS	91
RISQUES	92
DES RISQUES NATURELS MAJORITAIREMENT LIÉS A L'EAU	92
1. Inondations.....	92
2. Érosion viticole	92
3. Risques liés aux mouvements de terrain	92
4. Radon.....	95
5. Autres risques.....	95
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES PONCTUELS	97
1. Un risque industriel limité	97
2. Des axes de transport de matières dangereuses (TMD)	97
3. Des lignes électriques haute tension.....	98
SYNTHÈSE.....	101

TABLE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

A.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANAH : Agence nationale de l'habitat

AUSB : Agence d'urbanisme Sud Bourgogne

B.

BASIAS : Base de données des anciens sites industriels et activités de services

BASOL : Base de données des sols pollués

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

C.

CCSCC : Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise

CRIIREM : Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques

E.

EPTB : Établissement public territorial de bassin

G.

GASPAR : Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

I.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

L.

LGV : Ligne à grande vitesse

O.

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONF : Office national des forêts

P.

PAC : Politique agricole commune

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PPRI : Plan de prévention du risque inondation

PPRT : Plan de prévention des risques technologiques

R.

RCEA : Route Centre-Europe Atlantique

RD : Route départementale

RN : Route nationale

RPQS : Rapport sur le prix et la qualité du service

S.

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

SIE : Syndicat intercommunal des eaux

SMAG : Syndicat mixte d'aménagement de la Grosne

SMET : Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets

SPANC : Service public d'assainissement non collectif

SRCE : Schémas régionaux de cohérence écologique

STEP : Station d'épuration

T.

TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TEPOS : Territoire à énergie positive

TGV : Train à grande vitesse

TMD : Transport de matière dangereuse

TVB : Trame verte et bleue

Z.

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

UN TERRITOIRE STRUCTURÉ PAR LA CÔTE

La géologie et la topographie scindent le territoire en plusieurs entités distinctes tant au niveau paysager qu'écologique avec la côte viticole, la vallée de la Dheune et de la Guye, bocagère, et la vallée de la Saône et de la Grosne, avec leurs grandes étendues de prairies et forêts humides.

Malgré une augmentation de 70 % des surfaces bâties depuis 1960, ce territoire reste peu urbanisé et les espaces naturels sont largement prédominants.



L'EAU SUR LE TERRITOIRE

LES MASSES D'EAU SOUTERRAINE GLOBALEMENT EN BON ÉTAT

Le territoire se situe au sein du grand bassin hydrographiques Rhône-Méditerranée. Il est concerné par 8 masses d'eau souterraine :

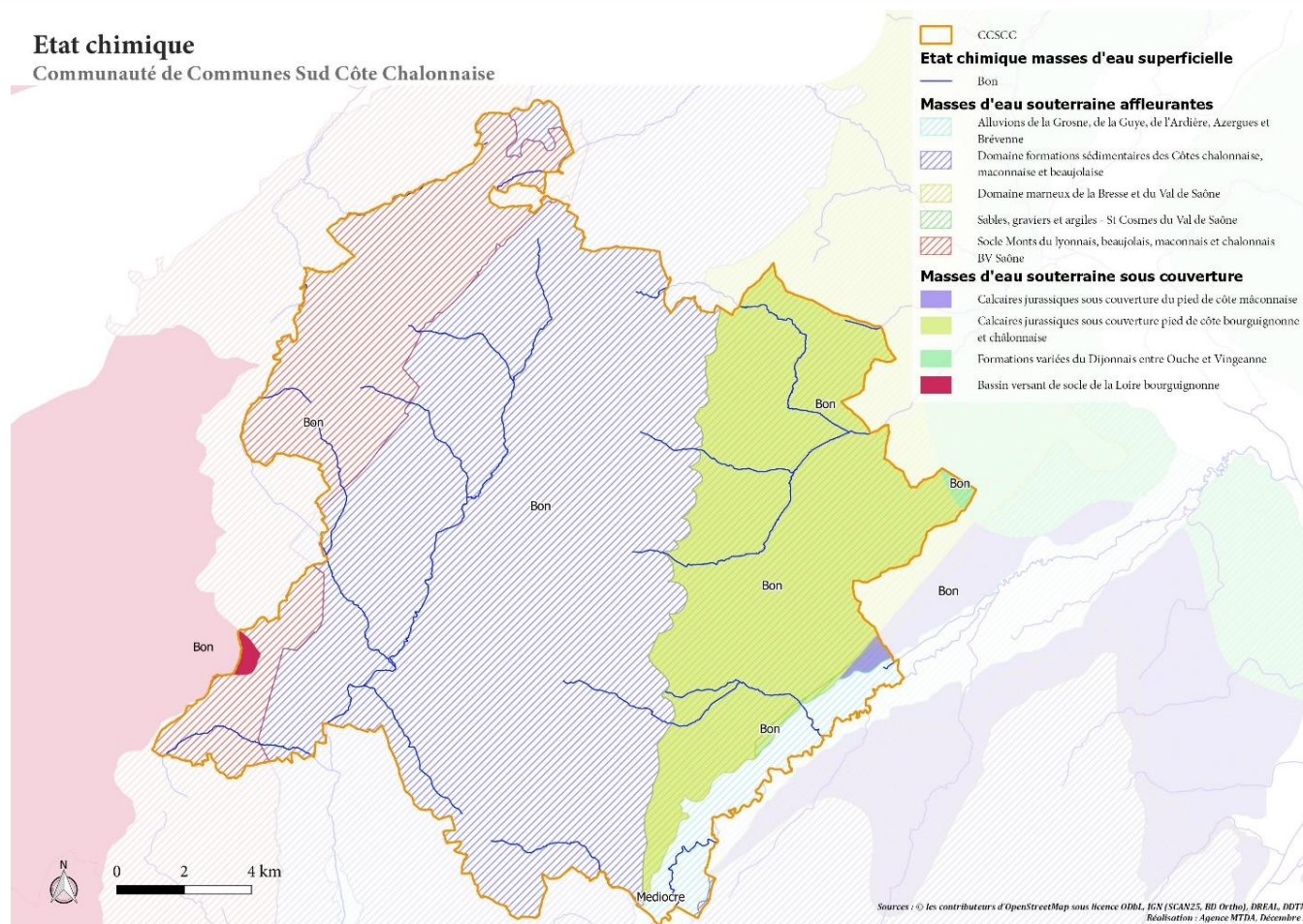
- Calcaires jurassiques sous couverture du pied de côte mâconnaise (FRDG227) ;
- Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne et châlonnaise (FRDG228) ;
- Sables, graviers et argiles - St Cosmes du Val de Saône (FRDG252) ;
- Alluvions de la Grosne, de la Guye, de l'Ardière, Azergues et Brévenne (FRDG397) ;
- Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise (FRDG503) ;
- Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne (FRDG523) ;
- Domaine marneux de la Bresse et du Val de Saône (FRDG535) ;
- Socle Monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais BV Saône (FRDG611).

Toutes ces masses d'eau présentent un bon état quantitatif.

En ce qui concerne l'état chimique, les données 2019 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée montrent que seule la nappe alluvions de la Grosne, de la Guye, de l'Ardière, Azergues et Brévennes présente un état chimique médiocre du fait de la présence de pesticides.

Etat chimique

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise



A noter qu'une petite partie du territoire se situe dans le grand bassin hydrographique Loire-Bretagne. La masse d'eau souterraine concernée est celle du Bassin versant de socle de la Loire bourguignonne (FRGG043), qui présent un bon état en 2019.

LES COURS D'EAU A L'ÉTAT DÉGRADÉ

Le territoire comporte 230 km de cours d'eau. La Guye, l'Orbize, ainsi que la Corne et deux de ses affluents (le ruisseau de la Ratte et la rivière des Curles), prennent leurs sources sur le territoire. La Grosne traverse le territoire au sud.

1. Des contrats de rivières couvrant le territoire

Ce sont des programmes d'actions concertés, établis à l'échelle d'un bassin versant pour 5 ans, pour réhabiliter, valoriser, et atteindre le bon état des masses d'eau et des milieux aquatiques. La c.c.S.c.c. est couverte par quatre contrats de rivières (à différents stades d'avancement) :

- Contrat de rivière de la Grosne ;
- Contrat de rivières du Chalonnais, ou contrat des trois rivières (pour la Corne, l'Orbize, et la Thalie) ;
- Contrat de rivière de la Dheune ;
- Contrat de rivière de la Bourbince, qui concerne une petite partie (moins d'un kilomètre carré) de la commune de Collonge-en-Charollais.

Ils sont mis en place par des syndicats de rivière. L'adhésion n'étant pas obligatoire, 11 communes seulement adhèrent à un syndicat et se répartissent entre le Syndicat Mixte

de la Grosne, et les Syndicats intercommunaux à vocations unique de la Corne et de l'Orbize.

2. Une qualité chimique et écologique assez moyenne

La qualité chimique est considérée comme bonne pour l'ensemble des cours d'eau en 2019. En 2013, la masse d'eau « La Grosne de la Guye à la confluence avec la Saône » présentait un état chimique mauvais. Une amélioration est donc observée.

Quant à l'état écologique, en 2019, seules 2 des 17 masses d'eau superficielle que compte le territoire présentent un bon état : le ruisseau de Lavau (FRDR10955) et le ruisseau de la moucherie (FRDR11490). Il est qualifié de moyen pour 4 masses d'eau (dont La Grosne et La Guye), médiocre pour 9 d'entre elles et mauvais pour 2 : la rivière des Curles (FRDR10083) et La Corne (FRDR607). En 2013, 3 masses d'eau différentes présentaient un bon état. Cela peut traduire une dégradation de l'état écologique moyen. Cependant, il faut noter une modification dans les méthodes d'évaluation pouvant amener à une dégradation de cet état.

Description de l'état écologique des masses d'eau superficielle de la c.c.s.c.c et des pressions													
Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau	Continuité écologique	Hydrologie	Morphologie	Nutriments agricoles	Nutriments urbains et industriels	Pesticides	Substances toxiques	Prélèvements	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Paramètres PSEE déclassants
FRDR10034	ruisseau de verrière						x			Médiocre			
FRDR10083	rivière des curles			x	x	x	x			Mauvais	Invertébrés, Diatomées	Nitrites, Phosphore total, Phosphates	
FRDR10249	ruisseau la noue des moines			x			x			Médiocre			
FRDR10575	ruisseau la malenne			x			x			Moyen			
FRDR10597	ruisseau des rigoulots						x			Médiocre			
FRDR10667	ruisseau la ratte			x	x	x	x			Médiocre			
FRDR10955	ruisseau de lavau									Bon			
FRDR11339	ruisseau de la fontaine couverte						x			Médiocre			
FRDR11490	ruisseau de la moucherie									Bon			
FRDR11508	ruisseau la goutteuse			x		x	x			Médiocre			
FRDR11755	ruisseau le brennon			x		x	x			Médiocre			
FRDR11838	ruisseau de nourue			x	x	x	x			Médiocre			
FRDR11968	rivière l'orbise	x	x	x	x	x	x	x	x	Médiocre			
FRDR12099	ruisseau du moulin de ronde			x			x			Moyen			
FRDR602	La Grosne de la Guye à la confluence avec la Saône	x		x						Moyen	Diatomées		
FRDR604	La Guye	x		x						Moyen	Diatomées		
FRDR607	La Corne	x		x	x	x	x			Mauvais	Invertébrés, Diatomées	Phosphore total, Phosphates	Aminotriazole

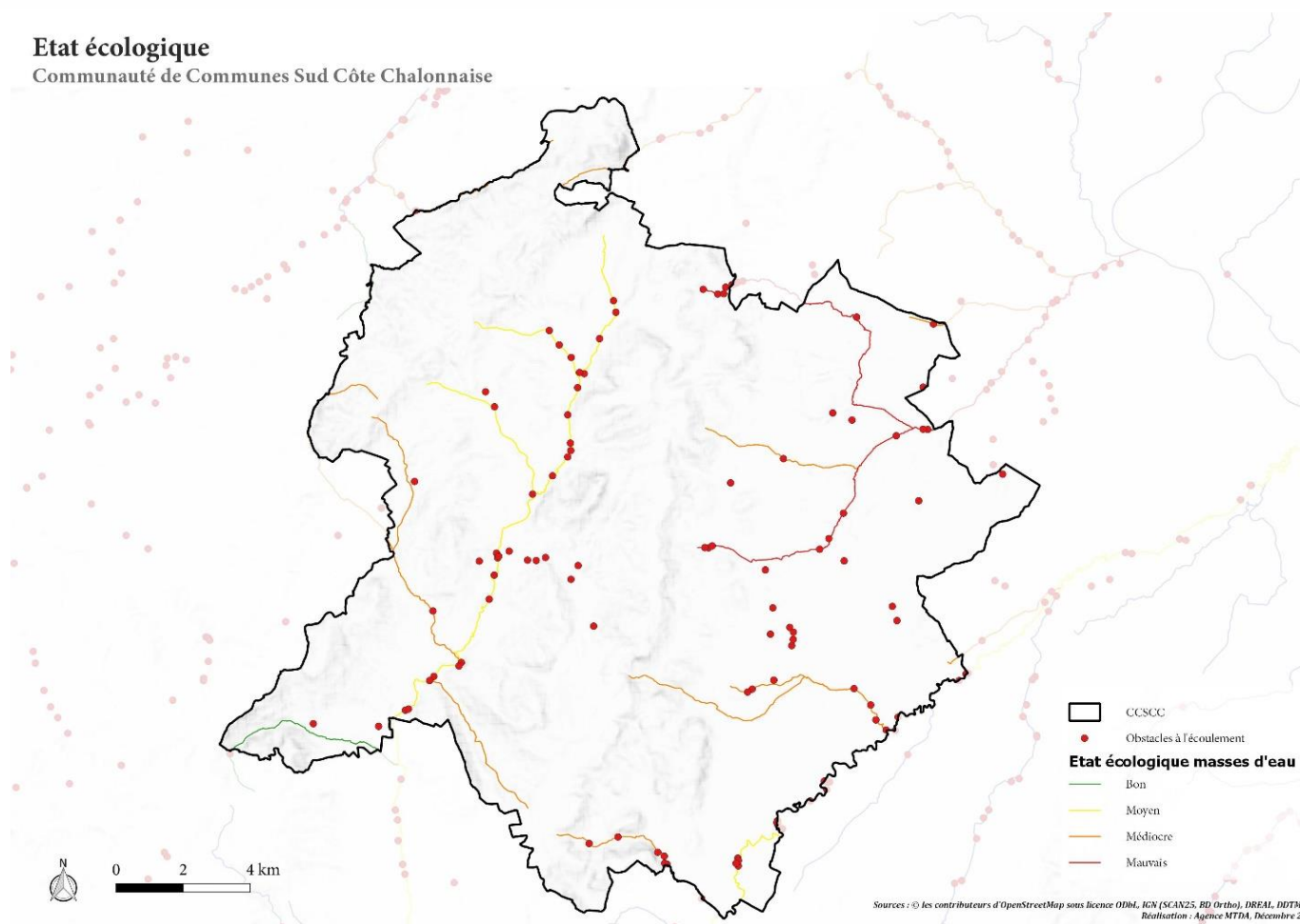
Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, 2019

Ceci est cohérent avec les données du contrat de rivière des trois rivières, réalisé par l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Saône-Doubs, sur la base desquelles les rivières de la Corne et des Curles sont également de mauvaise qualité en ce qui concerne les populations piscicoles. Les espèces les plus représentées sont des espèces ubiquistes¹, ce qui dénote une qualité médiocre des conditions de vie dans les cours d'eau.

¹ Ubiquiste : qui peut vivre dans tous types de milieux

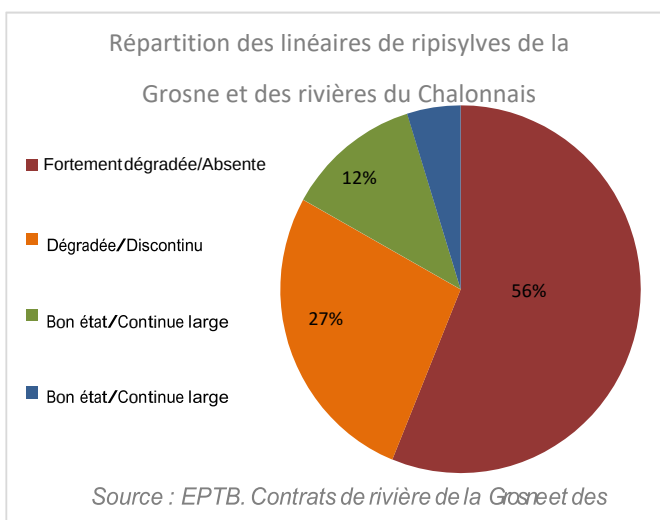
Etat écologique

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise



3. Des ripisylves² dégradées

Les données de l'EPTB permettent de constater qu'au moins les $\frac{3}{4}$ des ripisylves du territoire sont dégradées, fortement dégradées ou complètement absentes. Les linéaires les plus impactées sont mitoyens des parcelles en cultures, en prairies ou en pâtures (80% de ripisylves y sont absentes ou dégradées). En conséquence, les contrats de rivières prévoient notamment la reconstitution d'une ripisylve sur la Malenne, la restauration de la Guye à Sassangy et la restauration de la végétation rivulaire de la Goutteuse à Messey-sur-Grosne.



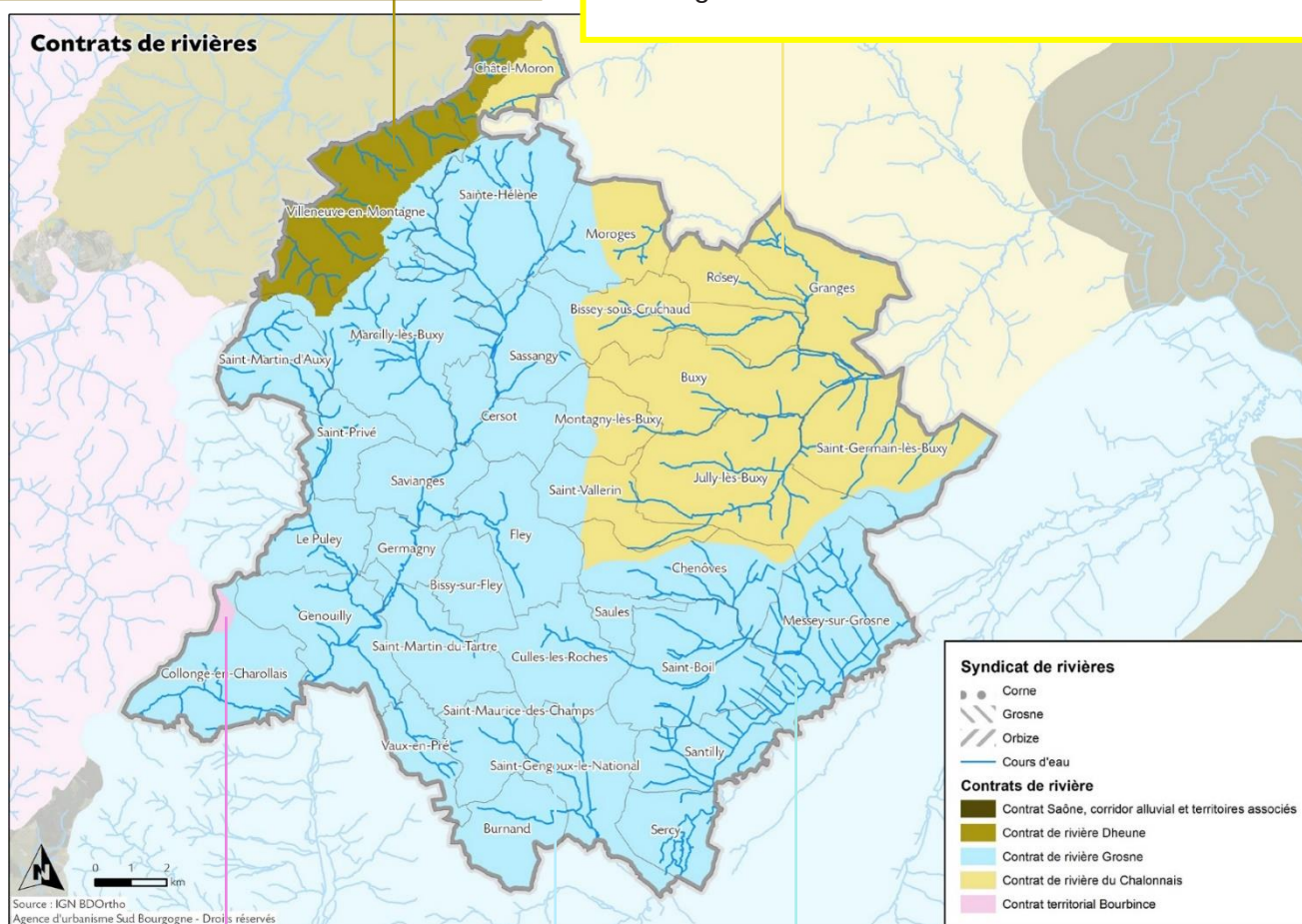
² Ripisylve : végétation des bords d'un cours d'eau

Contrat de rivière de la Dheune

- Révision en cours
- Stations d'épuration de Couches et Remigny réhabilitées et capacité augmentée
- Restauration et de réhabilitation du canal du centre et de ses ouvrages.
- Effacement des ouvrages de la Cosanne
- Préservation d'une population d'écrevisses à pieds blancs sur les affluents de la Cosanne

Contrat de rivière du Chalonnais

- Approuvé en 2013
- 18 actions de communication, sensibilisation et de coordination
- 30 actions pour améliorer les performances des stations d'épuration
- Mise en œuvre d'un programme agricole pour réduire les pollutions par les pesticides et suivi des rejets industriels dans les réseaux d'assainissement
- 49 actions de restauration des cours d'eau et gestion des ouvrages en rivière



Contrat territorial de la Bourbince

Contrat de rivière de la Grosne

- Approuvé en 2012 - Achievé en 2017
- Restauration de la morphologie des cours d'eau et de la ripisylve sur la Guye, le Brennon et la partie aval du Grison.
- Aménagement d'une trentaine d'ouvrages et réhabilitation de 4 frayères à brochets dans la partie aval de la Grosne.
- Réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif de Cormatin, de Germagny, de Laives, de Messey-sur-Grosne et de Saint-Gengoux-le-National.
- Mise en place d'aires collectives de nettoyage des pulvérisateurs, dépollution du site Themeroil, etc.

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LA QUALITÉ DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

1. De nombreux obstacles à l'écoulement

Selon le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE), 96 obstacles sont recensés sur le territoire : barrages, digues et seuils en rivière. En plus de ces ouvrages, on trouve une quinzaine d'étangs sur les cours d'eau. Ceux-ci peuvent présenter plusieurs effets négatifs sur le milieu : absence d'érosion des berges, diminution de la capacité d'ajustement du cours d'eau, dysfonctionnement du compartiment piscicole, modification des types d'écoulement, réchauffement de l'eau qui aggravent l'eutrophisation, etc.

Les contrats de rivières proposent des actions visant à effacer certains ouvrages n'ayant plus d'utilité pour retrouver une meilleure continuité écologique. En 2015, le seuil de Genouilly implanté sur la Guye dans le centre du village a été supprimé par le syndicat mixte d'aménagement de la Grosne (SMAG), des plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées et le banc de sable situé dans l'ancienne retenue de l'ouvrage a été scarifié pour faciliter sa mobilisation naturelle par le cours d'eau.

Exemples d'ouvrages sur les cours d'eau

Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Largeur (m)	Hauteur (m)	Perméabilité de l'ouvrage	Etat de l'ouvrage	Usage actuel
Corne	Lavoir de ponneau	Seuil lavoir	3	1	Non	Mauvais état	Non mais intérêt patrimonial
Corne	Moulin Blot	Seuil	10	0,9	Non	Mauvais état	Ouvrage répartiteur
Curles	Bois de l'Ecot	Radier	1,6	0,9	Non	Mauvais état	Radier de passerelle
Corne	Etangs les varenne	Seuil	1,8	0,85	Non	Etat moyen	Prise d'eau de l'étang
Corne	La Petite Prée	Seuil radier	1,7	0,6	Non	Etat moyen	Radier pont
Curles	Les Remparts	Seuil en pierres	2	0,6	Non	Etat moyen	Abreuvoir
Ratte	Les Taches	Seuil	2,2	0,6	Non	Bon état	Oui
Corne	Moulin Blot	Seuil		0,4	Difficilement	Bon état	Non
Curles (ru de St D)	Moulin brûlé	Vannage	1	0,35	Difficilement	Mauvais état	Non
Curles (ru de St D)	Moulin Charetier	Buse	0,6	0,3	Difficilement	Bon état	Passage sous route
Curles (ru de St D)	Moulin brûlé	Vannage			Non	Non connu	Non connu

Source: EPTB Saône Doubs

2. Des zones urbanisées ponctuelles et restreintes

Le lessivage des secteurs imperméabilisés (habitations et routes) apporte aux cours d'eau des eaux de pluies non traitées par les stations d'épuration (surcharges lors de pluie, ou réseaux séparatifs). Des hydrocarbures et des produits phytosanitaires sont ainsi détectés dans les parties aval des cours d'eau.

Partant du constat que 40 % des eaux (souterraines et de surface) sont polluées, la c.c.S.c.c. est engagée depuis 2015 dans la démarche « zéro phyto ». Le but de cette démarche est d'abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes de la c.c.S.c.c. dans la gestion de leurs espaces publics. Un plan de désherbage intercommunal a été adopté début 2015 pour les espaces et jardins publics. La promotion de la démarche auprès des particuliers est en cours.

Rappelons que, depuis début 2019, la réglementation interdit la vente, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaire par les particuliers. Cette interdiction court pour les structures publiques depuis le 1^{er} janvier 2017 (loi Labbé du 6 février 2014 et loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015).

3. Les pollutions domestiques

Un assainissement collectif assez performant

Sur les 36 communes du territoire, 25 communes disposent d'ouvrages d'assainissement collectif des eaux usées. Parmi ces 41 ouvrages recensés sur l'ensemble du territoire, plusieurs présentent :

- Une non-conformité en termes de performance (respect des niveaux de rejet de la station d'épuration) pour la station de traitement de Buxy.

- Une capacité résiduelle des stations nulle : Burnand, Messey-sur-Grosne, Santilly

Pour la station de Buxy, la capacité est parfois dépassée par des apports non domestiques essentiellement viticoles. La qualité du rejet doit être améliorée sur le traitement de l'azote et du phosphore notamment. Une démarche a été engagée par la collectivité pour remédier à la situation. En 2019, la cause de non-conformité était l'équipement d'autosurveillance. Pour la plupart, les réseaux sont vieillissants et souffrent d'excès d'eaux claires parasites, ce qui provoque des déversements d'effluents non traités dans le milieu naturel et une surcharge hydraulique des stations. Un accompagnement de l'urbanisation par des travaux sur ces réseaux serait à prévoir.

Dans le cadre du contrat de rivières du chalonais, des travaux d'assainissement sur Germagny ont été réalisés. Une nouvelle station d'épuration à filtre planté de roseaux de 225 EH³, a été inaugurée en 2014. Depuis, d'autres stations d'épurations ont été mises en service en 2015 et 2016 : Montagny-Les-Buxy-Bourg, Marcilly-Les-Buxy-Les Baudots, Messey-sur-Grosne-St Nicolas et Granges-la-Hutte.

De plus, des réflexions, études et travaux sont prévus sur les réseaux d'assainissement collectif de Chenôves, Messey-sur-Grosne et Saint-Boil.

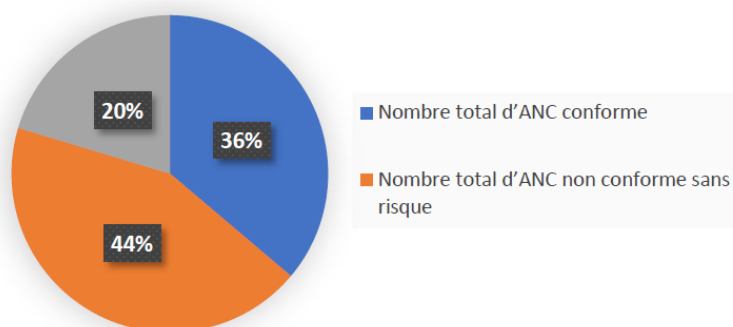
Un assainissement non collectif souvent non conforme

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place sur le territoire, géré au niveau intercommunal. En 2019, l'ensemble des communes dispose d'un zonage d'assainissement.

Au total, quelques 1 337 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire en 2019. Toutes les communes en comporte au moins une sauf celles de Saules et de Burnand. Elles desservent environ 2 573 habitants (soit 22 % de la population intercommunale).

Au 31 décembre 2019, sur les 1 018 installations contrôlées, seules 368 étaient conformes. Quelques 207 installations présentaient une non-conformité avec risques.

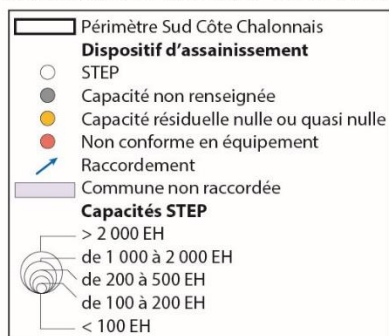
Conformité des ANC sur le territoire de la c.c.S.c.c. en 2019



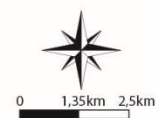
³ Équivalent-Habitant

Nom	Capacité nominale station	Charge entrante	Capacité résiduelle	Population projetée dans le PLUi
Buxy	3000	1782	1218	48
Bissey-sous-Cruchaud	20	20	0	27
	290	215	75	
Bissy-sur-Fley	120	100	20	0
Burnand	100	204	-104	28
	120	204	-84	
Cersot				24
Châtel-Moron				16
Chenôves	160	125	35	39
	250	128	122	
Collonge-en-Charollais				27
Culles-les-Roches	150	155	-5	12
Fley	180	93	87	22
	150	110	40	
Genouilly	440	173	267	28
Germagny	225	84	141	25
Granges	45	32	13	65
	500	489	11	
	60	48	12	
Jully-lès-Buxy	350	300	50	27
	30	35	-5	
Marcilly-lès-Buxy	250	170	80	65
	450	320	130	
Messey-sur-Grosne	80	82	-2	39
	500	668	-168	
	20	16	4	
Montagny-lès-Buxy	200	180	20	19
Moroges	500	308	192	22
	400	208	192	
Le Puley				5
Rosey	170	145	25	18
Saint-Boil	30	22	8	57
	50	22	28	
	500	182	318	
	100	62	38	
Sainte-Hélène	400	300	100	45
	90	90	0	
Saint-Gengoux-le-National	1100	842	258	43
Saint-Germain-lès-Buxy	160	150	10	43
	120	100	20	
Saint-Martin-d'Auxy				26
Saint-Martin-du-Tartre	120	90	30	16
	80	47	33	
Saint-Maurice-des-Champs				11
Saint-Privé				20
Saint-Vallerin	250	230	20	26
Santilly	120	149	-29	21
Sassangy			0	19
Saules	160	125	35	19
	500	182	318	
Savianges				6
Sercy	80	99	-19	11
Vaux-en-Pré				1
Villeneuve-en-Montagne				17
Assainissement autonome				

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Sce : RPQS 2019, portail de l'assainissement, DDT 71





La côte aux environs de Buxy...

4. L'agriculture et la viticulture

L'agriculture et la viticulture sur le bassin s'accompagnent de pratiques impactantes pour les cours d'eau : fertilisation organique et chimique importante, utilisation de produits phytosanitaires, pratiques culturales favorisant l'érosion des sols.

La viticulture et l'élevage génèrent des quantités importantes de matières organiques et de nitrates à travers les effluents. Leur stockage et leur épandage peuvent contribuer de manière notable à l'asphyxie des milieux aquatiques.

L'accès direct du bétail aux cours d'eau implique souvent l'endommagement des berges et le souillage de la rivière. Les secteurs amont sont les plus concernés et correspondent aux zones à écrevisses et/ou à truites (Bissey-sous-Cruchaud, et Châtel-Moron). L'impact sur ces espèces patrimoniales est important. Le bassin versant de la Corne à lui seul compte 17 points d'abreuvement.

Un accord-cadre sur la réduction des pollutions vitivinicoles a été achevé en 2010. La profession fournit un effort considérable pour réduire l'usage des produits et limiter les pollutions. On remarque par exemple différents modes d'entretien des sols (travail du sol, enherbement sous les rangs, etc.), de l'enherbement des contours des parcelles et des inter-rangs, l'utilisation de la confusion sexuelle (technique de lutte contre les parasites en perturbant leur système hormonal de reproduction) plutôt que des insecticides et un groupe de Lutte Raisonnée bien développé à Jambles, commune située hors du territoire de la c.c.S.c.c. (>75% de viticulteurs adhérents).

En dépit de ces efforts, l'impact des vignobles sur les milieux aquatiques reste très important. L'activité vitivinicole génère chaque année des problèmes de pollutions ponctuelles pendant la période des vendanges et des pollutions plus chroniques lors des traitements de la vigne aux produits phytosanitaires. Quelques exploitations sont raccordées aux lagunages communaux et ne possèdent pas de convention de rejet. Outre les effluents de caves, les eaux de lavage des machines viticoles sont sources de flux polluants lors des vendanges et des traitements de la vigne. Peu d'aires de lavage et/ou de remplissage sont présentes sur le territoire. Sur la démarche individuelle volontaire d'agriculteurs, 4 aires de remplissage et de lavage ont été aménagées sur les communes de Fley et de Saint-Boil, ainsi que sur les communes de Marnay et Savigny-sur-Grosne, situées hors du territoire de la c.c.S.c.c.. Le contrat de rivière du chalonais prévoit également l'aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs.

Pour la viticulture comme pour l'agriculture, l'intensification, l'agrandissement des parcelles, les fortes pentes, les sols laissés à nu, la régression du maillage bocager depuis l'après-guerre (1945) avec la suppression des haies et murgers a favorisé les phénomènes de ruissellement. Cela conduit au lessivage et à l'érosion des sols avec le transfert des éléments fins vers les cours d'eau avec l'apparition corrélative de phénomènes de colmatage des fonds et de limitation de leur potentiel biologique. Les molécules de produits phytosanitaires utilisés et autres intrants sont également transportés et conduits vers les cours d'eau.

Le drainage des sols pour les cultures est important et a un fort impact sur les milieux humides. Même s'il limite l'érosion des sols en favorisant la circulation de l'eau, il n'est pas sans conséquence sur le régime hydrique des cours d'eau pendant les périodes de fortes précipitations. Le drainage a considérablement réduit la capacité de stockage des

sols et a pour effet d'accélérer les écoulements vers la rivière. Lors de fortes précipitations, il participe à l'intensification des crues et des inondations.

A ces impacts, il faut ajouter l'accentuation des étiages par les prélèvements liés à l'irrigation des cultures même si cette pratique reste ponctuelle (maïs).

LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

1. Une gestion compartimentée et de multiples ressources extérieures

L'eau potable délivrée aux habitants de la c.c.S.c.c. provient de sources exploitées par 5 Syndicats Intercommunaux des Eaux (SIE) et deux communes en régie.

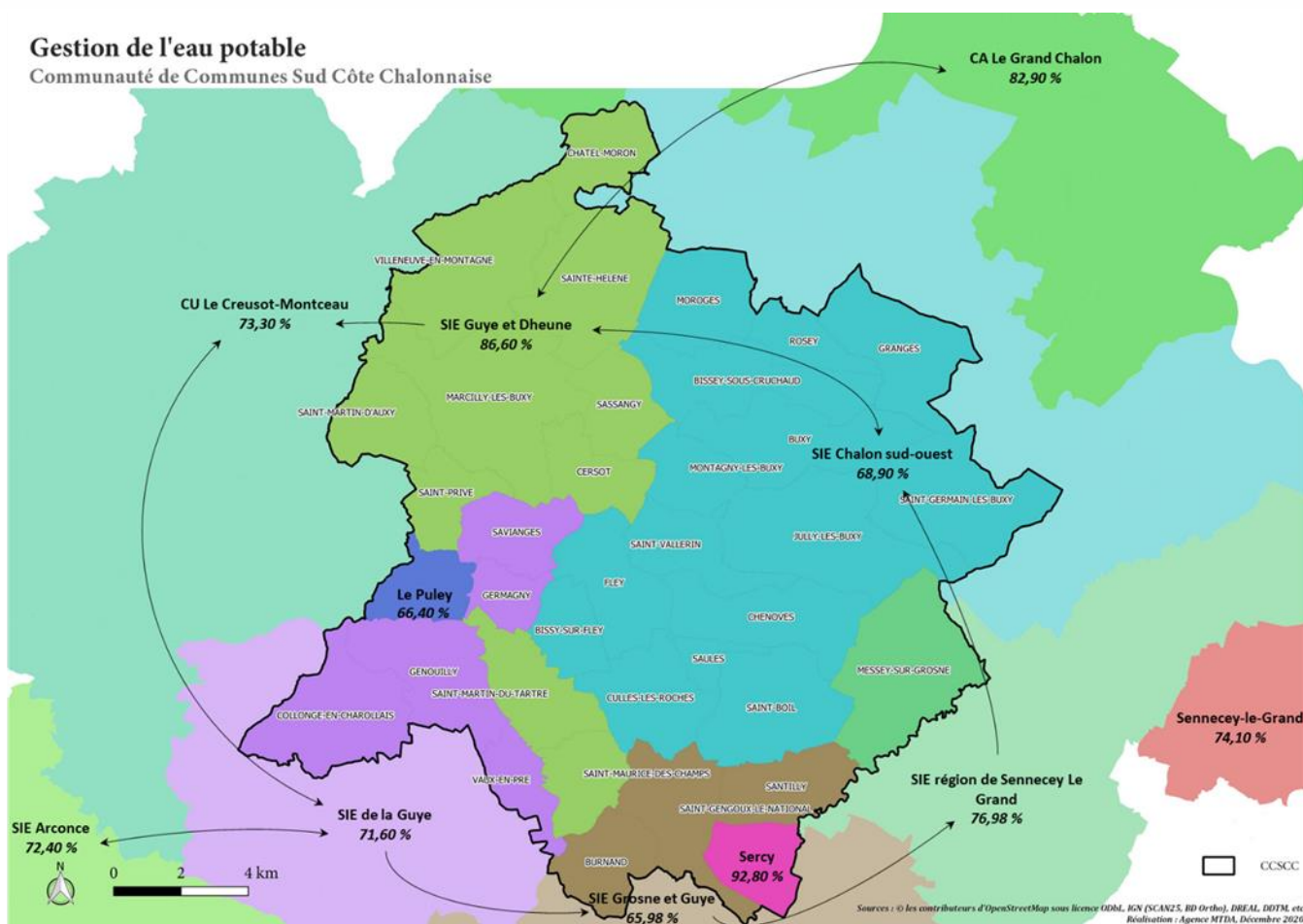
Les eaux souterraines sont les plus sollicitées pour la production d'eau potable puisque 99 % des prélèvements sont réalisés à cette fin.

De nombreuses interconnexions existent sur le territoire. Ainsi, en 2019 :

- le **SIE de Guye et Dheune** ne dispose d'aucune source de production sur son territoire. Il importe de l'eau en provenance du SIE du Sud-Ouest de Chalon (51 %, 114 738 m³) et du Grand Chalon (anciennement le SIE de la Vallée de la Dheune) (49 %, soit 110 713 m³). De plus, le syndicat exporte également de l'eau vers Le Grand Chalon, le SME Sud-Ouest Chalon et la Communauté Urbaine Creusot Monceau (51 747 m³) ;
- le **SIE de la Grosne et Guye** a importé de l'eau depuis le SIE de la Guye (6 425 m³ en 2019) et en exporte vers le SIE de la région de Sennecey-le-Grand (692 m³ en 2019) ;
- le **SIE Chalon Sud-Ouest** a importé 9 411 m³ provenant du SIE Guye et Dheune et du SIE de la région de Sennecey-le-Grand. Enfin, 113 901 m³ d'eau ont été exportés vers le SIE Guye et Dheune ;
- le **SIE de la Guye** a importé de l'eau en provenance de la CUCM (15 187 m³) et du SIE de l'Arconce (7 922 m³). Il a également exporté de l'eau vers la CUCM (91 530 m³), le SIE de l'Arconce (5 487 m³) et le SIE de Grosne et Guye (6 347 m³).

L'interconnexion entre le SIE Grosne et Guye et le SIE de la Guye n'est pas en mesure de fournir un réel secours du fait du trop faible dimensionnement des canalisations et des réservoirs. La préservation de la capacité de production du syndicat est donc primordiale et a donc conduit à la mise en place d'une procédure de protection de périmètre de captage pour les puits du Mont Vallet, du Champ d'Epinet et du puits communal des Brosses à Sercy (cf. paragraphe protection de captage). Ce dernier captage permet de réduire la quantité d'eau prélevée par le SIE Grosne et Guye puisqu'il alimente les abonnés de Sercy et sécurise, notamment en période estivale, la distribution d'eau potable en diversifiant les approvisionnements, ces deux ressources n'étant pas soumises aux mêmes aléas.

La carte suivante présente les collectivités ayant la compétence distribution d'eau potable au 31 décembre 2019, avec les rendements des réseaux d'eau potable de chacune ainsi que les échanges d'eau réalisés en 2019.



2. Des rendements globalement satisfaisants

Globalement, les rendements hydrauliques des réseaux – rapport entre l'eau introduite dans les réseaux et l'eau effectivement livrée – se situent entre 65 % et 90 %, ces variations étant expliquées par différents niveaux de pertes liés à l'état des infrastructures.

Des améliorations importantes dans les rendements sont notamment observées sur les SIE Grosne et Guye, de la Guye et de la région de Sennecey-le-Grand.

3. Une couverture des besoins suffisants selon les données disponibles

D'après les données disponibles, l'ensemble du territoire dispose d'une ressource en eau potable suffisante pour couvrir les besoins actuels de la population. De plus, les capacités de production sont suffisantes pour permettre l'accueil de nouvelles populations.

En période de pointe, le SIE de la région de Sennecey-le-Grand fait appel à des importations de secours. Le déficit pourrait s'accroître dans un contexte de changement climatique, avec une ressource devenant plus faible et des besoins s'accroissant.

De plus, une vigilance est à porter pour les communes desservies par le SIE de la Guye et Dheune. En effet, ce SIE ne dispose d'aucune ressource propre, l'ensemble des besoins étant couverts par l'importation d'eau (SIE Chalon Sud-Ouest et CU Le Creusot-Montceau). Ces communes apparaissent donc plus vulnérables que les autres sur le territoire.

Nom de la commune	Nom de la collectivité	Volume autorisé	Volume produit	Volume résiduel	Rendement	Population desservie	Consommation par habitant (m3/an/hab)	Mesure existante
Sercy	Sercy	21600	8533	13067	94,2	124	64,82	Ressource suffisante.
Le Puley	Le Puley			0				Interconnexion réalisée en 2022 avec le SIE de la Guye
Santilly, St-Gengoux-le-National, Burnand	SIE de Grosne et Guye	1050000	578321	471679	65,98	5385	71,51662024	Ressource suffisante.
Cersot, Châtel-Moron, Marcilly-lès-Buxy, Ste-Hélène, St-Martin-d'Auxy, St-Martin-du-Tartre, St-Maurice-des-Champs, St-Privé, Sassangy, Villeneuve-en-Montagne	SIE de Guye et Dheune (pas de production)	141000	225451	-84451	86,6	2214	51,1	Interconnexion avec : Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines Grand Chalon
Germagny, Collonge-en-Charollais, Genouilly, Vaux-en-Pré, Saviange	SIE de Guye	1022000	690336	331664	71,5	5627	65	Ressource suffisante.
Messey-sur-Grosne	SIE de la région de Sennecey-le-Grand	864000	456488	407512	76,98	5326	86,26	Ressource suffisante.
Bissey-sous-Cruchaud, Bissey-sur-Fley, Buxy, Chenôves, Cully-les-Roches, Fley, Granges, Jully-lès-Buxy, Montagny-lès-Buxy, Moroges, Rosey, Saint-Boil, St-Germain-lès-Buxy, St-Vallerin, Saules	SIE du Sud-Ouest de Chalon	2069550	1770357	299193	70,2	18967	55	Ressource suffisante.

A noter que la commune de Sercy est alimentée par une source karstique dont on ne connaît pas les capacités de production. Il est donc difficile d'estimer quel niveau de besoins futurs pourraient être couverts. Cette commune représente une centaine d'habitants.

4. Une eau distribuée de bonne qualité

Au niveau du SIE de Guye et Dheune, l'ensemble des analyses réalisées en 2019 (14 prélèvements) a montré une conformité en termes de qualité, que ce soit au niveau physico-chimique et bactériologique.

Les eaux distribuées par le SIE de Grosne et Guye présentaient, quant à elles, un taux de conformité à 100 % en termes de bactériologie (39 prélèvements réalisés en 2019) et de 92,3 % pour ce qui est de la conformité physico-chimique (1 des 13 prélèvements effectués a montré un excès en termes de turbidité). En effet, la source du Mont Vallet (sur le SIE de Grosne et Guye) est impactée par des épisodes pendant lesquels la turbidité est trop importante lors d'événements orageux pour permettre la consommation. Le captage du Pont d'Epinet prend alors le relais.

Le SIE de la Région de Sennecey-le-Grand connaît des problématiques liées à la contamination des eaux par des produits phytosanitaires, en particulier par le métolachlore. Ainsi, en 2019, deux prélèvements sur les dix réalisés se sont révélés non conformes en termes de physico-chimie du fait de la présence de cette molécule. Les 20 prélèvements analysés au regard de la qualité bactériologique se sont tous révélés conformes aux normes de qualité.

Pour le SIE de la Guye, l'ensemble des prélèvements analysés au regard des paramètres bactériologiques se sont révélés conformes en 2019 (34 prélèvements). Toutefois, 1 des 35 prélèvements analysés au regard de la qualité physico-chimique a montré une non-conformité, en raison de la présence de plomb. Ce phénomène est lié à la présence d'un branchement en plomb au niveau du cimetière de Sigy le Châtel et n'est observé qu'au niveau de ce point d'utilisation.

Les eaux distribuées par le SIE du Sud-Ouest de Chalon ont présenté plusieurs non-conformités en 2019 au regard des paramètres physico-chimique, avec un taux de conformité de 75,56 %. Six dépassements ont concerné l'équilibre calco-carbonique et un l'activité alpha globale. L'ensemble des analyses menées au regard de la qualité bactériologique ont montré une conformité.

Enfin, au niveau des commune de Sercy et de Le Puley, aucune non-conformité n'a été détectée en 2019.

Malgré ces résultats, il faut souligner la vulnérabilité de l'eau des sources alimentant les différentes communes de la c.c.S.c.c., notamment des nappes alluviales. Il s'agit majoritairement de la présence de produits phytosanitaires dans les eaux brutes, nécessitant des traitements importants avant distribution. Certaines eaux brutes présentent également des concentrations élevées en termes de fer et de manganèse.

5. Une protection des zones de captage nécessaire et en cours

Au vu de la fragilité de la qualité des eaux distribuées et de la fonctionnalité de connexions entre réseaux des SIE, des protections de captages sont nécessaires pour assurer une distribution correcte, en volume et en qualité.

En ce qui concerne les deux puits communaux des Brosses et du Pont d'Epinet à Sercy et le captage du mont Vallet à Saint-Gengoux-le-National, la procédure visant à établir des périmètres de protection des captages est achevée.

6. Des futures ressources potentielles limitées

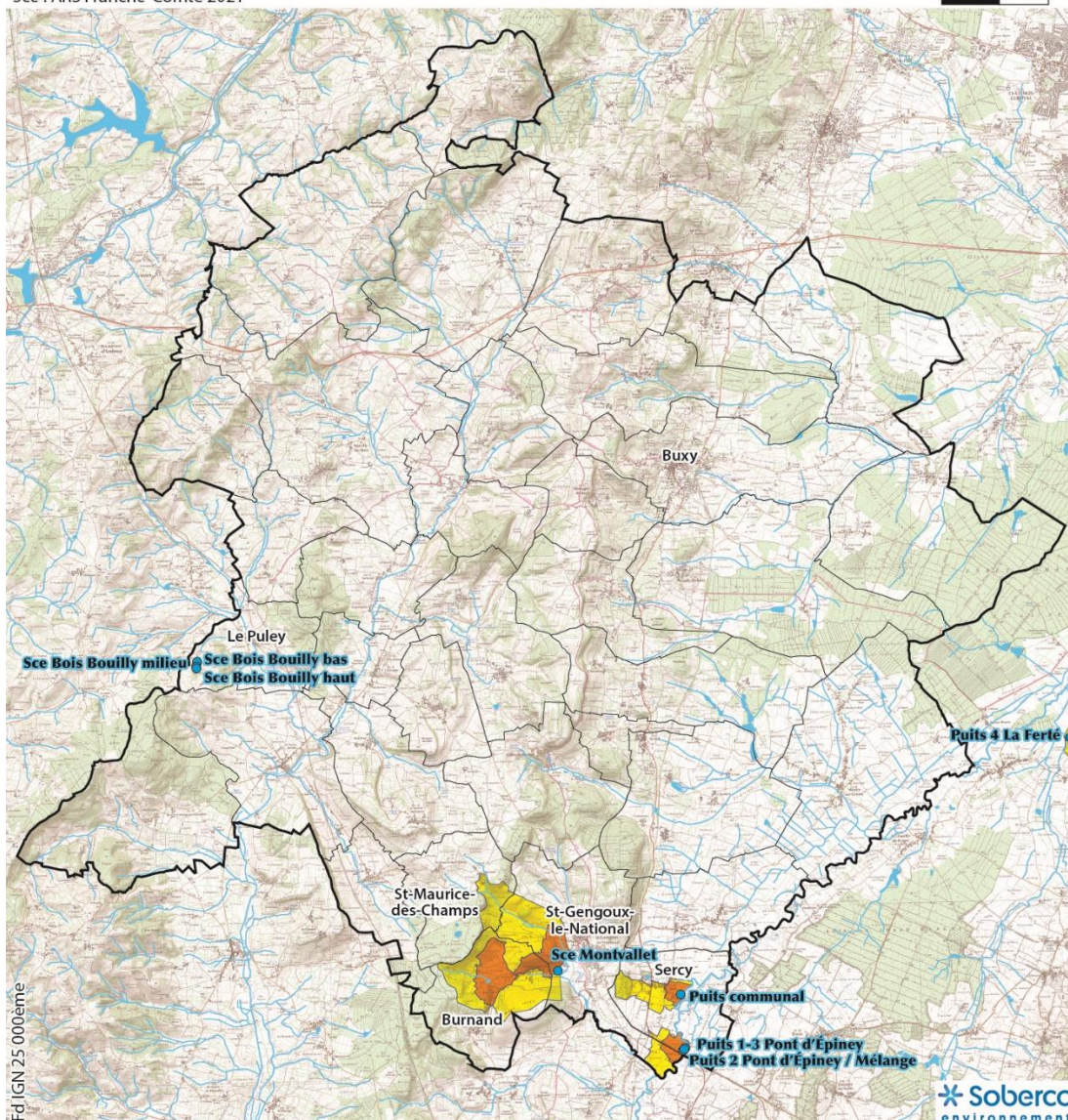
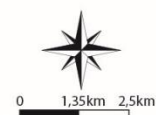
Le SIE du Sud-Ouest de Chalon qui alimente la moitié des communes de la c.c.S.c.c., ainsi que le SIE de la Région de Sennecey-le-Grand qui alimente la commune de Messey-sur-Grosne sont concernés par de « potentielles ressources stratégiques » (Vallée de la Saône).

Identifiés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, les secteurs Nord et Sud en pied de côte chalonnaise pourraient présenter un intérêt pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des deux SIE. Toutefois, aucune « zone stratégique d'intérêt futur » n'est recensée sur le territoire de la c.c.S.c.c.

CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Sce : ARS Franche-Comté 2021



LES MILIEUX NATURELS ET ASSOCIES

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MILIEUX TRÈS RICHES

Les très nombreux milieux naturels du territoire sont répartis selon la topographie en trois grands ensembles paysagers :

- Les vallées de la Guye et de la Dheune à l'Ouest ;
- La vallée de la Grosne à l'est, avec de grands ensembles humides prairies, forêts ;
- La côte sèche avec pelouses, vignes, prairies et forêts associées au centre du territoire.

L'ensemble de ces zones naturelles sont d'une grande importance pour la faune, la flore et les habitats. La présence de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2, de sites classés Natura 2000 et de sites espaces naturels sensibles (ENS), qui parfois se superposent, reflète la diversité et la richesse d'espaces également caractérisés par leur fragilité.

Sur ces espaces remarquables, on compte près de 1 300 espèces végétales, et plus de 1350 espèces animales. Un grand nombre d'entre elles ont un statut de protection de niveau européen, national ou régional.

A l'inverse, la présence de 5 plantes invasives est à noter. En premier lieu le robinier faux-acacia (ou carouge) qui est présent sur au moins 25 communes, la renouée du Japon sur au moins 8 communes. L'élodée du Canada, la tête d'or et l'aster lancéolé sont repérées ponctuellement.



Robinier faux-acacia

Source : <https://www.fern.org/fr/>

Synthèse des espèces animales recensées et de leur protection

Groupe	Nb d'espèces recensées	Nb d'espèces protégées niveau national	Nb d'espèces protégées niveau européen
Insectes	509	6	6
Oiseaux	184	140	80
Gastéropodes	54	2	0
Mammifères	53	22	17
Poisson	14	3	3
Amphibiens	12	12	8
Reptiles	10	10	5
Crustacés	2	1	1
Total	1347	202	126

Source: Bourgogne Nature

Synthèse des espèces recensées et de leur protection

Groupe	Nb d'espèces recensées	Protégées (PN, PR)	Liste Rouge rég. (CR, EN et VU)	Déterminantes ZNIEFF	Autres
Flore	1272	21	0	85	43

Source: Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Sur le territoire, 9 arbres (ou groupes d'arbres) remarquables ont été recensés. Ils sont sur les communes de Marcilly-lès-Buxy, Cersot, Sassangy, Savianges/Saint-Privé, Saint-Vallerin, Saint-Germain-lès-Buxy et Villeneuve-en-Montagne. Il y a 6 espèces différentes : chênes pédonculés, chêne sessile, cormiers, nerprun purgatif, érable de Montpellier, et séquoias géants. Ils constituent un patrimoine naturel et culturel, que ce soit par leur âge ou leur apparence. Souvent liés à l'histoire du lieu, leur conservation devient alors aussi importante que celle d'un monument historique.

Villeneuve-en-Montagne

Séquoia géant

n°.....71 579/01

Groupe d'arbres : 31 à l'Est et 32 à l'Ouest

Localisation :

références de la carte 1/25 000ème : 2926 Est Ecuis-

ses

coordonnées géographiques : 771,62 x 2196,07

coordonnées GPS: 46°44'553 N x 4°34'967 E

lieu-dit : la Chapelle de Villard

topographie du site : haut de versant

Taille :

hauteur totale : 15 à 20 m. diamètre : 80 cm à 1 m

circonférence : le plus bas à l'Ouest : 4,73 m en 2007

forme : plein vent

Situation foncière :

publique

Accessibilité :

oui, bordent le chemin d'accès à la chapelle de Villard

visibilité d'un endroit public : oui, route express et D 69

Informations complémentaires :

Etat de santé : bon, un mort côté ouest en 2007,

nombreux rameaux terminaux desséchés, deux ci-

mes desséchées

Faune-flore associée et environnement végétal :

Importance paysagère (sur une échelle de valeur de 1 à 5) : 5

Source d'information : mairie

Source : Alain Desbrosse, *Les arbres remarquables de Bourgogne*, Éditions de l'Escargot Savant, 2008 et 2013





Source : Alain Desbrosse, *Les arbres remarquables de Bourgogne*, Éditions de l'Escargot Savant, 2008 et 2013

1. De nombreux milieux aquatiques et humides

Avec ses 230 km de cours d'eau, ses 555 mares, ses 2 sites Natura 2000 qui se superposent sur le périmètre (« les prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne » et « prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire »), la c.c.S.c.c. comprend de grands milieux humides et aquatiques à la faune particulièrement riche : amphibiens, odonates, oiseaux, etc. Elle a donc une responsabilité forte dans la préservation ou la restauration de ces milieux par ailleurs soumis à de nombreuses pressions anthropiques (chapitre eau et pressions). On peut noter la présence d'espèces d'importance comme l'écrevisse à pattes blanches dans le Couramble à Bissey-sous-Cruchaud, ainsi que le râle des genêts, le courlis cendré et le sonneur à ventre jaune sur les sites Natura 2000.

Les milieux humides, recensés à travers les inventaires de l'EPTB Saône-Doubs (Grosne-2009, Chalonnais-2013, Mâconnais-2011, Synthèse de la Saône-2015), couvrent une superficie totale de 458 ha.



Mare agricole à Bissey-sur-Fley



La Guye à Germagny



Écrevisse à pattes blanches
Source : aappma-baulay.blog
@ever.org

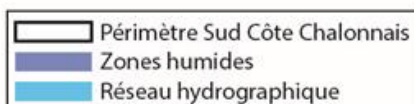


Sonneur à ventre jaune
Source :
baladesnaturalistes.hautetfort.com



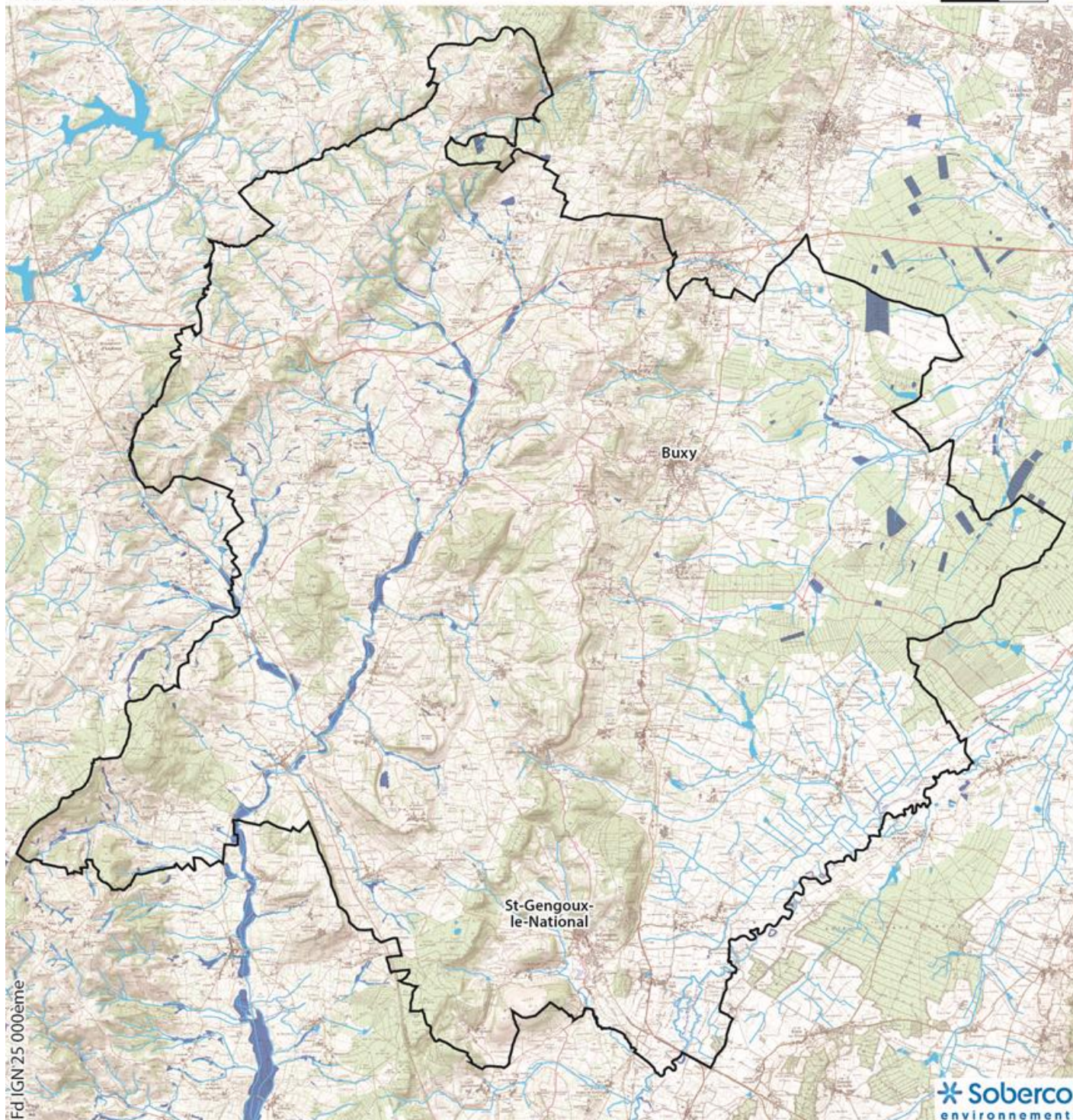
Lézard vert
Source : Natura 2000,
P.Perréard

INVENTAIRE ZONES HUMIDES



0 1,35km 2,5km

Sce : EPTB Saône et Grosne & Doubs 2011-2015



2. Des milieux secs thermophiles de grande qualité

Sur le territoire, ces milieux sont représentés par les pelouses calcaires sèches classé en ZNIEFF 1 et 2 et Natura 2000 « pelouses calcicoles de la côte chalonnaise ». Elles s'inscrivent dans un réseau allant des côtes dijonnaises au nord, jusqu'à la côte mâconnaise au sud. Elles hébergent des plantes méditerranéo-montagnardes rares et protégées en Bourgogne (Inule des montagnes, Coronille arbrisseau, Micrope droit).

Elles abritent également une faune riche et originale : nombreux reptiles (Lézard vert, etc.), oiseaux (Alouette lulu, Faucon pèlerin, Busard Saint-Martin, etc.) et insectes (Damier de la Succise, etc.) d'intérêt communautaire. Ces pelouses sont aussi riches en orchidées dont

certaines rares en

Bourgogne. Le territoire doit donc contribuer à la conservation de ce milieu inscrit dans une continuité régionale.



Pelouse calcaire piquetée de buis à Fley



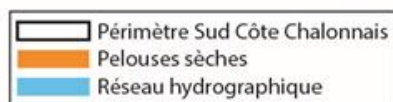
Orchis bouffon



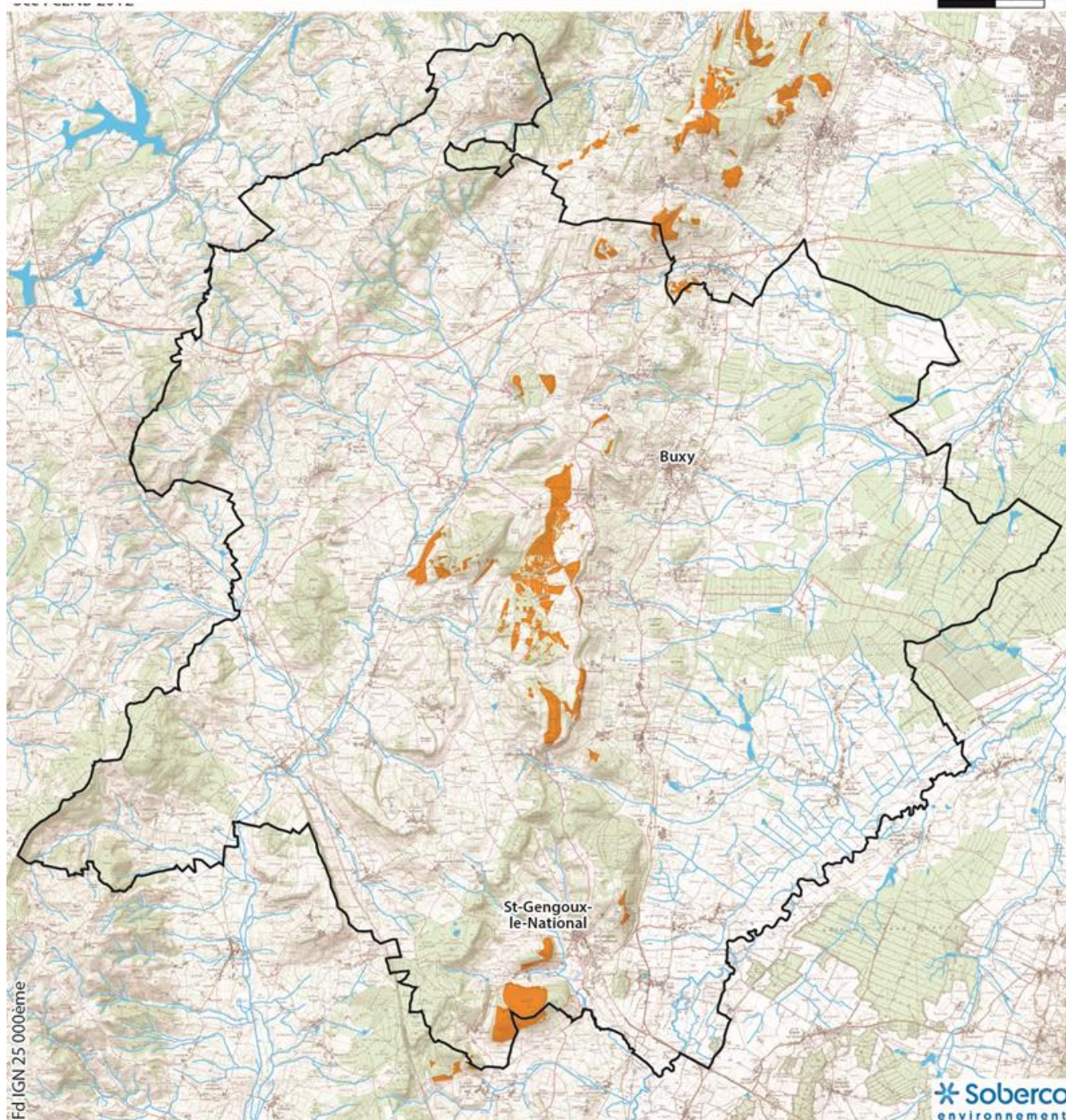
Micrope droit
(espèce protégée)

Les milieux thermophiles, recensés par l'atlas des pelouses sèches du conservatoire des espaces naturels entre 2009 et 2015, couvrent une superficie d'environ 490 ha.

INVENTAIRES PELOUSES SECHES



0 1,35km 2,5km

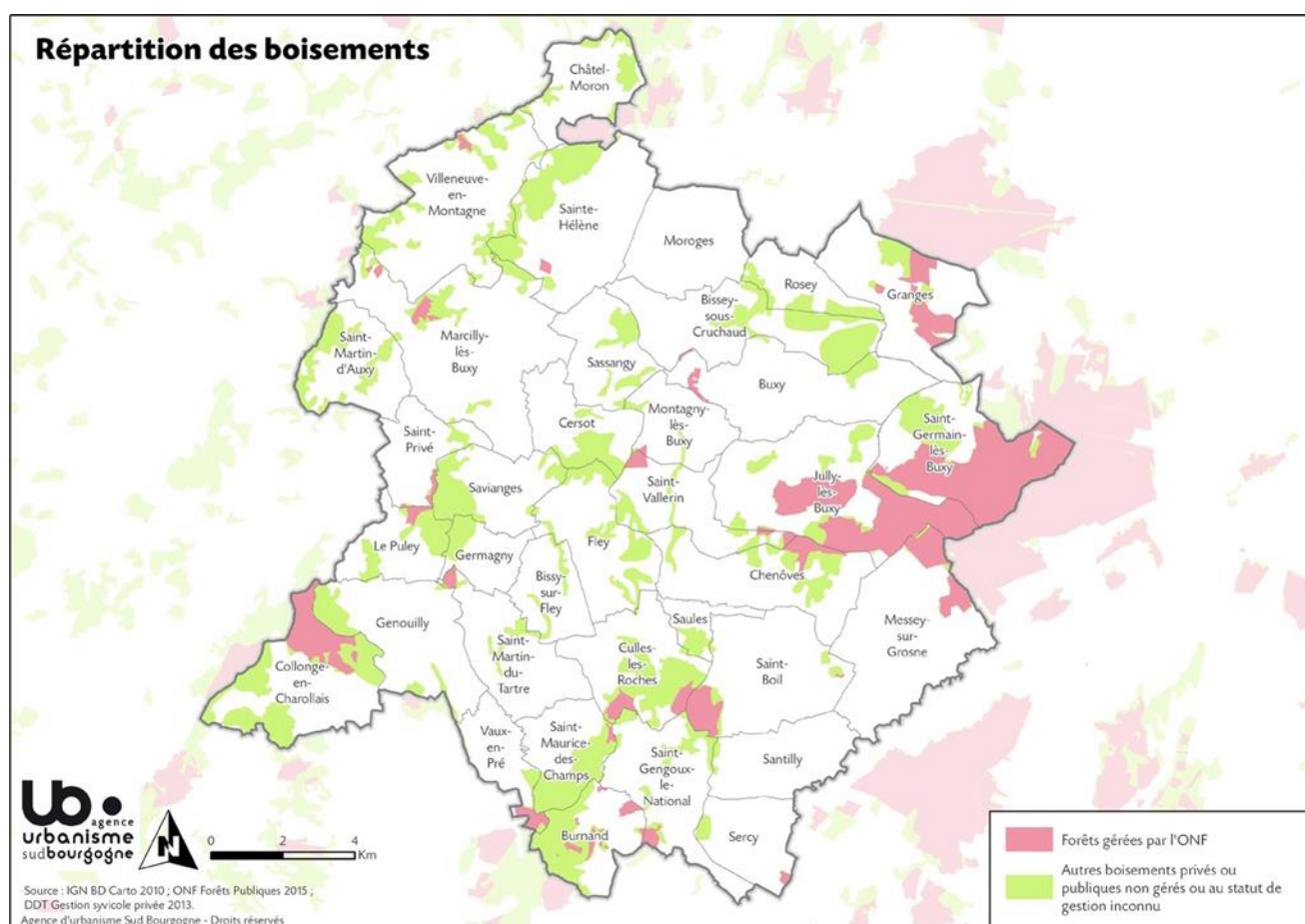


3. De grandes surfaces de milieux forestiers

Le territoire est parsemé de forêts privées ou publiques qui couvrent près de 6 000 hectares soit environ 20 % de sa surface. Jully-lès-Buxy et Saint-Germain-lès-Buxy se partagent la plus grande forêt domaniale, et avec Saint-Maurice-des-Champs et Culles-les-Roches, ce sont les communes les plus boisées, avec près de la moitié de leur territoire. Les forêts gérées par l'Office National des Forêts représentent plus d'un tiers de cette surface forestière.

Le massif calcaire que forme la côte chalonnaise présente différents types de boisements. Au-dessus du domaine viticole et au pied des premiers escarpements, on observe une succession de boisements alternant feuillus (dominées par le chêne sessile), conifères et forêts mixtes. Les parties sommitales sont couverts par une forêt de feuillus dominée par le chêne sessile et parsemée de clairières cultivées. La présence d'éboulis grossiers et de ravins ainsi que de conditions microclimatiques en lien avec les pelouses calcaires sèches offrent localement des milieux forestiers très typés à caractère méditerranéen ou montagnard.

Les forêts de la plaine de la Saône et de la Grosne occupent les terrasses alluviales et sont principalement des forêts inondables constituées de chênes, de frênes et d'ormes selon leur degré d'inondabilité. Ces massifs sont complétés, dans les superficies agricoles qui les entourent, d'alignements de saules et de peupliers le long des fossés et ruisseaux.



4. De grands espaces de prairies bocagères

Les prairies représentent environ 40 % de la surface du territoire. La moitié ouest du territoire constitue un important réservoir de biodiversité : grandes surfaces de prairies et bocages qui accompagnent tantôt les milieux secs, tantôt les milieux humides. Les plus grands systèmes prairiaux sont présents principalement à l'ouest de la côte chalonnaise.

Ce type de milieux riche en niches écologiques du fait de son hétérogénéité abrite une faune et une flore mélangées provenant de types de milieux variés : forêt, pelouses, zones humides, etc.

Le site Natura 2000 « gites et habitats à chauves-souris en Bourgogne » concerne en majorité les haies et lisières des parcelles en cultures ou en prairies permanentes. Ces milieux sont donc d'une importance capitale pour les espèces comme le Grand Murin et la Barbastelle d'Europe, reconnues d'intérêt communautaire.

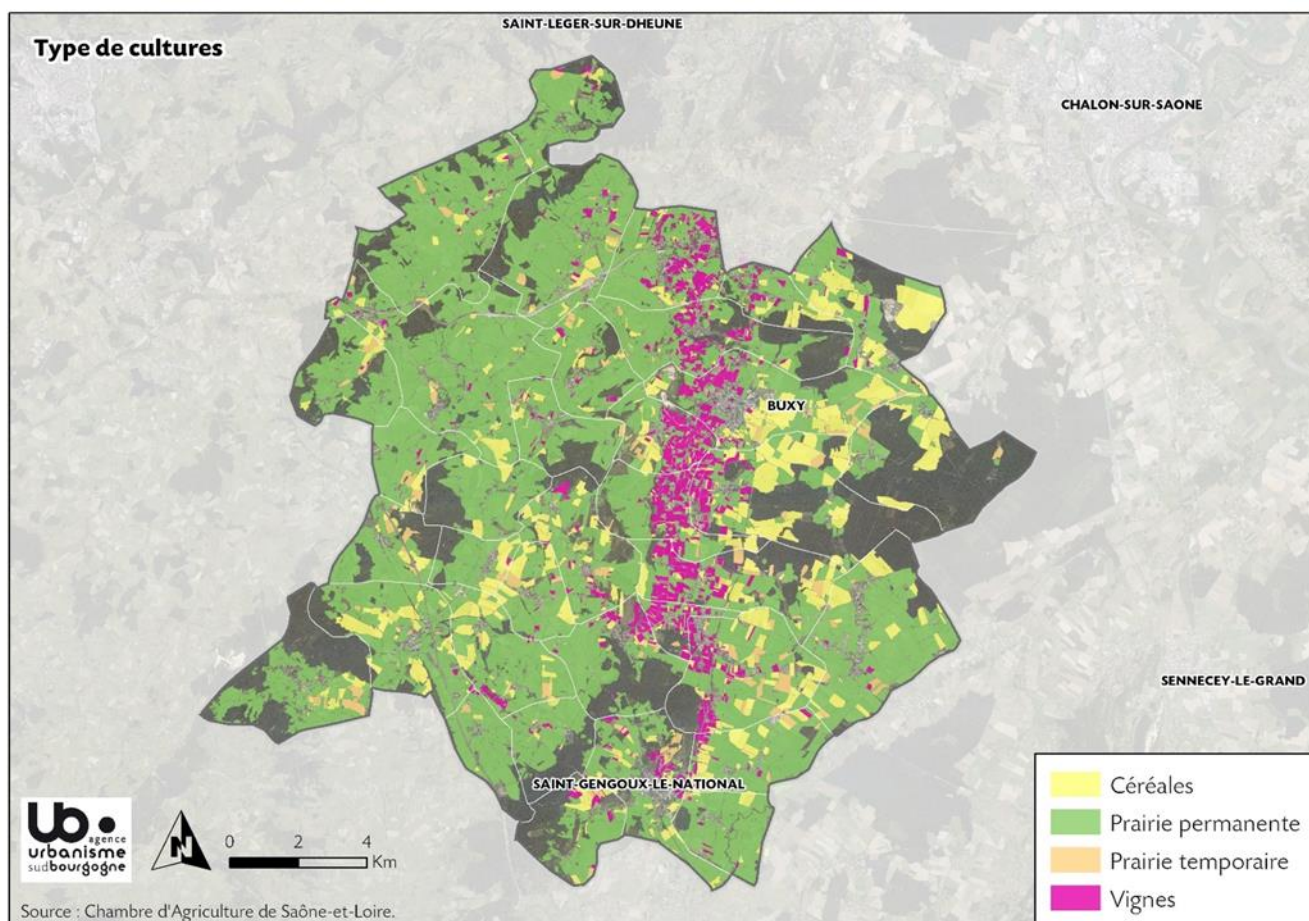
Enfin, cette structure bocagère est une zone de perméabilité entre milieux avec des fonctions d'habitat, de refuge ou encore d'espaces de mobilité.

5. Surfaces agricoles et viticoles

Les grandes cultures et les vignes représentent près de 20 % de la surface du territoire. Avec les prairies, utilisées pour l'élevage, les zones agricoles représentent globalement près de 60% de la superficie du territoire.

La viticulture est présente du nord au sud de la c.c.S.c.c., et dessine une bande large d'environ 2 kilomètres coupant le territoire en deux.

Dans ce type d'espaces, l'utilisation de pesticides, la mécanisation, et le remembrement (et donc la suppression de haies), sont autant de pressions sur les espèces végétales et animales. Sur l'ensemble du territoire on retrouve des zones cultivées (céréales, fourrages, oléagineux, etc.) ou des prairies qui peuvent constituer des zones de déplacement de la faune entre différents milieux plus riches, des lieux de reproduction, etc.



6. Des secteurs protégés ou inventoriés du fait de l'importance de leurs enjeux écologiques

Plusieurs zonages existants sur le territoire témoignent de la richesse écologique de la c.c.S.c.c. Ces périmètres sont liés entre eux et plusieurs peuvent couvrir un même site.

Zones d'inventaires et de protection

Type de classement	Nom du site	Type de classement	Nom du site
ZNIEFF de type 1	Bocage et bois de Mont St-Vincent et de Chaleutre	Natura 2000 - Directive "habitat-faune-flore"	Pelouses calcicoles de la côte chalonnaise
	Chaumes et rochers entre Montagny-lès-Buxy et St-Vallerin		Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne
	Mont Bouzu à Fley et Culles-les-Roches		Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne
	Buttes du Mont Peju et du Mont Saint Roch et bois de la Herse	Natura 2000 - Directive "oiseaux"	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire
	Bois de Bouchaux et Chaumes à Fley, Cersot et Savianges	Sites conservatoire	Mont Avril
	Vallée de la Grosne		Tunnel de Bissy-sur-Fley
	Mont Avril	Espaces naturels sensibles	Mont Bouzu
	Plateau de Sassangy et de Montagny-lès-Buxy		Pelouses de Rimont
	Mont Goubot		Mont Péjus
	Boisements, bocage et ruisseaux entre Ste-Hélène et Châtel-Moron		Mont Saint-Roch
	Val de Grosne entre Cercy et Malay		
	Bois de Rougeon		
	Ruisseaux, bocage et zones humides de la Rochette		
	Bocage du Val de Guye à Genouilly		
ZNIEFF de type 2	Côte chalonnaise de Chagny à Salornay-sur-Guye		
	Grosne et Guye		
	Charollais et Nord Brionnais		
	Axe granitique de Charrecey à St-Micaud		

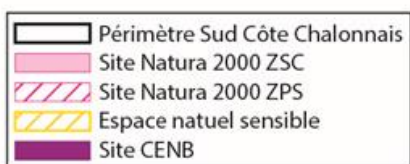
Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale. En la matière, les deux textes de l'Union Européenne les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.

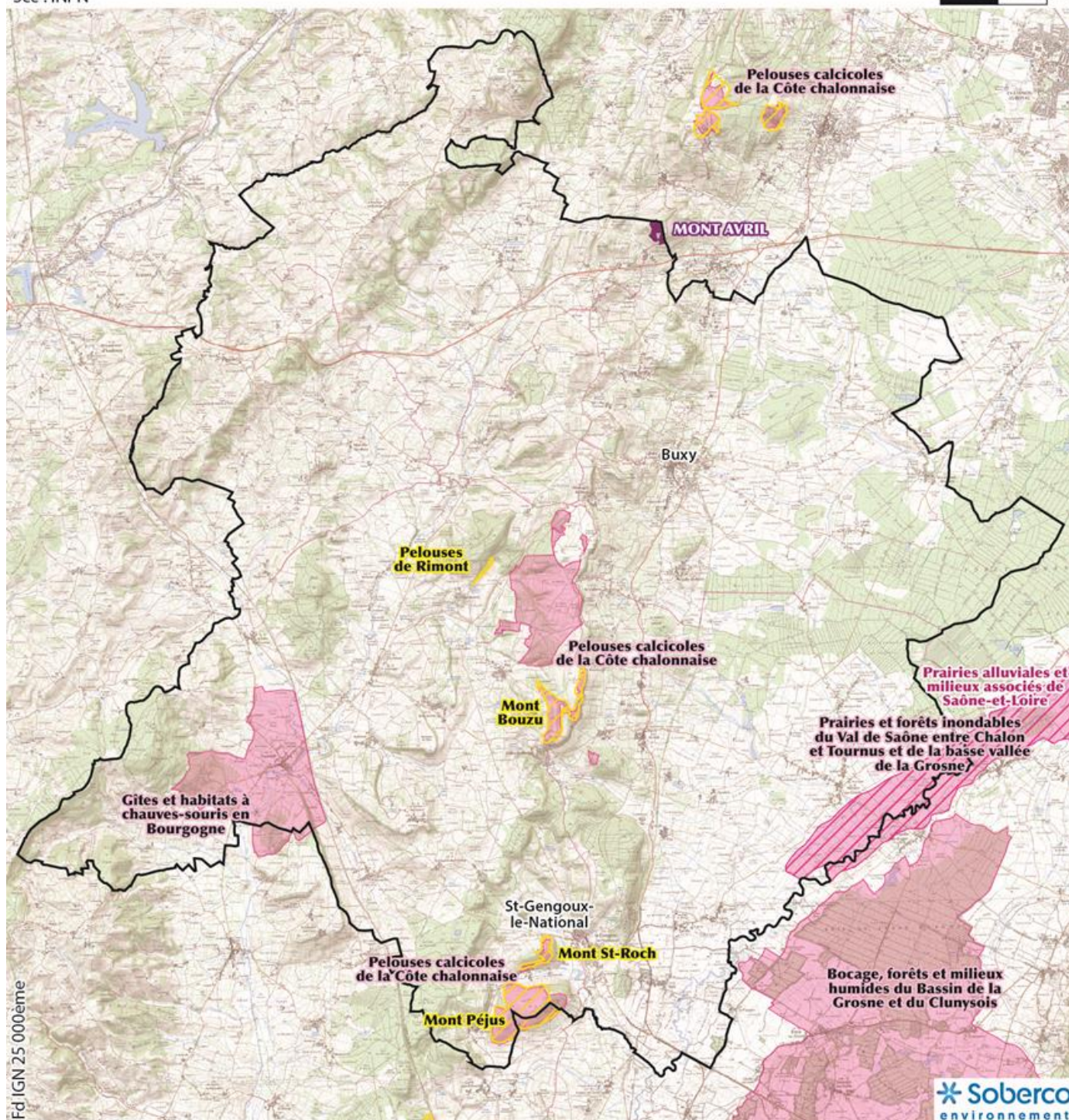
La directive « Habitats » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leurs habitats. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

ESPACES NATURELS SENSIBLES GERES



0 1,35km 2,5km

Sce : INPN



Le territoire est concerné par la présence de quatre sites Natura 2000, décrits dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	Superficie (ha)	Communes	Description
ZPS « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire »	8 980	Messey-sur-Grosne Santilly	L'intérêt du site, couloir migratoire du Val de Saône en Saône-et-Loire, réside en premier lieu dans la présence d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire telles que le Râle des genêts, la Cigogne blanche et la Pie-grièche écorcheur. La ripisylve et les annexes aquatiques constituent des lieux d'alimentation et de reproduction pour des espèces telles que les hérons ou le Martin pêcheur d'Europe. Le Pluvier doré et le Combattant varié sont des espèces migratrices qui viennent faire étape dans les prairies et les cultures du Val de Saône pour se reposer et s'alimenter. Les vulnérabilités du site sont liées à la modification des pratiques agricoles liées à l'élevage bovin, aux travaux hydrauliques sur la Saône, qui ont pu réduire les zones inondables ainsi qu'à la fermeture de milieux.
ZSC « Pelouses calcicoles de la côte chalonnaise »	2 397	Burnand Chenoves Culles-les-Roches Fley Montagny-lès-Buxy St-Gengoux-le-National St-Vallerin Saules	Ce site est constitué de 24 unités géographiques distinctes de pelouses et landes calcaires. Il présente une mosaïque remarquable de pelouses et landes des sols calcaires secs ponctuées de fourrés et formations arbustives, occupant les plateaux et hauts de pentes. Les conditions de sols et d'exposition chaude sont favorables au maintien de plantes méditerranéo-montagnardes rares et protégées en Bourgogne en situation éloignée de leur station d'origine (Inule des montagnes, Coronille arbrisseau, Micrope droit). Elles abritent une faune riche et originale : nombreux reptiles (Lézard vert,...), oiseaux (Alouette lulu, Bruant ortolan, Oedicnème criard,...) et insectes (Damier de la Succise,...) d'intérêt communautaire. Les pelouses sont des milieux instables évoluant vers le fourré ou la forêt à moyen terme. L'abandon du pâturage induit ainsi une reprise des ligneux.
ZSC « Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne »	6 161	Messey-sur-Grosne Santilly	Ce site présente des prairies de fauche inondables caractérisées par la présence de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale : Gratiola officinale, Violette élevée, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Orchis à fleurs lâches. Quelques parcelles de forêt alluviale à bois dur dans le lit majeur (chênaie pédonculaire à Frêne et Orme) et plus localement des forêts à bois tendre (Aulne et Saule) sont recensées. Les milieux aquatiques tels que mares et bras morts présentent une végétation à forte valeur patrimoniale et sont utilisés par de nombreux amphibiens. Plusieurs menaces existent sur ces sites, dont la mise en culture, le développement de la populiculture et l'exploitation de granulats.
ZSC « Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne »	50 409	Collonge-en-Charollais Genouilly	Le site concerne des populations de chauves-souris principalement en mise bas et prend en compte leurs gîtes et territoires de chasse. Il est composé de 6 entités au sein desquelles il a été noté la présence de 20 espèces de chauves-souris dont huit espèces d'intérêt européen. Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des dérangements répétés liés à une surfréquentation humaine des lieux de vie peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles. La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris.

Sites du conservatoire

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Ils privilégient dans leur action, la gestion contractuelle des sites. Ils ont également un rôle à jouer dans la mise en œuvre des politiques réglementaires. Ils ont vocation, aux côtés d'autres acteurs, à contribuer à la mise en œuvre du réseau écologique national, visé par le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, en particulier par leurs actions en faveur du réseau Natura 2000.

Les quatre missions fondamentales partagées entre les CEN, connaître / protéger / gérer / valoriser, sont formalisées dans une charte.

Deux sites sont gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne au sein du territoire : le Mont Avril et le tunnel de Bissy-sur-Fley.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Créés par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues.

Ils permettent en particulier aux Conseils Départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces. Ces sites naturels ne sont pas nécessairement propriété du Département, mais des sites couverts par une labellisation, concrétisée par une convention de partenariat avec leur propriétaire pour en assurer une gestion optimale.

Au sein de la c.c.S.c.c, quatre sites ont été intégrés dans le schéma départemental des ENS du fait de leur intérêt écologique remarquable et de leur absence de protection réglementaire :

- Mont Bouzu, site de 60 ha présentant des milieux de type pelouse calcicole, situé sur les communes de Culles-les-Roches, de Fley, de Chenôves et de Saules ;
- Pelouses de Rimont (pelouses calcicoles), s'étendant sur 4 ha au sein de la commune de Fley ;
- Mont Péjus (pelouses calcicoles), s'étendant sur 136 ha, sur les communes de St-Gengoux-le-National, Burnand, Savigny-sur-Grosne et Curtil-sous-Burnand ;
- Mont Saint-Roch, site de 18 ha (pelouses calcicoles) présent au sein des communes de St-Gengoux-le-National et de Burnand.

Ces sites font l'objet d'une attention particulière par le Département mais ne sont pas des ENS.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

ESPACES NATURELS SENSIBLES INVENTORIES

ZNIEFF DE TYPE I

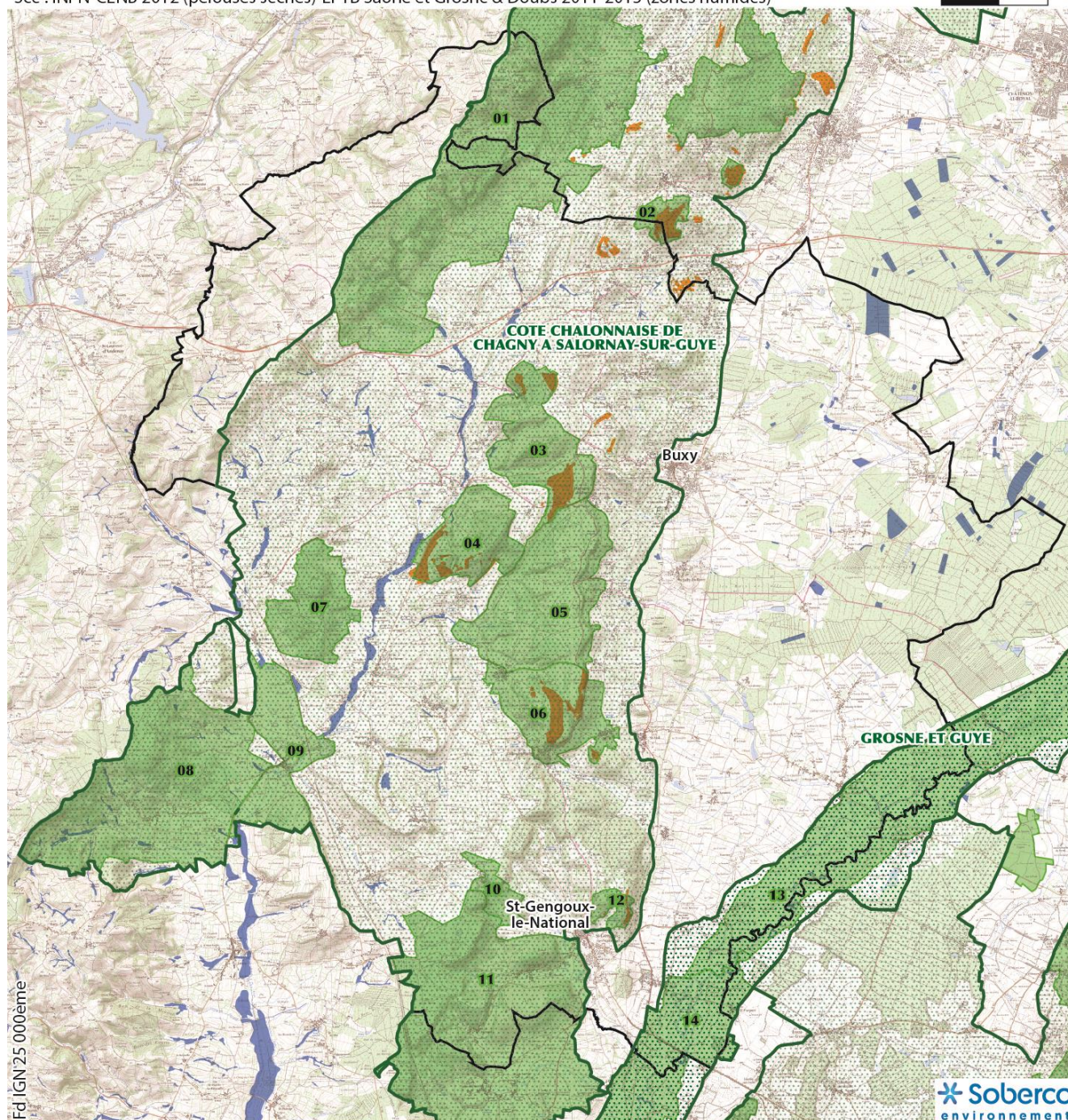
- | | |
|--|---|
| 01 - Bois, bocage et ruisseaux entre Ste-Hélène et Châtel-Moron | 08 - Bocage et bois du Mont St-Vincent et de Chaleutre |
| 02 - Mont Avril | 09 - Bocage du Val de Guye à Genouilly |
| 03 - Plateau de Sassangy et de Montagny-lès-Buxy | 10 - Ruisseaux, bocage et zones humides de La Rochette |
| 04 - Chaumes et bois au Nord de Rimont | 11 - Buttes des Monts Péjus, St-Roch et bois de la Herse |
| 05 - Chaumes et rochers entre Montagny-lès-Buxy et St-Vallerin | 12 - Mont Goubot |
| 06 - Mont Bouzu à Culles-les-Roches | 13 - Vallée de la Grosne |
| 07 - Bois de Rougeon | 14 - Val de Grosne entre Cercy et Malay |

-  Périmètre Sud Côte Chalonnaise
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  Pelouses sèches
-  Zones humides



0 1,35km 2,5km

Sce : INPN-CENB 2012 (pelouses sèches)-EPTB Saône et Grosne & Doubs 2011-2015 (zones humides)



Fd IGN 25 000ème

Soberco
environnement

- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

- ZNIEFF 1 - Bocage et bois de Mont Saint-Vincent et de Chaleutre (2 799 ha)

Le site est constitué de deux grands massifs boisés entrecoupés de prairies bocagères. En plus des forêts et des prairies, le site comprend des pelouses siliceuses et des prairies humides. Par ses habitats, sa faune et sa flore, il est l'un des plus remarquables du Charolais.

- ZNIEFF 1 - Chaumes et rochers entre Montagny-lès-Buxy et Saint-Vallerin (854 ha)

Le site est d'intérêt régional pour sa faune et sa flore des milieux secs. Boisements de feuillus, plantations de résineux, prés secs de fauche, petites parcelles cultivées, pelouses et fourrés se partagent l'espace.

- ZNIEFF 1 - Mont Bouzu à Fley et Culles-les-Roches (470 ha)

Cette ZNIEFF se situe au cœur de la Côte chalonnaise. Falaises, grottes, bois, fourrés, pelouses et vignes (assises sur les cailloux calcaires du versant argileux) se partagent l'espace. Ce site est d'intérêt régional pour la faune et la flore des coteaux secs qui y évolue. Le site est également remarquable pour son avifaune typique des milieux ouverts, buissonnants et forestiers.

- ZNIEFF 1 - Buttes du Mont Peju et du Mont Saint-Roch et bois de la Herse (2 863 ha)

La pelouse du Mont Peju est remarquablement bien conservée et bien structurée spatialement. Les pelouses des autres buttes calcaires sont similaires mais leur représentativité est plus faible : butte au nord et à l'ouest de Saint Ythaire, mont Saint-Roch, butte de la Chaume. Ce site est d'intérêt régional pour ses végétations de pelouses sèches à caractère méridional marqué, ainsi que pour sa faune, notamment en matière d'insectes et d'oiseaux.

- ZNIEFF 1 - Bois de Bouchaux et Chaumes à Fley, Cersot et Savianges (379 ha)

Le sommet de la colline est majoritairement composé de boisements feuillus tandis que les versants sont occupés par des prés pâturés ou fauchés ainsi que des friches herbacées et arbustives. Quelques parcelles plantées en résineux (pins) ou en vignes ainsi que quelques parcelles cultivées sont également présentes. Le site est d'intérêt régional pour sa faune et sa flore avec une diversité très importante de milieux tant secs qu'humides et d'espèces.

- ZNIEFF 1 - Vallée de la Grosne (2 629 ha)

A l'ouest du Fossé bressan, le site est constitué de la partie aval du bassin d'inondation de la Grosne. Le paysage est constitué de prairies bocagères, de forêts alluviales et d'étangs. Ce site est d'intérêt majeur pour sa faune et sa flore typique des grandes vallées inondables. La vallée de la Grosne abrite notamment des groupements végétaux déterminants en Bourgogne. Les prairies constituent des milieux importants pour la faune, en particulier pour les oiseaux qui les fréquentent en période d'hivernage, de migration

et/ou de nidification. Le site présente des mares qui constituent des sites de reproduction d'amphibiens d'intérêt européen.

- ZNIEFF 1 - Mont Avril (93 ha)

Le Mont Avril est une colline dont le sommet est couvert de pelouses sèches, de fruticées, de micro-falaises et d'éboulis. Son pied présente quelques boisements et des prairies sèches entrecoupées de haies. Le Mont avril présente une diversité de milieux d'intérêt régional au sein desquels de nombreuses orchidées se développent (pelouses) et confèrent un attrait indéniable au site.

- ZNIEFF 1 - Plateau de Sassangy et de Montagny-lès-Buxy (502 ha)

Prairies bocagères, vastes secteurs de pelouses et de fruticées ainsi que cultures extensives se partagent l'espace. Les pelouses mais aussi les boisements clairs abritent une grande diversité d'espèces végétales d'intérêt patrimonial. Des cultures extensives abritent une flore messicole très diversifiée.

- ZNIEFF 1 - Mont Goubot (64 ha)

Pelouses, prairies sèches, fruticées, petites parcelles de vignobles et haies de buis associées à des murgers se partagent l'espace. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats et sa flore. Riche en calcaires affleurant, le plateau présente des habitats d'intérêt régional.

- ZNIEFF 1 - Boisements, bocage et ruisseaux entre Sainte-Hélène et Châtel-Moron (3 315 ha)

Au nord du Charolais cristallin, le site se compose d'un secteur de relief couvert de boisements et de prairies bocagères. Ce site est d'intérêt régional pour la faune et la flore qui s'y développe. La ZNIEFF présente des zones de nidification et de chasse de nombreuses espèces d'oiseaux. Une carrière constitue un site de nidification du Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), rapace nicheur d'intérêt européen dont la reproduction est rare en Bourgogne.

- ZNIEFF 1 - Val de Grosne entre Cercy et Malay (764 ha)

Sur les alluvions de la vallée de la Grosne, le site est composé de prairies bocagères ; les cultures et les boisements y sont rares. Il est d'intérêt régional pour son avifaune bocagère. La Grosne accueille des poissons d'intérêt patrimonial tels que la Bouvière (*Rhodeus amarus*) et la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*).

- ZNIEFF 1 - Bois de Rougeon (383 ha)

Le site englobe une colline boisée établie sur les argiles du Lias et les grès du Trias. Quelques parcelles de prairies, des cultures et des friches jouxtent la lisière boisée. Le massif forestier est constitué de chênaie acidiphile et de chênaie-charmaie sur sols peu acides. Il forme une zone de nidification et de chasse pour plusieurs oiseaux forestiers d'intérêt patrimonial.

- ZNIEFF 1 - Ruisseaux, bocage et zones humides de la Rochette (106 ha)

Prairies bocagères de plateau argileux et bois de pente sur grès se partagent l'espace. Ce site est d'intérêt régional pour sa faune et sa flore. L'association de bocage, sources, ruisselets, et zones humides constitue une zone de reproduction pour le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), crapaud d'intérêt européen. Par ailleurs, plusieurs habitats d'intérêt européen ont été observés sur le site.

- ZNIEFF 1 - Bocage du Val de Guye à Genouilly (497 ha)

La zone est dominée par de la prairie bocagère encadrant la Guye et le Brennon (rivières). Quelques boisements de pentes complètent la zone. Ce site est d'intérêt régional pour sa faune et la diversité des habitats qui s'y exprime. En bordure de la Guye plusieurs habitats d'intérêt régional ont été notés. Le reste du fond de vallée est occupé par des haies et des boisements rivulaires. Les prairies de fond de vallées, pâturées, sont mésophiles à humides.

- ZNIEFF 2 - Côte chalonnaise de Chagny à Salornay-sur-Guye (25 519 ha)

Les chaînons calcaires sont occupés par une végétation composée de prairies et de pelouses sèches, de fourrés de Buis, de boisements de feuillus et de plantation de résineux. Le vignoble couvre parfois des surfaces importantes en pied de côte. Sur les sols plus profonds des bas de versants et des fonds de vallées, la prairie bocagère alterne avec des cultures. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (friches calcaires, forêts et cours d'eau) avec la faune et la flore inféodée. Certaines espèces végétales et animales ont de plus un caractère méridional.

- ZNIEFF 2 - Grosne et Guye (10 183 ha)

Le territoire comprend les fonds de vallées alluviales de la Grosne et de la Guye avec leurs proches versants ainsi qu'un petit secteur de plateaux calcaires à la confluence entre ces deux cours d'eau. Forêts alluviales, cours d'eau, prairies bocagères, friches et boisements sur calcaires se partagent l'espace. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats de prairies et de forêts alluviales, de cours d'eau et de pelouses sèches, avec la faune et la flore inféodée.

- ZNIEFF 2 - Charollais et Nord Brionnais (47 725 ha)

Le territoire concerne un secteur de prairies bocagères et de massifs boisés feuillus et résineux ; il couvre la partie sud du Charolais et s'étend sur le secteur du Brionnais au nord de la vallée de l'Argonce. Des collines d'altitude modérée et des plateaux structurent le paysage. Le sous-sol est composé de granites, de grès, de marnes, d'argiles et de calcaires. Drainée par un dense réseau hydrographique (sources, ruisseaux et rivières), la zone est traversée par l'Argonce sur une grande partie du site. Ce site est d'intérêt régional pour ses forêts, ses prairies bocagères, ses étangs et ses cours d'eau auxquels sont inféodées plusieurs espèces de faune et de flore.

- ZNIEFF 2 - Axe granitique de Charrecey à Saint-Micaud (5 226 ha)

Au nord du Charolais cristallin, dans un secteur géologiquement varié (granites, grès, gneiss, argiles, terrains volcan sédimentaires), le territoire comprend des collines élevées couvertes de boisements et de prairies bocagères drainés par un dense réseau hydrographique. Ce site est d'intérêt régional pour ses forêts, ses prairies bocagères et ses cours d'eau avec leur faune et leur flore.

DES PRESSIONS PONCTUELLES MAIS IMPORTANTES SUR LES MILIEUX ET LES ESPECES

1. Une trame verte et bleue encore préservée

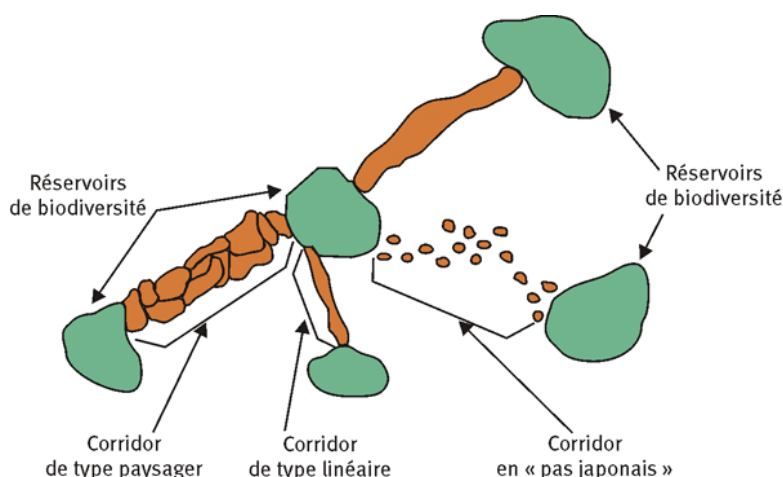
L'ensemble des milieux présents sur un territoire, sont en connexion les uns avec les autres et forment ce que l'on appelle une trame, c'est-à-dire un réseau maillé d'espaces favorables à la reproduction et au déplacement des espèces. La trame verte et bleue (vert pour le terrestre, bleu pour l'aquatique) doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'éviter que les milieux ne soient déconnectés, fragmentés ou dégradés. Cette trame est la synthèse de la présence des milieux naturels et des pressions qu'ils subissent.

La trame verte et bleue est constituée de deux composantes, une composante verte associée aux milieux terrestres et une composante bleue associée aux milieux aquatiques et humides. A l'intérieur de ces composantes, on distingue :

- les réservoirs de biodiversité ou zones nodales : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Également nommés « cœurs de nature », ce sont les zones vitales où les individus réalisent la plupart de leur cycle (reproduction, alimentation, repos, etc.), ces zones pouvant éventuellement être éloignées les unes des autres pour certaines espèces.
- les corridors qui relient ces réservoirs : il s'agit de cheminements, de liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...), donc de favoriser la connectivité du paysage.

Les réservoirs et les corridors forment les continuités écologiques.

Les cours d'eau de la composante bleue sont souvent assimilés à la fois à des réservoirs et des corridors.



*Schéma de la composition de la trame verte et des différents types de corridors
(Cemagref, d'après Bennett 1991)*



 Réservoirs de la composante verte
 Réservoirs de la composante bleue

 Corridors de la composante verte
 Corridors de la composante bleue

Exemple de trame verte et bleue sur un territoire

La nature est à l'origine de nombreux services pour l'homme : qualité du cadre de vie et des paysages, régulation de l'eau et de sa qualité, filtration de l'air, pêche, chasse...

Identifier la trame verte et bleue est donc aussi l'occasion de valoriser les synergies qui peuvent exister entre l'homme et la nature pour un bénéfice mutuel. On parle alors d'une **trame verte et bleue multifonctionnelle**.

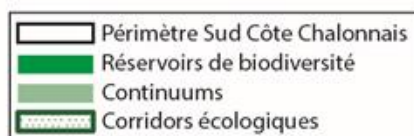
On peut visualiser sur la carte suivante les connexions existantes mais aussi les connexions perdues à restaurer pour le bon fonctionnement des milieux.

Ainsi, on remarque que le territoire de la c.c.S.c.c. est assez densément maillé de différents réservoirs de biodiversité décrits précédemment : forêts, pelouses, prairies, zones humides (forêts et prairies humides). Le caractère rural du territoire et les petites communes qui le composent permettent à ces réservoirs d'être encore relativement préservés et connectés. Néanmoins des pressions pèsent encore fortement.

2. L'urbanisation comme obstacle

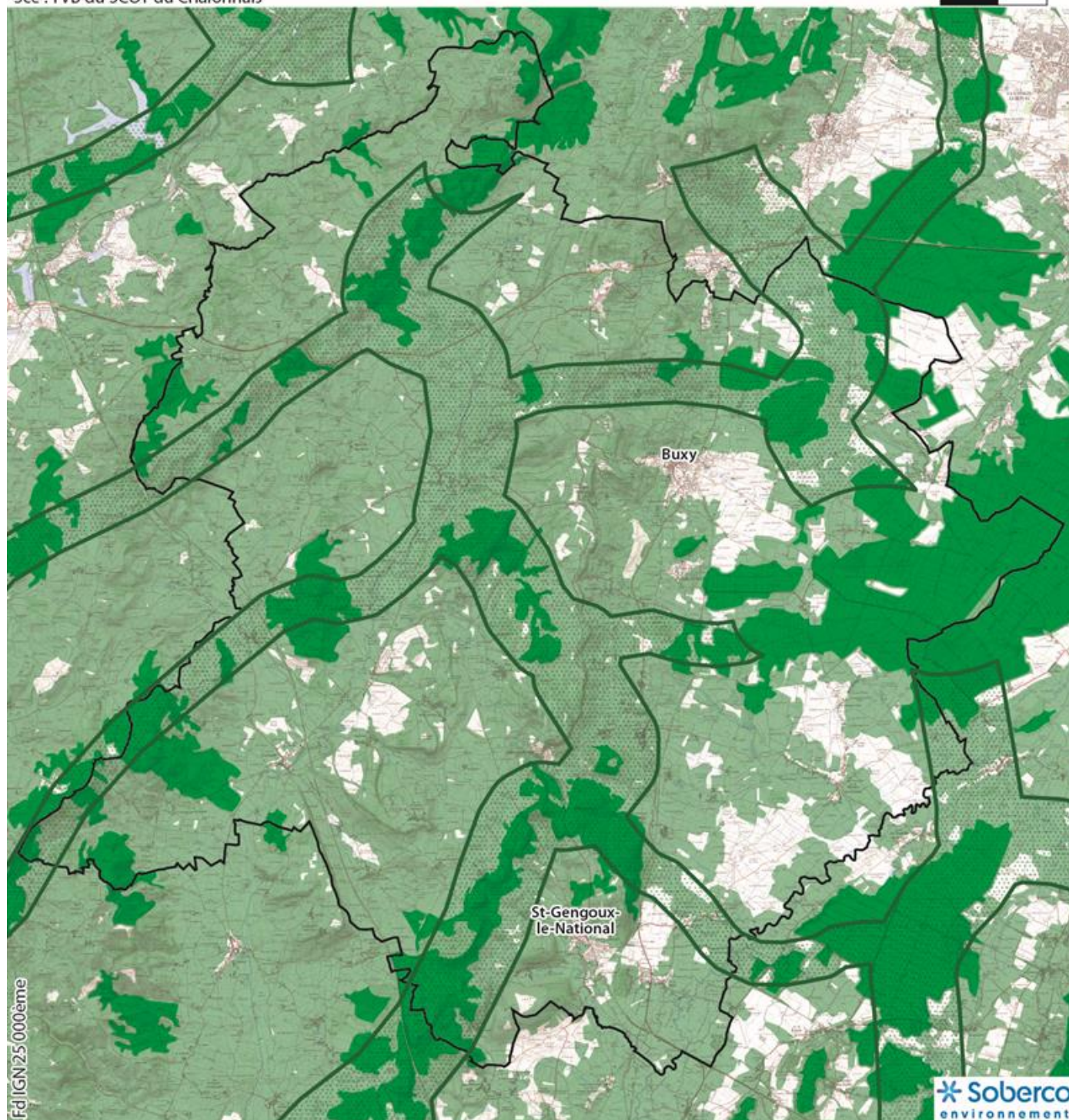
Les zones urbanisées sur ce territoire à caractère très rural sont restreintes. Pourtant, en lien avec les infrastructures, il y a des implantations urbaines en longueur, à l'instar des pavillons accolés le long des voies de circulations. Ce sont des barrières importantes aux déplacements des espèces. C'est le cas de Messey-sur-Grosne par exemple qui s'étale sur près de 3km le long de la RD49.

TRAME VERTE ET BLEUE : Sous-trame Forêt

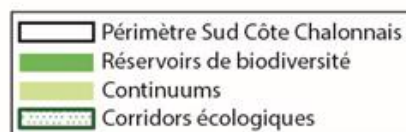


0 1,35km 2,5km

Sce : TVB du SCOT du Chalonnais

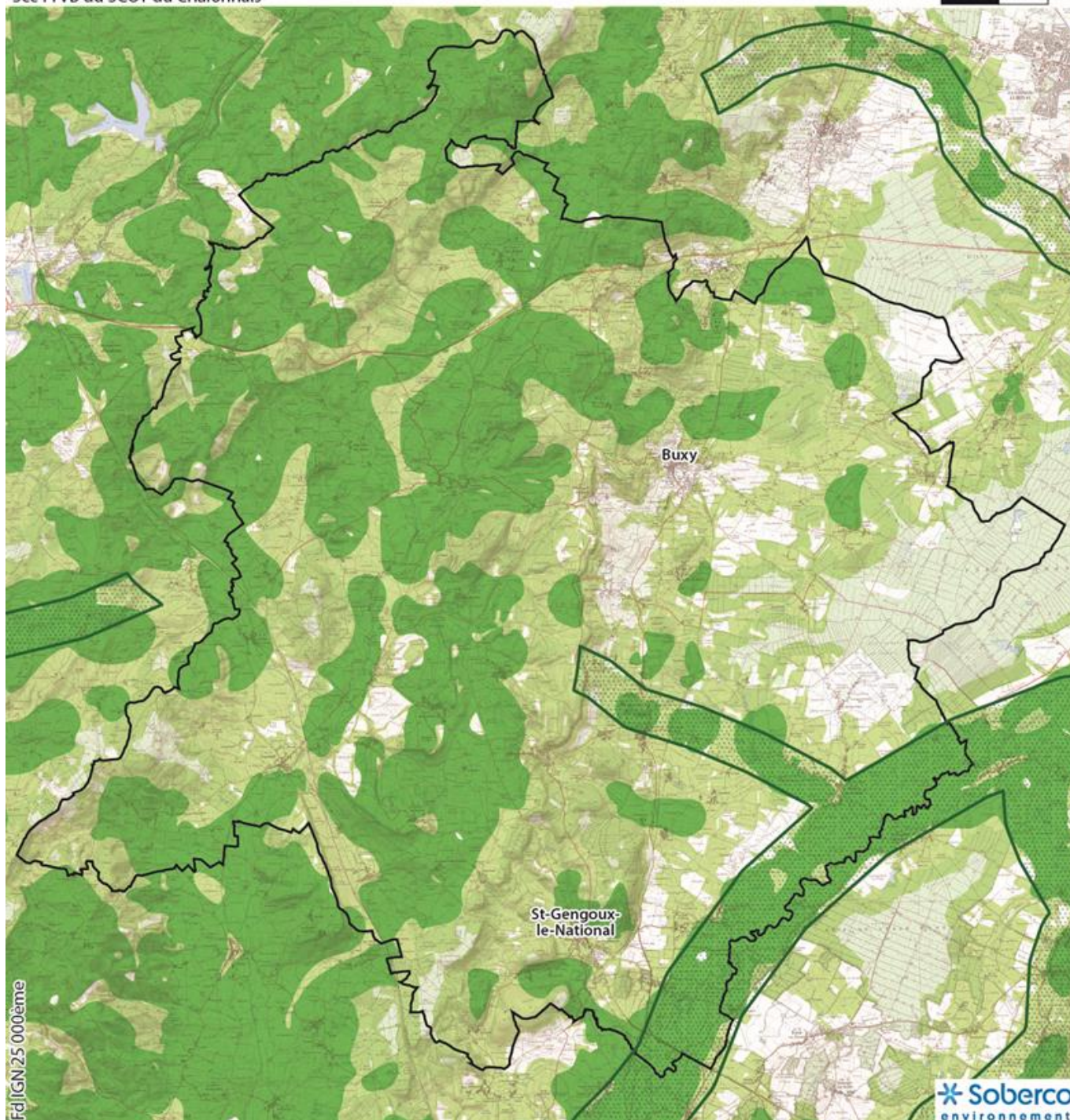


TRAME VERTE ET BLEUE : Sous-trame Prairie

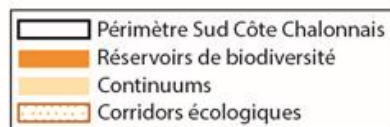


0 1,35km 2,5km

Sce : TVB du SCOT du Chalonnais

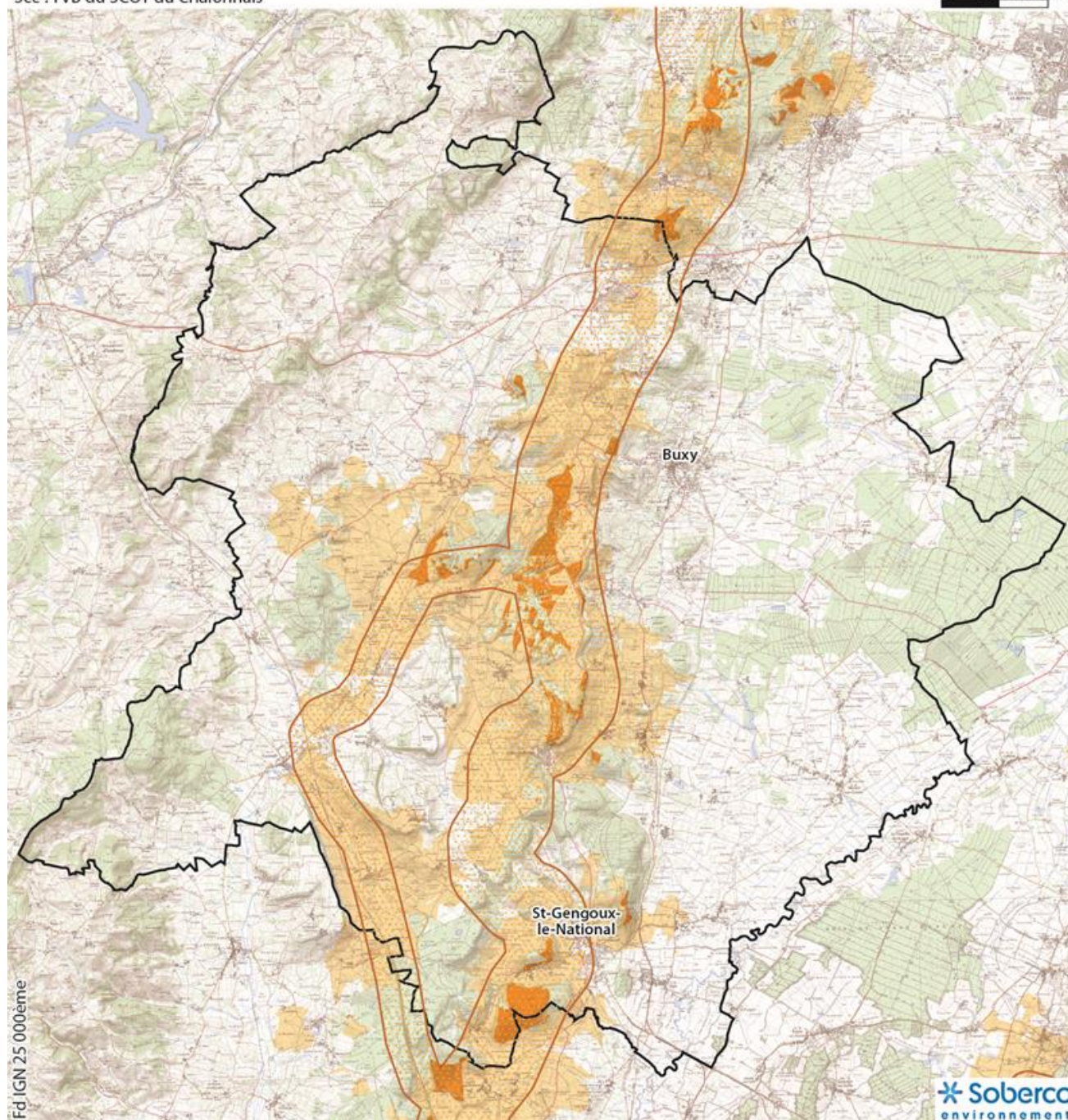


TRAME VERTE ET BLEUE : Sous-trame Pelouses sèches



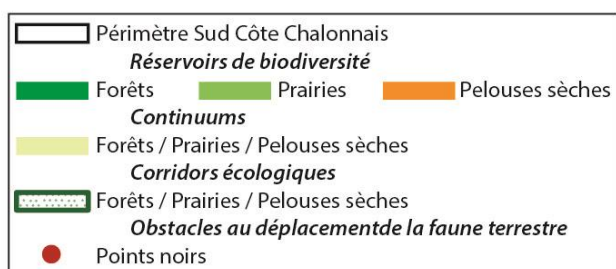
0 1,35km 2,5km

Sce : TVB du SCOT du Chalonnais



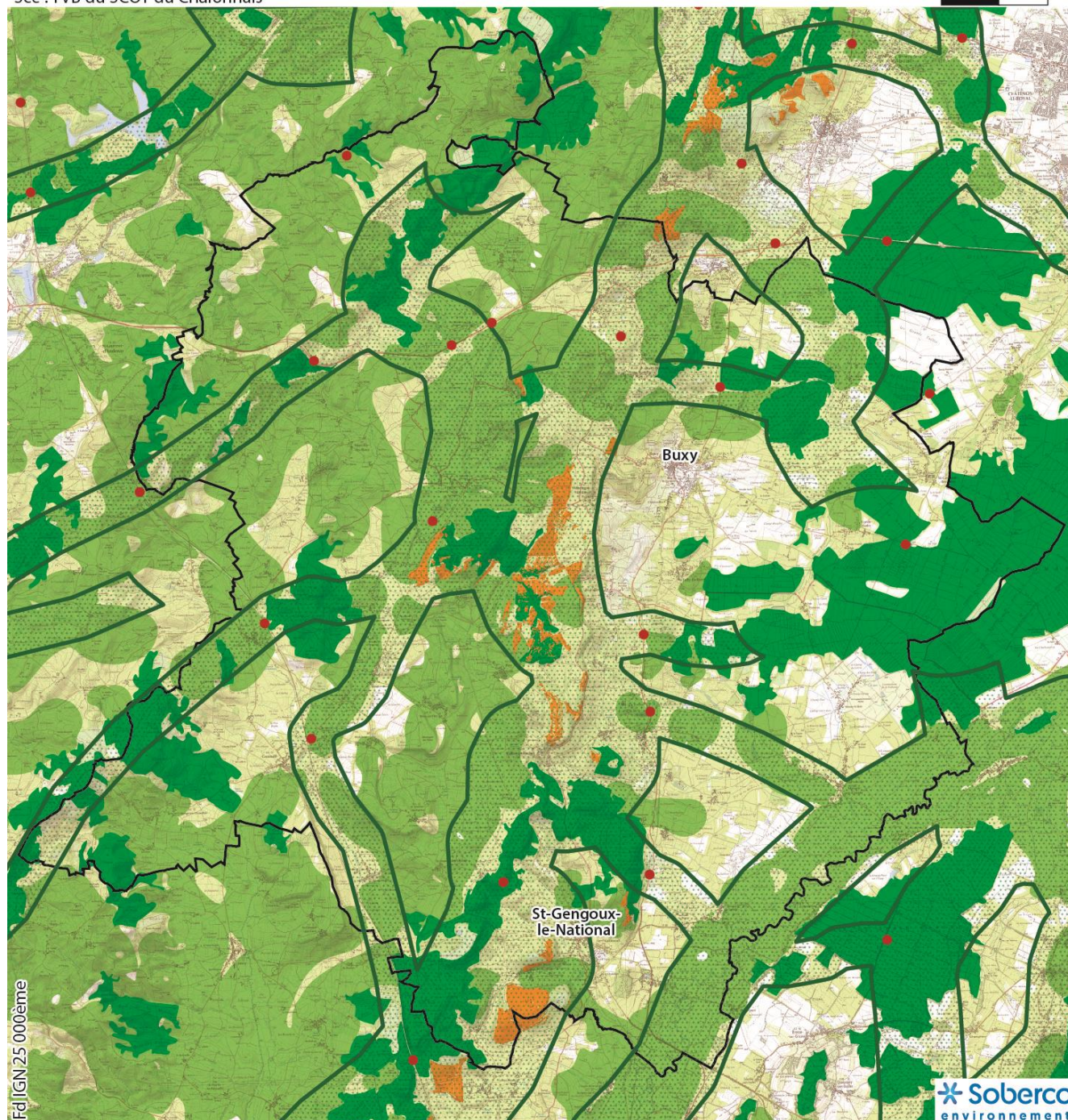
Soberco
environnement

TRAME VERTE

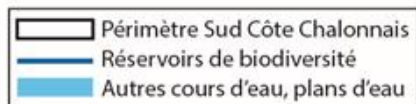


0 1,35km 2,5km

Sce : TVB du SCOT du Chalonnais

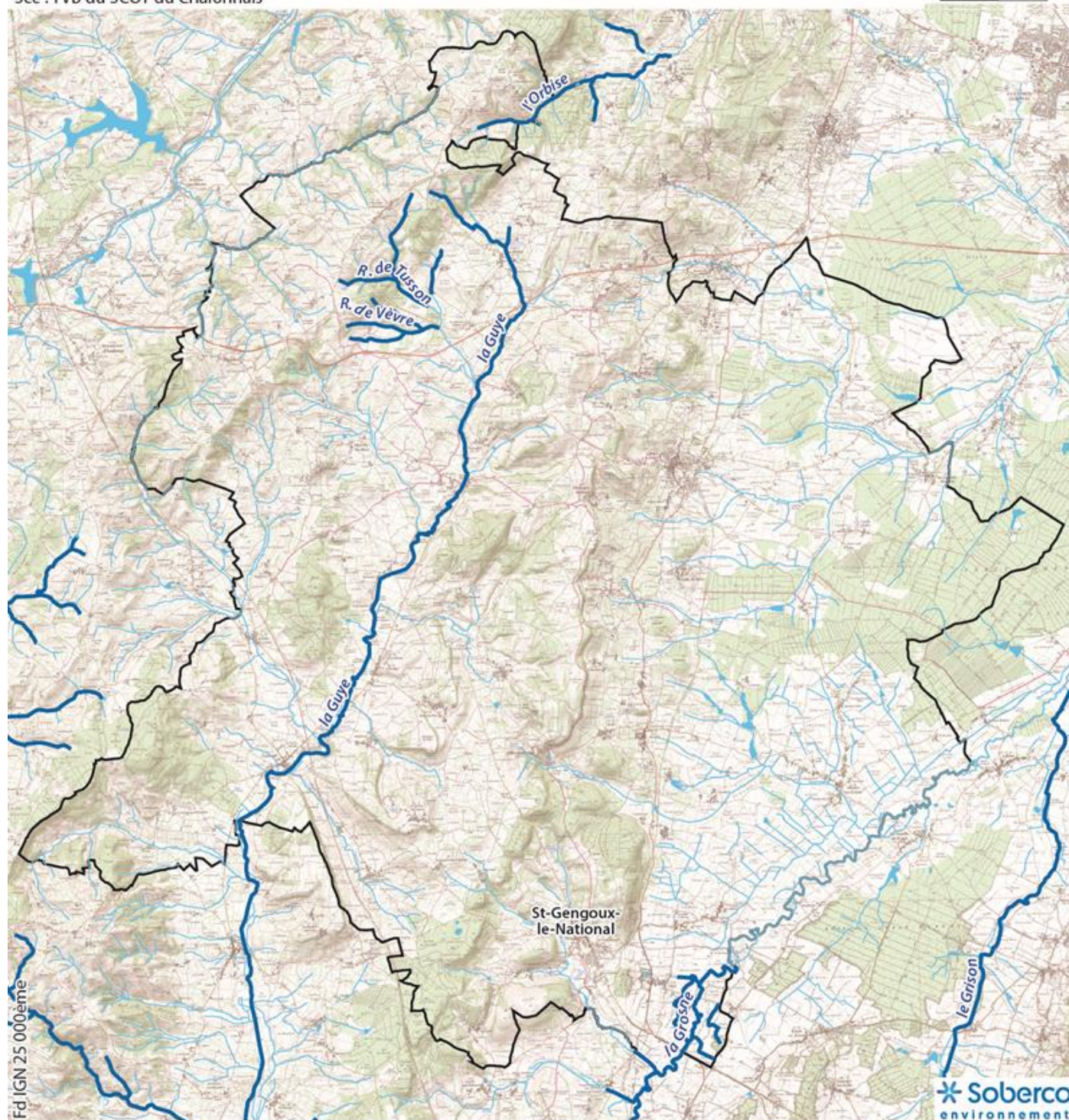


TRAME VERTE ET BLEUE : Sous-trame Cours d'eau



0 1,35km 2,5km

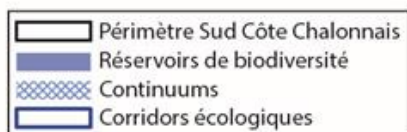
Sce : TVB du SCOT du Chalonnais



Fd IGN 25 000ème

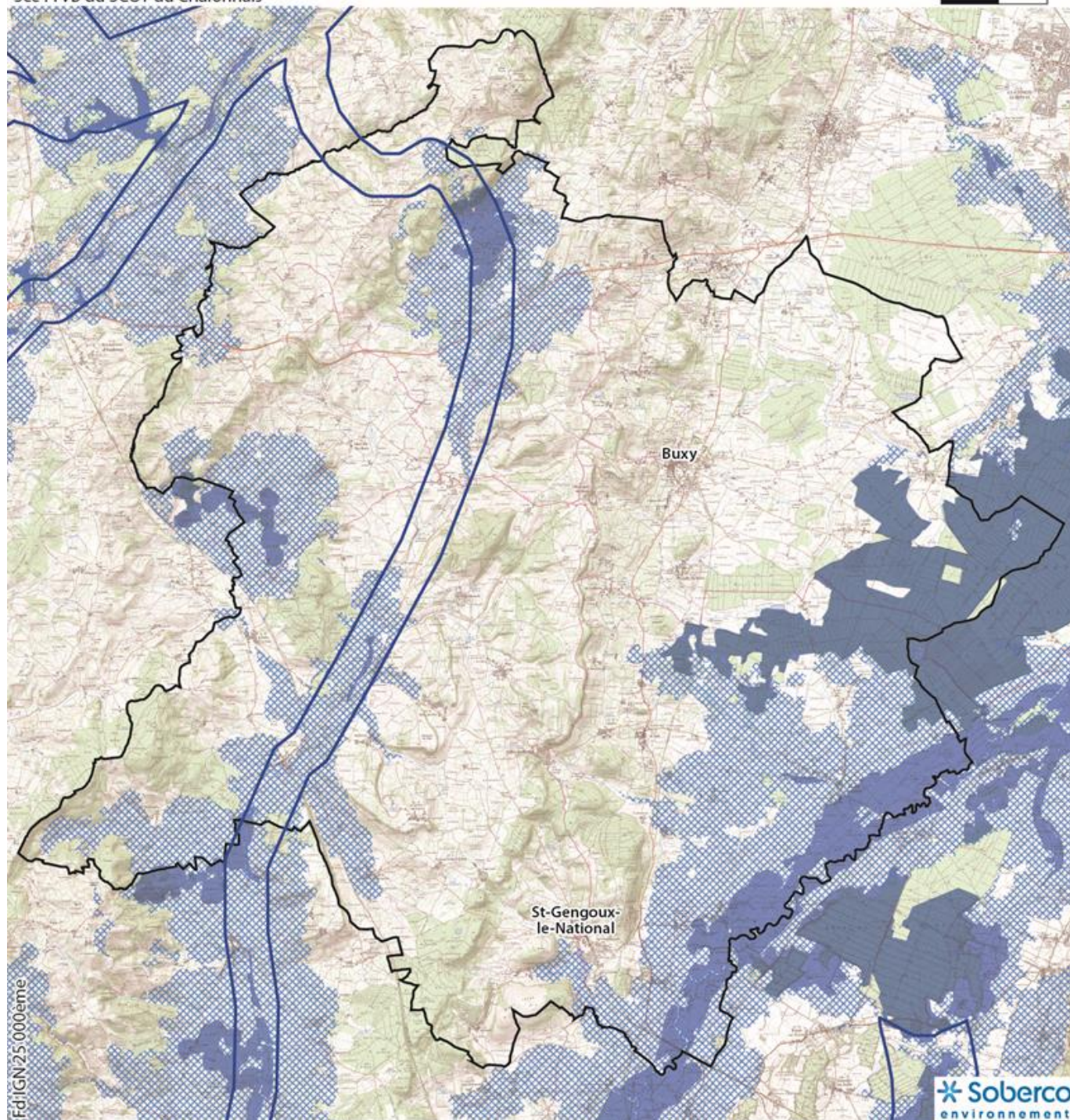
 **Soberco**
environnement

TRAME VERTE ET BLEUE : Sous-trame Zones humides



0 1,35km 2,5km

Sce : TVB du SCOT du Chalonnais



Certaines autres communes, comme Culles-les-Roches, Savianges, Bissey-sous-Cruchaud, Germagny, sont implantées sur des corridors, notamment ceux des cours d'eau. La question se pose donc du passage de la faune et de l'état des cours d'eau en zones urbanisées.

En tout état de cause toute proximité potentiellement dommageable entre trame verte et bleue et développement de l'urbanisation doit être évitée, réduite ou compensée.

3. Des activités humaines impactantes

Les activités humaines ont toutes des impacts plus ou moins conséquents sur l'environnement dans lequel elles sont pratiquées. On peut différencier les activités économiques principales que sont l'agriculture et la viticulture d'une part, des activités de tourisme de l'autre.

En agriculture et viticulture, les principales pressions portées sur les milieux sont :

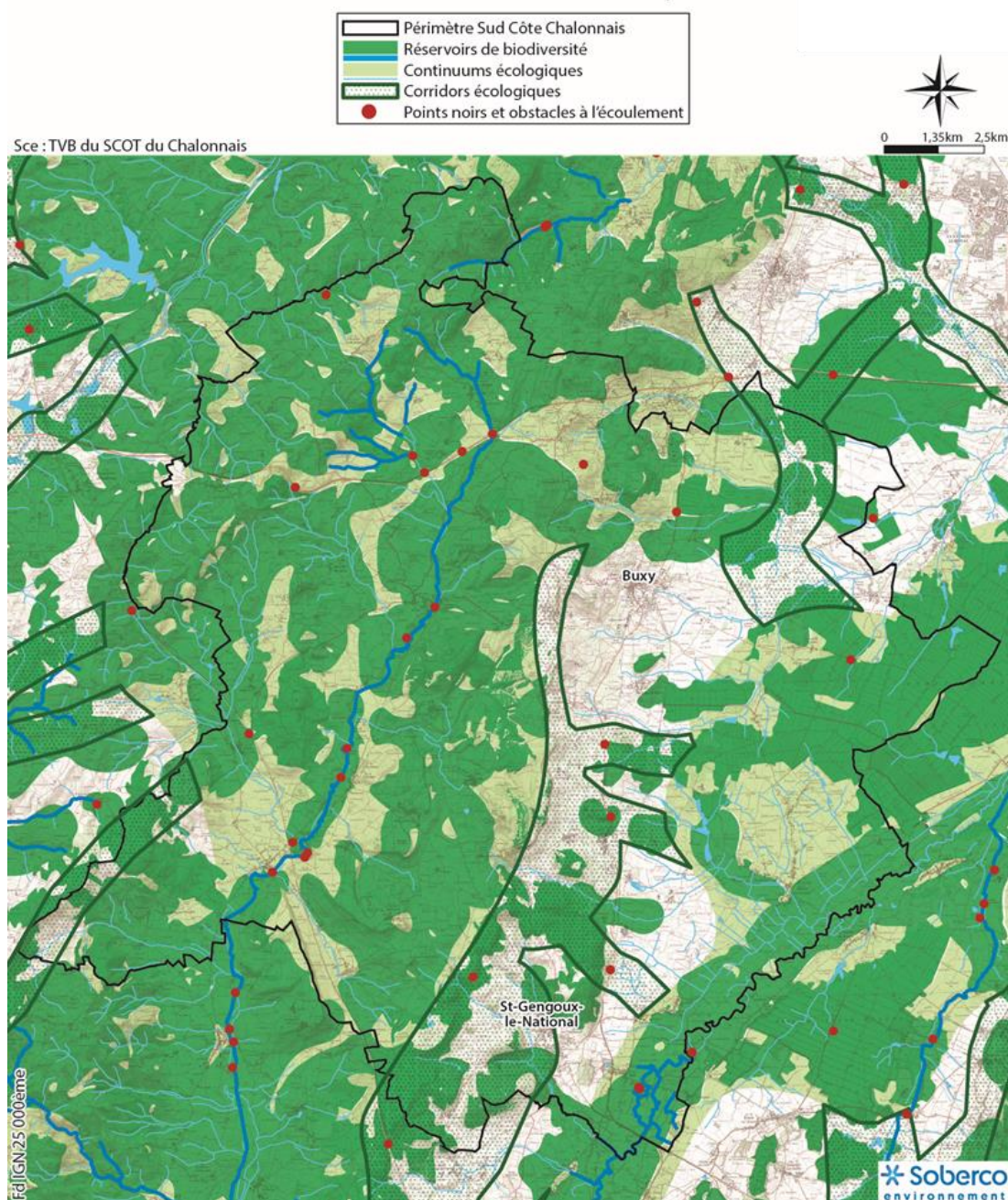
- Les remembrements, la proximité des routes ou cours d'eau entraînent la réorganisation des parcelles, leur agrandissement et donc la disparition des ripisylves, de haies ou de bandes enherbées pourtant vitales à de très nombreuses espèces. Sur l'exemple de l'échangeur de Sainte-Hélène on voit la parcelle triangulaire juste au-dessus de l'échangeur qui a perdu toutes ses haies (soit environ 1,5km).
- L'utilisation de pesticides qui impactent en particulier les insectes, et dégradent la qualité des cours d'eau (cf. développements sur l'eau).
- La gestion des parcelles : la mise à nu des sols qui accentue l'érosion et augmente les risques d'inondations, et le drainage des parcelles qui fait perdre le caractère des parcelles en zone humide et entraîne la disparition d'espèces liées.

En ce qui concerne le tourisme et les loisirs, la dégradation des milieux et leur appauvrissement en espèces viennent principalement de la pratique de sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation. L'érosion des sols et la périurbanisation de la faune (reproduction, nidification, habitats perturbés...) découlent de ces pratiques non maîtrisées.

La RCEA, une césure importante dans le paysage et les milieux



TRAME VERTE ET BLEUE : Synthèse



4. Un réseau d'infrastructures routière très impactante

Sur le territoire de la c.c.S.c.c., parmi les 41 routes ayant un trafic supérieur ou égal à 100 véhicules/jour, 3 ont un impact significatif sur la circulation des espèces et la connexion des milieux.

La route ayant un impact le plus important sur le territoire est la RCEA (RN80), qui est une infrastructure infranchissable pour la plupart des espèces (terrestres et aquatiques plus qu'aériennes) :

- Plus de 20 000 véhicules/jour à grande vitesse, et environ 2 000 poids lourds ;
- 2x2 voies sur tout le tracé, glissières de sécurité et terre-pleins centraux ;

- Murs antibruits, dénivelés et pente des talus ;
- Voies d'accélération, de décélération et échangeurs.

Sur cet axe, 16 ouvrages de franchissement existent. La très grande majorité de ces



Évolution de la zone de l'échangeur de Sainte-Hélène
Source : Géoportail

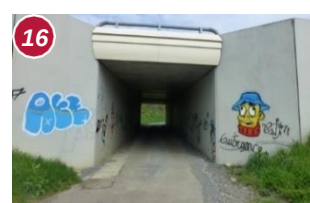
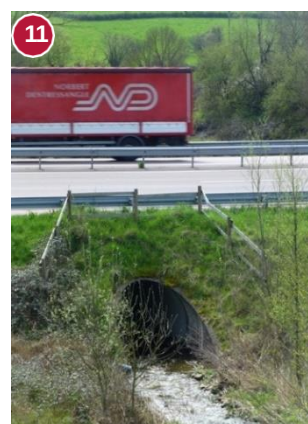
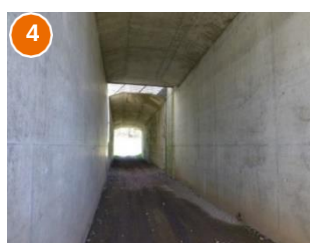
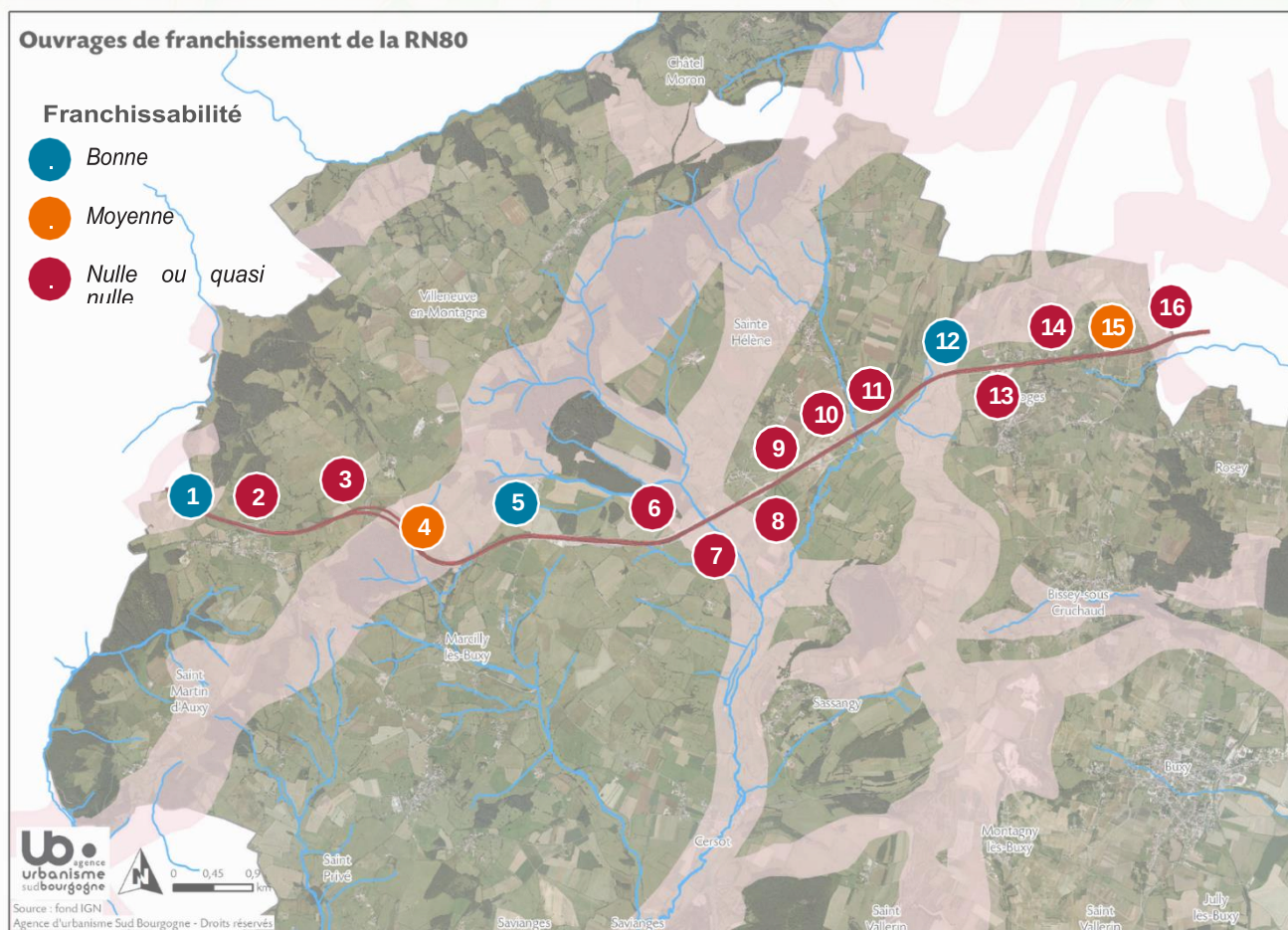
ouvrages routiers présentent une franchissabilité moyenne voire nulle pour les espèces animales. Certains ouvrages se situant sur des corridors pourraient être améliorés de manière simple et efficace pour favoriser le passage des animaux (cf. carte et tableau).

Dans une moindre mesure, la RD977 qui relie Buxy à Chalon-sur-Saône (plus de 3 500 véhicules/jour) et la RD981 qui relie Chagny à Cluny (plus de 3 000 véhicules/jour) peuvent également entraver la libre circulation des espèces. Néanmoins, leur configuration plus classique (pas de murs, de glissières, de terre-pleins, etc.) les rend plus aisément franchissables.

Par ailleurs, l'emprise au sol nécessaire à ces infrastructures (et donc la diminution des espaces naturels qui en découle) est à prendre en compte. Les images ci-dessus illustrent la consommation foncière nécessaire, entre 1945 et 2013, dans la zone de l'échangeur de Sainte-Hélène.



L'altération du paysage par la RCEA



Synthèse des ouvrages de franchissement de la RN 80

Número	lieu /nom	Caractéristiques ouvrages	Franchissabilité générale estimée	Possibilités d'améliorations	Indication/corridor
1	Tunnel de la Chaume Baudots	Tunnel avec espaces verts, ouverts, enbroussaillés et un peu forestiers des deux côtés, quasi aucune urbanisation sol gravier et terre avec herbe traces de passages de faune lumière visible	Assez bonne	Masquer la vue de la route par des haies/végétation	Sur corridor, à améliorer
2	Pont échangeur des Baudots	Pont surélevé béton	Quasi nulle	Aucune	-
3	Pont du Bois de Gardelle	Pont surélevé béton sur deux largeurs de voies	Quasi nulle	Aucune	-
4	Tunnel des Chas	Tunnel avec espaces verts, ouverts, peu urbanisés des deux côtés sol gravier et terre avec herbe traces de passages de faune assez long et plutôt étroit	Moyenne	Aménagements sur le côté nord par terrassement/réaménagement des voies de services, rendre plus visible le tunnel, masquer la route par de la végétation	Sur corridor, à améliorer
5	Tunnel des Riaux	Tunnel avec espaces verts, champs très ouverts et dégagés, un peu urbanisé sol goudronné gravillonné ouverture assez large	Assez bonne	Masquer la vue de la route par des haies/végétation	Sur corridor, à améliorer
6	Pont des Chaudrottes	Pont surélevé béton	Quasi nulle	Aucune	-
7	Passage du ruisseau du moulin de Ronde	Cours d'eau passant dans un ouvrage bétonné	Mauvaise pour la faune aquatique Quasi nulle pour la faune terrestre	Recréer un vrai passage de cours d'eau ouvert avec berges	Sur corridor, à restaurer
8	Pont échangeur des maisons rouges	Pont surélevé béton	Quasi nulle	Aucune	-
9	Pont et zone d'échangeur de Sainte-Hélène	Pont surélevé béton Zone très urbanisée, aires de stationnement poids lourds Double rond point et voies de circulation	Quasi nulle	Aucune	-
10	Pont En craie la Chaumotte	Pont surélevé béton	Quasi nulle	Aucune	-
11	Passage de la Guye	Cours d'eau passant dans un ouvrage bétonné	Mauvaise pour la faune aquatique Quasi nulle pour la faune terrestre	Recréer un vrai passage de cours d'eau ouvert avec berges Masquer la vue de la route par des haies/végétation	Pas sur corridor mais pourrait le devenir si restauration
12	Tunnel Sous craie	Tunnel avec espaces verts, ouverts, bocagers des deux côtés quasi aucune urbanisation sol gravier et terre avec herbe traces de passage de faune lumière visible	Assez bonne	Masquer la vue de la route par des haies/végétation	Sur corridor, à améliorer
13	Pont échangeur Moroges	Pont surélevé béton	Quasi nulle	Aucune	-
14	Tunnel Moroges	Tunnel très artificiel peu engageant, métallique mur antibruit sol goudronné vignes au sud, village au nord tunnel peu visible depuis l'accès nord	Mauvaise	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
15	Tunnel Cercot	Tunnel avec sol goudronné, trottoir en gravillon, haut et large alentours de champs pré et vigne	Moyenne	Masquer la vue de la route par des haies/végétation	-
16	Tunnel Chétif quart	Tunnel très artificiel peu engageant, métallique, tagué sol entièrement goudronné et bétonné lumière peu visible alentours de champs, vignes et un peu d'urbanisation	Mauvaise	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration

Source: observations AUSB

5. L'infrastructure ferroviaire

La LGV Sud-Est traverse les communes de Le Puley, Genouilly, Vaux-en-Pré au Sud-Ouest du territoire. Elle ne peut être franchie qu'en 10 points, tunnels ou ponts routiers (voir en page suivante). Ces passages sont dans l'ensemble situés dans des espaces naturels ou agricoles et sont aisément utilisables par la faune.

Les cours d'eau – essentiellement busés - sont en revanche problématiques pour le libre passage de la faune.

Synthèse des ouvrages de franchissement de la LGV

N°	Lieu /nom	Caractéristiques ouvrages	Franchissabilité générale estimée	Possibilités d'améliorations	Indication / corridor
1	Tunnel entre la Grenouille et les Marguillères	Tunnel large, court, avec bandes enherbées, peu de constructions autour, mais assez passante et circulation rapide	Assez bonne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
2	Tunnel Vaux-en-Pré	Tunnel large, court, avec bandes enherbées, route peu passante, peu de constructions autour	Assez bonne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
3	Tunnel au Pras	Tunnel étroit mais très haut, sur route en pente, avec champs autour, route très peu passante, cailloux et gravier	Bonne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
3'	Pras	Cours d'eau sous tuyau coulé dans une dalle de béton	Nulle	Casser la chape de béton et poser un tablier en hauteur à cheval sur les deux pans de route pour laisser l'eau libre.	Sur corridor à restaurer
4	Tunnel entre la Roche et Champ Vent	Tunnel en biais, large, assez long et sombre, quelques constructions	Moyenne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
5	Pont Genouilly, Terre de la Manche	Pont très peu passant, trottoirs quasiment enherbés, entourés de champs	Assez bonne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
6	Tunnel Corsenier	Large, haut, court, bandes enherbées et rampe spécifique sur le côté avec herbes, route peu passante	Bonne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
6'	En Généty	Tuyau à sec pour l'écoulement de l'affluent du Brenon	Mauvaise	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
7	Tunnel les Epourays	Tunnel assez large, long, sombre, route à circulation rapide	Moyenne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
8	Tunnel les Fontenailles	Tunnel très étroit, route quasiment non passante, sol en terre, champs des deux côtés	Assez bonne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
9	Pont les Tropes	Pont avec route moyennement passante, champs des deux côtés, grillage, trottoirs en dur	Moyenne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration
10	Pont entre Malterre et Bois Guynot	Pont avec route moyennement passante, champs des deux côtés, grillage, trottoirs en dur	Moyenne	Aucune	Sur corridor mais peu de possibilité d'amélioration

Source: observations AUSB



CLIMAT

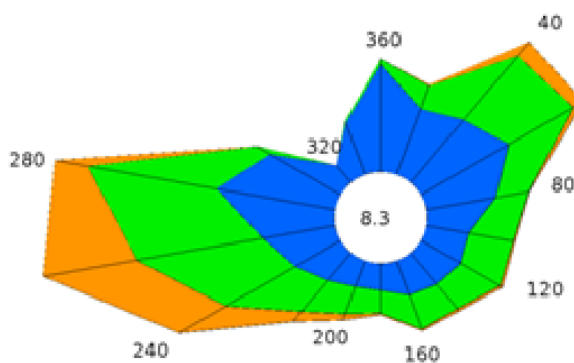
UN CLIMAT TEMPÉRÉ

Le climat de la c.c.S.c.c. est de type tempéré à légère tendance continentale. Les étés sont chauds et les hivers sont rudes. Une influence méridionale se fait également sentir dans cette zone de transition.

Les relevés de Météo France sur la période 1981-2010 nous montrent que les températures varient en moyenne de 3°C en janvier à 20°C en juillet.

Globalement, sur cette partie du territoire bourguignon, les précipitations sont quantitativement plus importantes que la moyenne régionale. Sur la période 1981-2010, il pleut en moyenne chaque année presque 20% de plus que sur le reste de la région. Les mois les plus pluvieux sont mai et septembre, suivis de juin et octobre. Ces résultats importants en mai et juin viennent de la tendance continentale du climat de la côte sud chalonnaise, qui entraîne des précipitations plus importantes en été, et souvent accompagnées de phénomènes orageux.

Enfin, en croisant les données des stations météorologiques de Champforgeuil au nord-est du territoire, et de Mont-Saint-Vincent à l'ouest, on voit que des vents rapides arrivent principalement de l'Ouest mais aussi du Nord. Ils se heurtent à la côte viticole qui les redirige d'où une forme de « L inversé » aux courants.



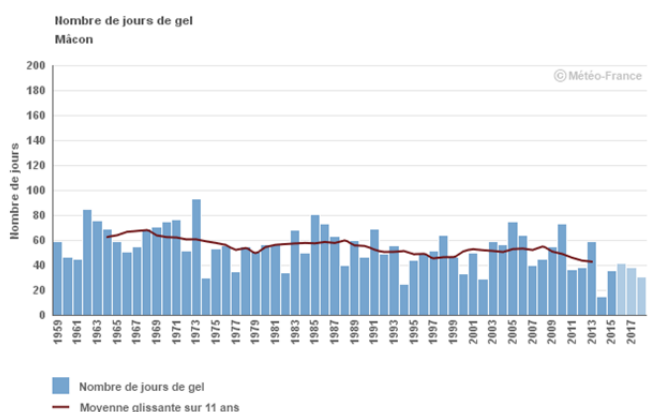
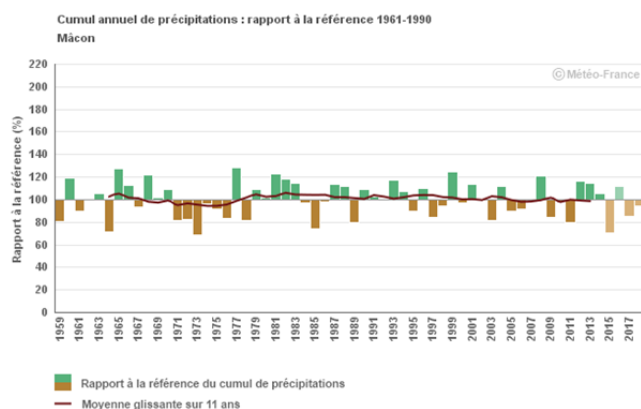
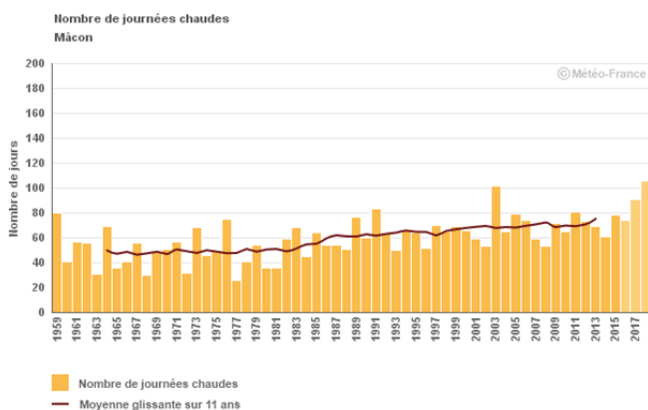
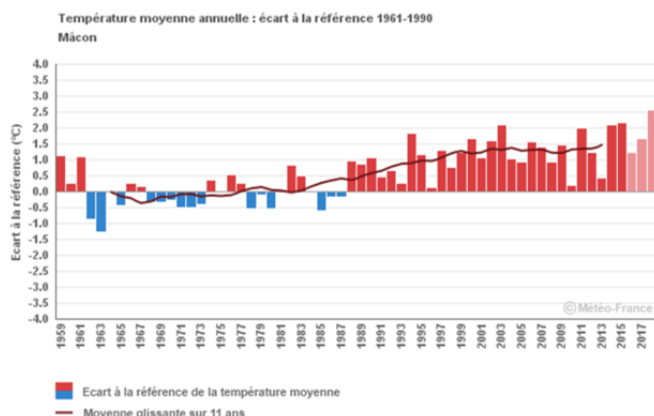
Rose des vents à la station du Mont Saint

UN TERRITOIRE TOUCHÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le phénomène de réchauffement climatique est susceptible d'entraîner des modifications du climat sur le territoire de la c.c.S.c.c., qui seront plus ou moins marquées selon les efforts fournis par l'Homme pour limiter ce phénomène. Depuis quelques années, il est déjà observé des hivers plus doux, un enneigement plus aléatoire, un front de neige qui remonte d'année en année, couplée à des étés alternant périodes caniculaires et périodes pluvieuses.

Ces modifications doivent être anticipées afin d'y apporter une réponse adaptée, tout en continuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

Selon le Centre de recherche de climatologie de l'université de Bourgogne, la région a d'ores et déjà connu une hausse de ses températures entre 1961 et 2009 de l'ordre de 1,5 %.



Dans le même temps, en se fondant sur le scénario A2 du Rapport spécial sur les scénarios d'émissions du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2000, le Centre prévoit une hausse des températures de l'ordre de 2 % supplémentaires durant les prochaines années.

Parallèlement, le tableau suivant montre l'évolution attendue de quelques paramètres climatiques dans le département de la Saône-et-Loire pour un scénario RCP4.5 (c'est-à-dire intégrant une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂) et pour un scénario 8.5 (c'est-à-dire n'incluant pas de politique climatique), selon le modèle CNRM-CM5/Aladin 63.

Référence : 1976 - 2005		RCP4.5	RCP8.5
Ecart de température	2050	+0,9 °C à +1 °C	+1,05 °C à +1,15 °C
	2070	+1,5 °C à +1,7 °C	+2 °C à +2,1 °C
	2100	+2 °C à +2,1 °C	+3,7 °C à +4 °C
Ecart de nombre de jours de vague de chaleur	2050	+10 à +15 jours	+10 à +15 jours
	2070	+22 à +26 jours	+27 à +32 jours
	2100	+32 à +36 jours	+68 à +77 jours
Ecart de nombre de jours de vague de froid	2050	+3 à -1 jours	+1 à -3 jours
	2070	-1 à -3 jours	-1 à -4 jours
	2100	-1 à -5 jours	-3 à -5 jours
Ecart de cumul de précipitations	2050	+64 à +123 mm	+91 à +166 mm
	2070	+88 à +170 mm	+76 à +207 mm
	2100	+117 à +205 mm	+163 à +311 mm

Selon cette modélisation, le territoire de la c.c.S.c.c. pourrait être très touché par la hausse des températures ainsi que par une hausse des précipitations. Les phénomènes climatiques attendus liés à cette hausse ont été identifiés par le GIEC. Certains d'entre eux peuvent avoir des impacts significatifs sur le territoire :

- Augmentation des températures maximales, du nombre de jours chauds et de vagues de chaleur pour la quasi-totalité des zones terrestres avec l'augmentation des risques d'incendie de forêts ;
- Sécheresse estivale accrue sur la plupart des terres continentales à moyenne latitude et risques de sécheresse associés avec pour effet la diminution quantitative et qualitative des ressources en eau ;
- Précipitations plus intenses avec l'augmentation de l'érosion des sols, des inondations, des glissements de terrains, et des dommages dus aux coulées de boue ;
- Une augmentation des besoins en matière de climatisation et diminution de la fiabilité de l'approvisionnement énergétique (liée à la dégradation des installations).

La biodiversité sera également directement impactée par le changement climatique :

- Modifications physiologiques et comportementales (les espèces s'adaptent sur place) ;
- Glissements d'aires de distribution de certaines espèces avec apparition potentielle d'espèces dites « exotiques ». Des impacts sanitaires avec la migration d'espèces venimeuses ou vectrices d'agents pathogènes (moustiques, araignées, etc.) sont également à anticiper ;
- Modification des interactions entre espèces (décalage trophique, risque d'invasion par d'autres espèces, extinction, etc.). On note, par exemple, déjà des décalages comme l'arrivée des oiseaux migrateurs qui ne coïncide plus avec le pic d'émergence des insectes, lequel est plus précoce du fait des températures plus douces en fin d'hiver, ce qui entraîne une mortalité importante et une plus grande fragilité des oiseaux adultes.

Des répercussions directes sur l'économie du territoire, puisque le secteur agricole représente presque ¼ des emplois du territoire (INSEE 2012) sont également à craindre. Ce changement climatique pourrait avoir des incidences à court et long terme sur : « la disponibilité et l'approvisionnement en eau, sur la sécurité alimentaire et sur les revenus agricoles, notamment en provoquant des déplacements des zones de production de cultures vivrières » (Rapport d'information n°2391, Assemblée Nationale, commission des affaires européennes). Les cultures viticoles, très présentes sur le territoire seront particulièrement concernées, notamment par les épisodes météorologiques violents (grêle, gelées tardives, orages violents, sécheresses intenses, ...) mais également par le décalage des dates de vendanges, le déplacement des régions viticoles et des cépages, le changement de typicité voire d'identité des vins de Bourgogne, la baisse de la qualité des vins liée aux hausses de rendement et de niveau alcoolique, etc..⁴

⁴ Source : « Adaptation au changement climatique », Septembre 2012, ADEME Bourgogne

Il est important de prendre en compte ces évolutions dans les pratiques agricoles. Yves Richard et Benjamin Bois⁵, chercheurs à l'université de Dijon, ont développé différents scénarios d'adaptation au changement climatique comme le passage à des enjambeurs électriques, l'amélioration des bâtiments agricoles, adaptation des cépages ou encore le changement de cultures. Ils développent aussi des approches sur l'économie de la ressource en eau, avec des solutions comme le paillage ou l'enherbement des rangs de vignes.

Impact santé !

Les populations seront impactées par le changement climatique, notamment les personnes seules de plus de 65 ans. Selon les statistiques de l'INSEE, ces personnes représentaient 7% de la population de la c.c.S.c.c. en 2012 et ce chiffre serait d'environ 10% dans 10 ans, puis 12% dans 25 ans. Les communes les plus sensibles, de par la proportion de personnes de plus de 65 ans dans leurs populations, sont Santilly et Sercy. Une diminution de l'espérance de vie est possible. Un accompagnement des personnes âgées sera à mettre en place, notamment pour parer aux situations à risques : surchauffe l'été dans les logements mal isolés ou anciens (très majoritaires dans le territoire – voir volet habitat), déshydratation, maladies cardiovasculaires ou respiratoires.

Enfin, l'usage faite du sol est modifié ; en effet, avec des saisons légèrement en avance ou des pluies plus importantes, ce ne sont plus les mêmes parcelles qui seront les plus prisées pour la viticulture entre autres.



Route de Saint-Martin-du-Tartre à Bissy-sur-Fley...

⁵ Le Plan Départemental de Lutte contre le Changement Climatique de Saône-et-Loire fixe les engagements du département en la matière, et présente les actions qu'il entend mener.

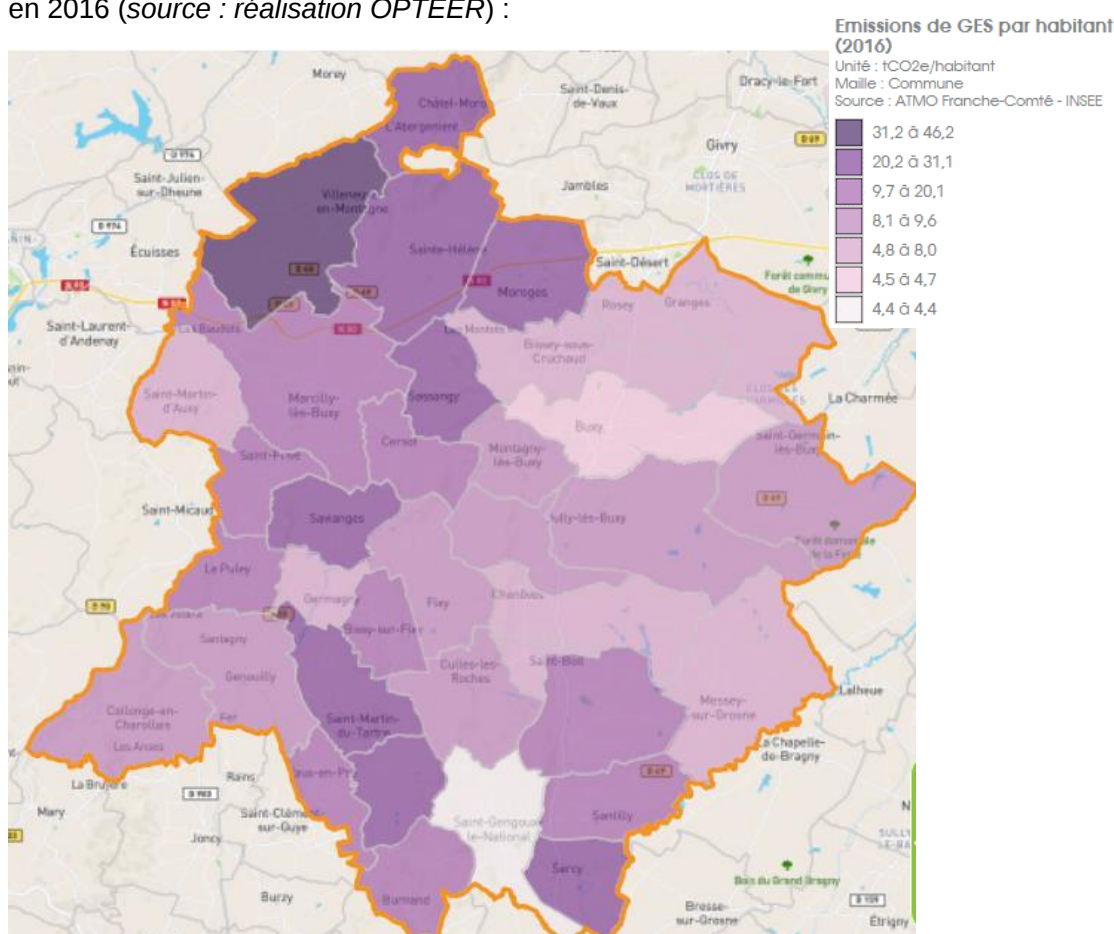
DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Les trois principaux GES sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

En 2016, le bilan annuel des émissions sur le territoire (hors changement d'affectation du sol) représente environ 126 896 tonnes équivalent CO₂, soit 11 teqCO₂/hab. Il est plus élevé que le ratio par habitant de Saône-et-Loire (9,4 teqCO₂/hab.) et que celui de Bourgogne-Franche-Comté (8,2 teqCO₂/hab.).

Toutefois, du fait du faible nombre d'habitants, ces émissions peuvent être relativisées : elles représentent 2,4 % de celles de Saône-et-Loire et 0,6 % de celles de Bourgogne-Franche-Comté.

La carte suivante présente les émissions d'équivalent CO₂ par habitant et par commune en 2016 (source : réalisation OPTEER) :



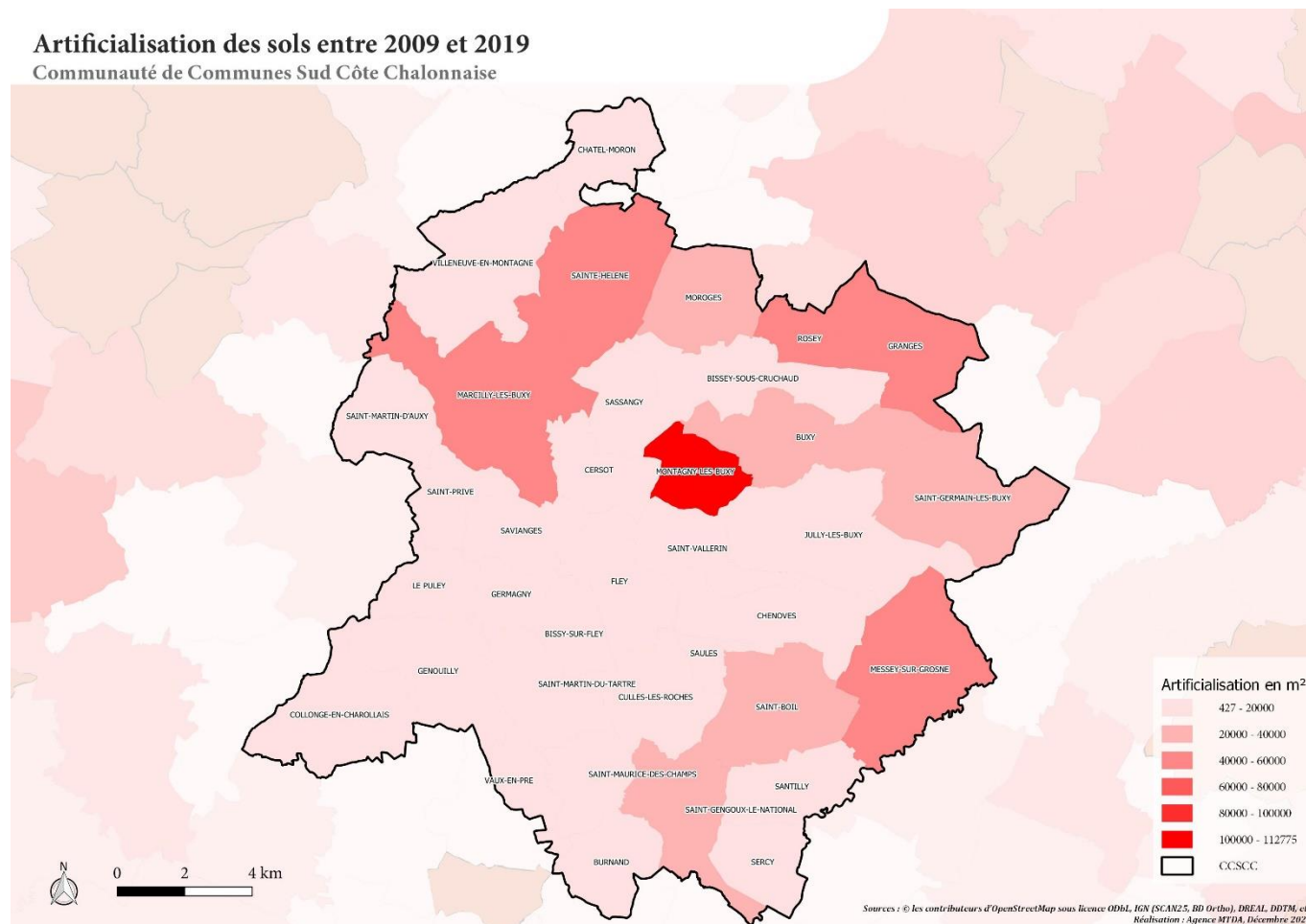
Proportionnellement au nombre d'habitants, les communes de Villeneuve-en-Montagne (46,2 teqCO₂/hab.) et de Sercy (31,1 teqCO₂/hab.) sont celles qui contribuent le plus aux émissions de GES de la c.c.S.c.c. Parallèlement, les ratios d'émissions les plus faibles sont observés dans les communes de Saint-Gengoux-le-National (4,4 teqCO₂/hab.) et de Buxy (4,7 teqCO₂/hab.).

Parallèlement, le changement d'affectation des sols peut également participer aux émissions de GES (artificialisation des sols, retournement de prairies, etc.), tout comme au stockage. Entre 2009 et 2019, selon les données de l'observatoire national de

l'artificialisation (Cerema), 67,76 ha du territoire de terres agricoles, de milieux naturels ou de forêts ont été artificialisés dans la c.c.S.c.c. Cela a principalement concerné de la réalisation à destination d'habitat (47,31 ha) ou inconnue (16,69 ha). Entre 2010 et 2019, 456 nouveaux logements ont été autorisés, dont principalement de l'individuel pur (base de données Sit@del2).

Artificialisation des sols entre 2009 et 2019

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise



Selon l'occupation du sol antérieure, cela a pu entraîner des émissions de GES plus ou moins importantes. Il est ainsi considéré que le changement d'affectation d'un hectare de forêt ou de prairie vers des sols imperméabilisés entraîne l'émission de 290 teqCO_2 (facteur d'émission base carbone de l'ADEME, consultée en décembre 2020).

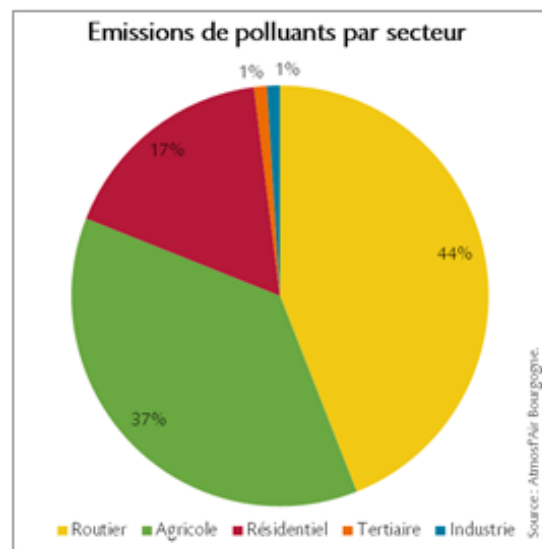
AIR

La c.c.S.c.c. produit moins d'1 % des émissions de polluants dans la région Bourgogne-Franche-Comté (données ATMO), à savoir principalement le méthane, le dioxyde de carbone et le dioxyde d'azote. Les secteurs les plus émetteurs sont le secteur routier puis l'agricole, et enfin le résidentiel.

Trafic routier : Les distances à parcourir et l'absence de transports en commun rendent l'utilisation de la voiture indispensable pour des usagers le plus souvent seuls dans leurs véhicules, notamment lors des trajets domicile-travail. Le transit de fret routier est également important sur la c.c.S.c.c., en raison de la présence de la RCEA. Les communes les plus impactées par la pollution liée aux transports sont Marcilly-lès-Buxy, Moroges et Sainte-Hélène. Si l'on ajoute Buxy, elles rassemblent même à elles seules 2/3 des émissions du secteur. Le transport routier est notamment responsable de 74 % des émissions de d'oxyde d'azote (NOx) et d'environ 30 % des émissions de PM2.5 et de PM10 du territoire. Il est également à l'origine d'émissions de Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM, 14 %) et de dioxyde de soufre (SO₂, 9 %).

A noter la participation des transports non routiers aux émissions de particules fines (9 % des PM10 et 5 % des PM2.5).

Rejets agricoles : Les 3 communes les plus impactées sont Marcilly-lès-Buxy, Messey-sur-Grosne et Villeneuve-en-Montagne. Ces rejets sont constitués d'ammoniac (NH₃, 96 % des émissions de la c.c.S.c.c.). Ils sont également constitués de PM10 (21 % des rejets), de NOx (16 %), de PM2.5 (15 %), de COVNM (8 %) et de SO₂ (2 %).



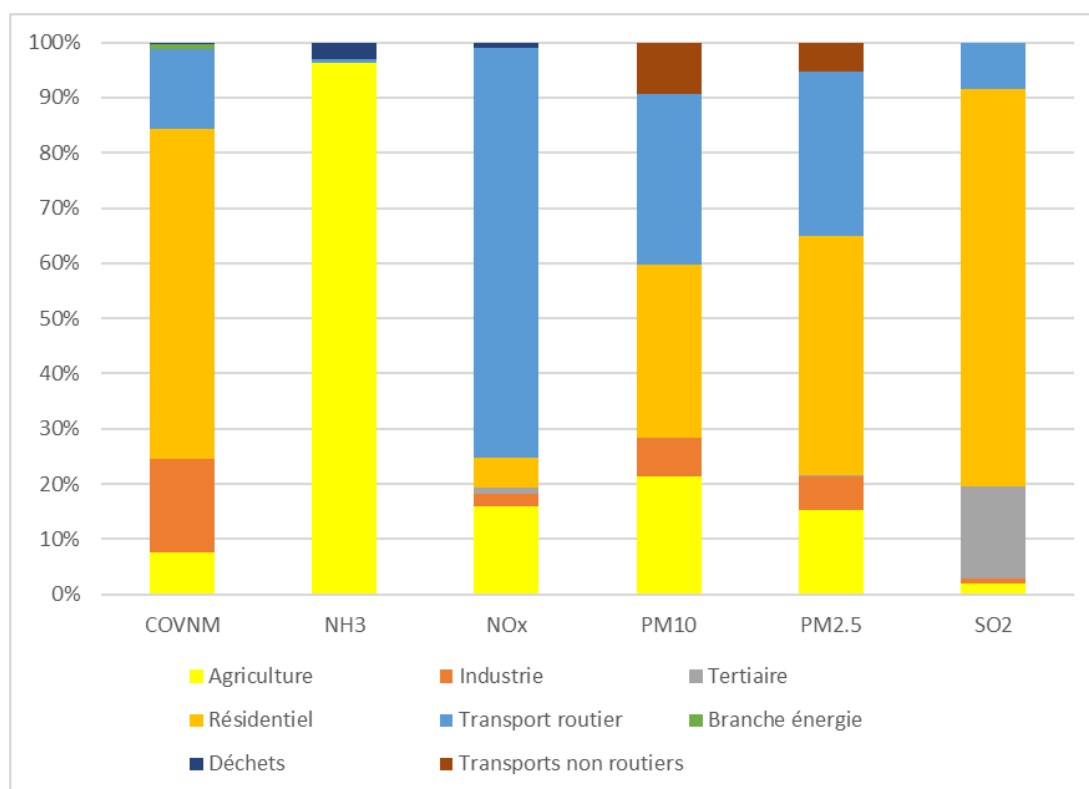
Impact santé !

Aucune norme ne régleme la teneur en pesticides de l'air. Les données sont moins nombreuses que celles pour les eaux et aucune n'est localisée. Néanmoins, l'Institut de Veille Sanitaire a considéré comme « non-négligeables » les contaminations aériennes aux abords des exploitations agricoles et viticoles, nombreuses sur le territoire. En plus des atteintes à la reproduction (baisse de la fertilité, malformations, fausses couches), des études ont montré que pour les viticulteurs, l'exposition chronique aux pesticides (notamment les fongicides) altère les performances neuropsychologiques et augmente l'apparition de la maladie de Parkinson. Pour les agriculteurs, le cancer de la prostate est associé à l'exposition au bromure de méthyle et aux organochlorés, et le cancer du poumon serait fortement favorisé par deux herbicides et deux insecticides (métolachlore/pendiméthaline et chlorpyrifos/diazinon). Les viticulteurs et les agriculteurs du territoire sont directement exposés à ces produits lors des traitements et constituent la population la plus touchée par cette pollution. La proximité de nouvelles constructions avec les vignes sera donc strictement limitée par principe de précaution.

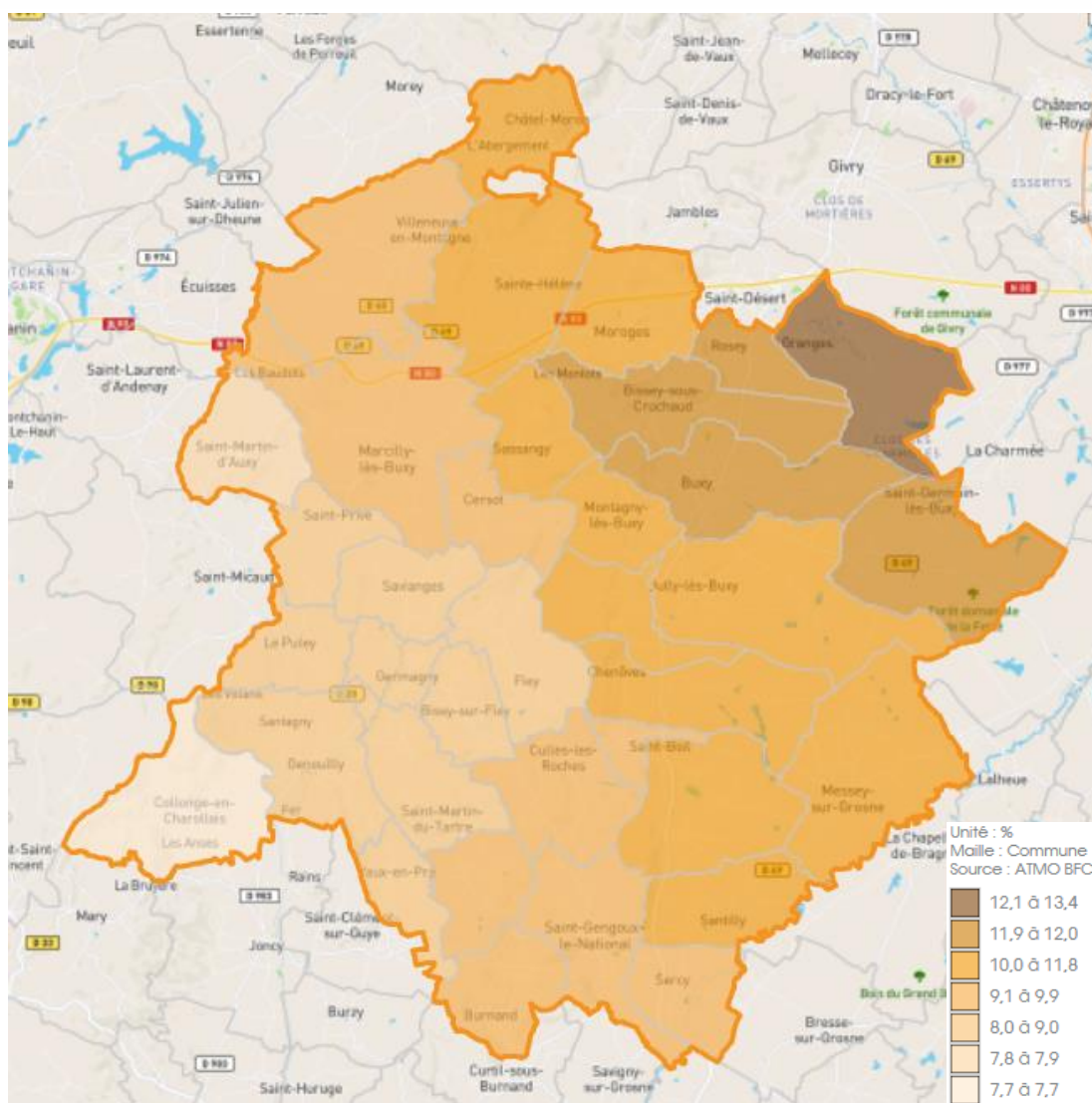
Rejets résidentiels et tertiaires : Le chauffage des particuliers est source de pollution atmosphérique du fait du recours important aux énergies fossiles dans ce secteur. De plus, les logements du territoire sont anciens et souvent mal isolés, ce qui implique une consommation et des émissions plus fortes. La commune de Buxy est la plus impactée puisqu'elle représente 18 % des émissions du secteur. En 2016, les secteurs résidentiel et tertiaire sont responsables de 89 % des émissions de SO₂ de la c.c.S.c.c., de 60 % de celles de COVNM, de 43 % de celles des PM_{2.5}, de 31 % de celles des PM₁₀ et de 7 % des émissions de NOx.

Rejets industriels : Montagny-lès-Buxy, Granges et Buxy sont les 3 villes les plus impactées par les rejets industriels. Mais les émissions du secteur restent bien moins importantes que celles des autres secteurs. D'ailleurs, une seule infrastructure est enregistrée au Registre français des émissions polluantes, il s'agit de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Granges. L'ISDND de Chagny, recevant et traitant les déchets de la c.c.S.c.c. bien que n'étant pas sur son territoire, rejette dans l'atmosphère des particules de chrome et de zinc en quantité supérieure aux limites autorisées. Les secteurs de l'industrie et des déchets participent significativement aux émissions de COVNM de la c.c.S.c.c. (17 %). Les autres émissions sont moins importantes : 7 % des PM₁₀, 6 % des PM_{2.5}, 3 % des NOx, 3 % des NH₃ et 1 % du SO₂.

Le graphique suivant présente les émissions des principaux polluants atmosphériques au niveau de la c.c.S.c.c. en fonction des secteurs en 2016 (*données ATMO BFC*) :



En termes de qualité de l'air, ATMO Bourgogne-Franche-Comté surveille l'indice de qualité de l'air par commune. La carte suivante représente le pourcentage de l'année 2019 passé avec un indice de qualité de l'air de médiocre ou mauvais au niveau des communes de la c.c.S.c.c. :



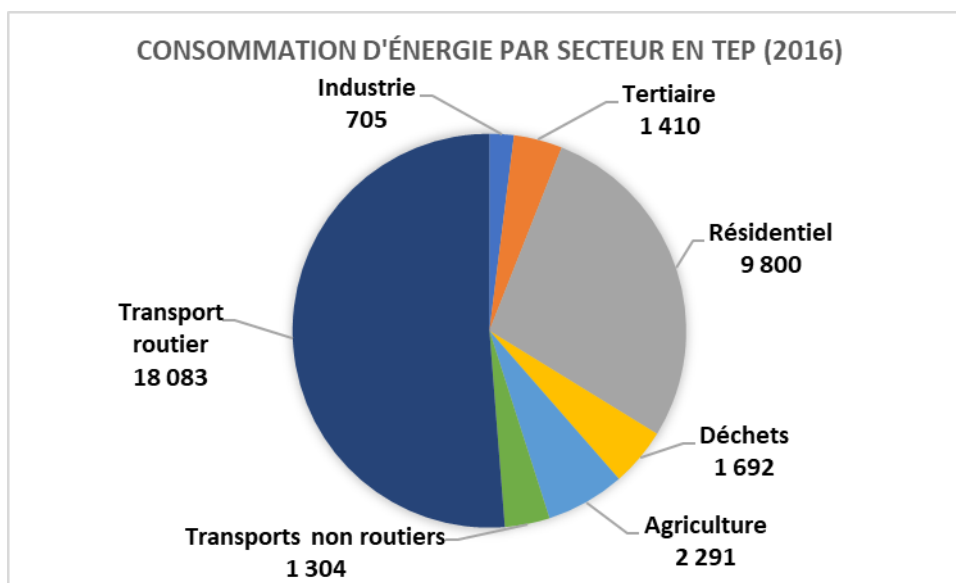
Ainsi, un gradient du nord-est au sud-ouest est observé, pouvant indiquer des influences estérieures. La commune de Granges a passé 13,4 % de l'année 2019 avec un indice de qualité de l'air dégradé. Cela correspond à près de 49 jours. A l'inverse, la commune de Collonge-en-Charollais a connu 28 jours avec un indice de qualité de l'air dégradé.

ENERGIE

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie finale de la c.c.S.c.c. est d'environ 35 250 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2016, soit une moyenne de 3,06 tep/hab. Elle est de 2,91 tep/hab. pour la Saône-et-Loire (2,2 % de l'énergie consommée) et de 2,82 tep/hab. pour la Bourgogne-Franche-Comté (0,4 % de l'énergie consommée).

Avec plus de 50 % de l'énergie consommée sur le territoire, le transport routier (forte utilisation de la voiture sur le territoire) représente le secteur le plus consommateur de la c.c.S.c.c., suivi du secteur résidentiel (besoins importants des ménages en chauffage).



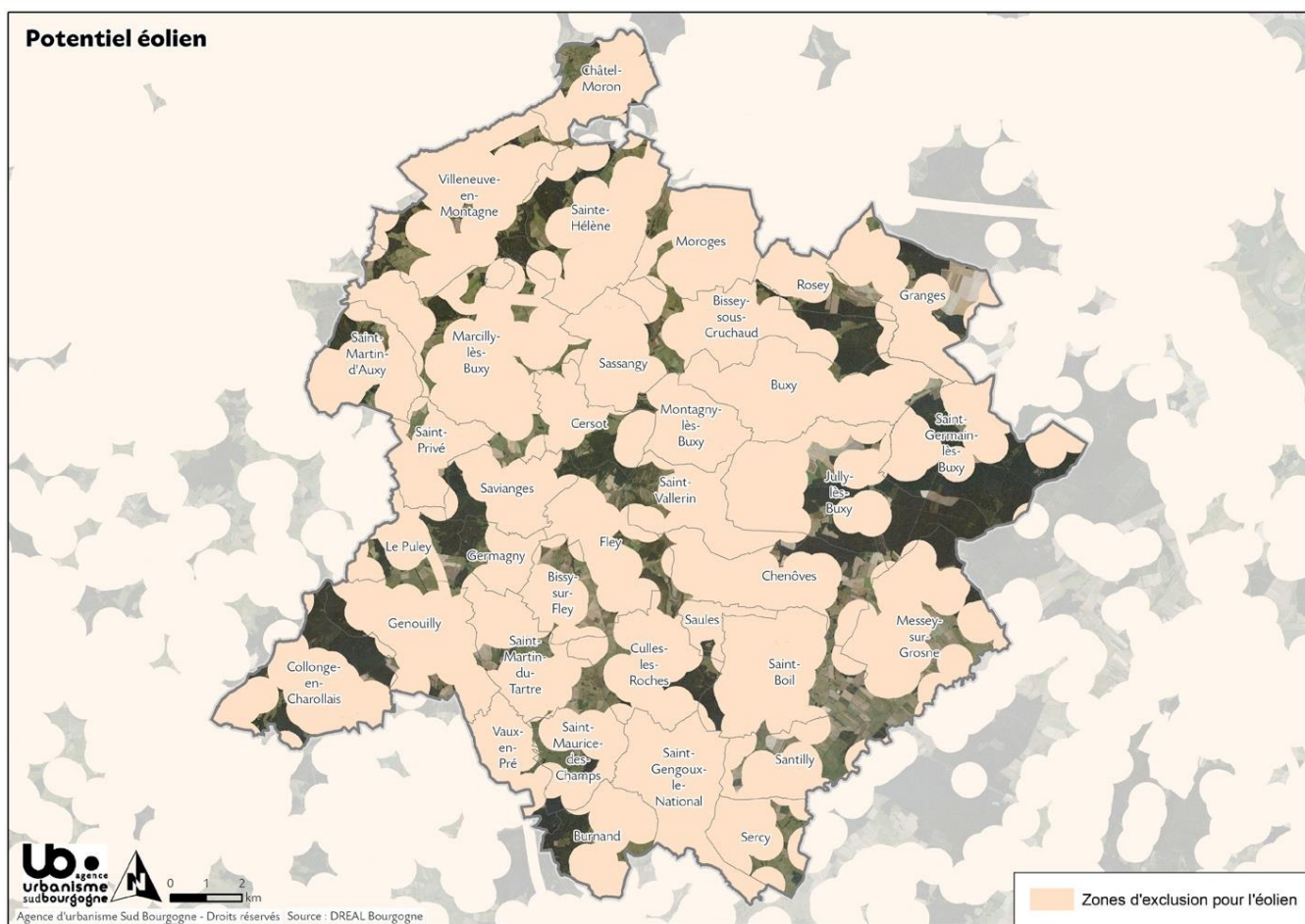
Les énergies les plus consommées sont alors les carburants (35 %) et l'électricité (22 %), suivis du fioul, du bois, du gaz naturel, du charbon, et du gaz de pétrole liquéfié.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

Le territoire de la c.c.S.c.c. présente un potentiel en production d'énergies renouvelables important du fait de la pluralité des ressources mobilisables. Toutefois, l'éolien et l'hydroélectricité semblent plus délicats à développer pour des raisons environnementales (zones protégées, avifaune, sensibilité des cours d'eau, ...) mais aussi pour des raisons de réceptivités des populations, notamment pour l'éolien.

1. Situation en 2010 : un potentiel faiblement exploité

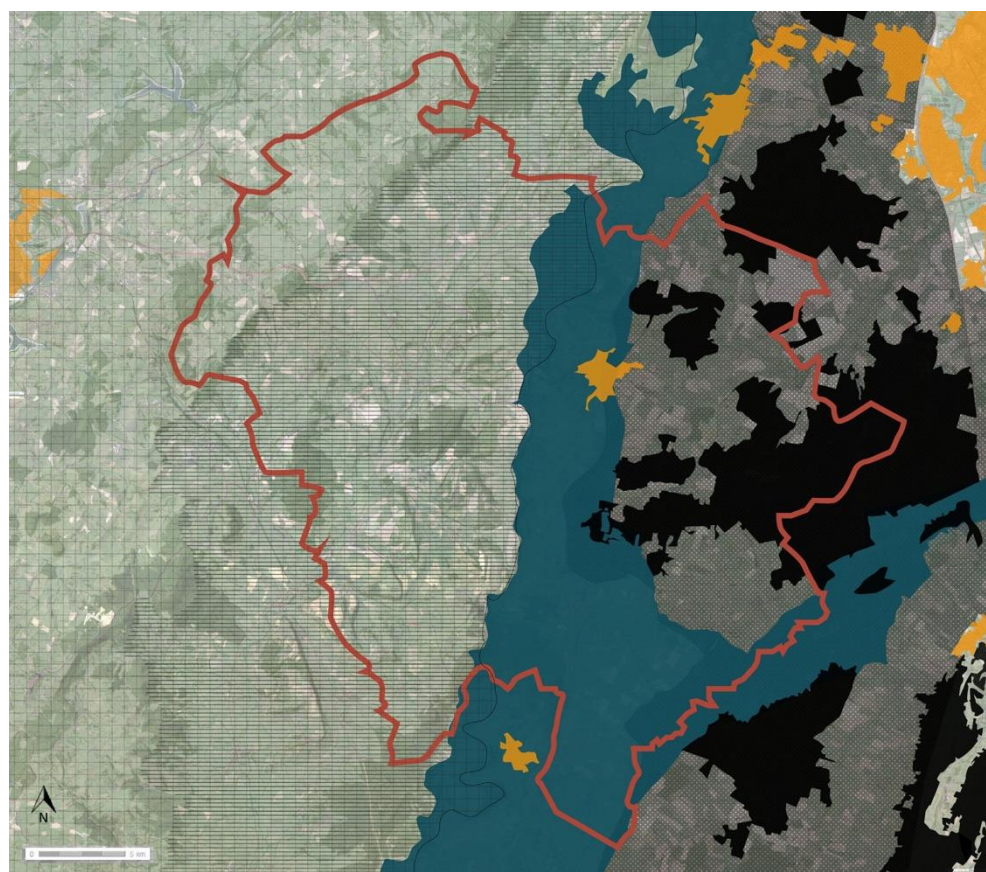
La c.c.S.c.c. participait à moins d'1 % de la production d'énergies renouvelables en Bourgogne. Ce chiffre est assez faible, et si l'on étudie la production d'énergies renouvelables en Bourgogne on se rend compte que les territoires du nord de la région sont plus productifs, notamment grâce à une importante exploitation de l'éolien. La production d'énergie renouvelable était donc globalement de 28 GWh, soit 8 fois moins que les besoins. La production renouvelable ne couvrait alors que 12,6 % des besoins énergétiques de la c.c.S.c.c.



« Approche cartographique
des potentiels énergétiques
»

Commune A.D.D.

-  Méthanisation
-  Biomasse bois (forêt)
-  Biomasse bois (bocage)
-  Villages solaires
-  Couloir éolien
-  Agroforesterie
-  Limite c.c.S.c.c.



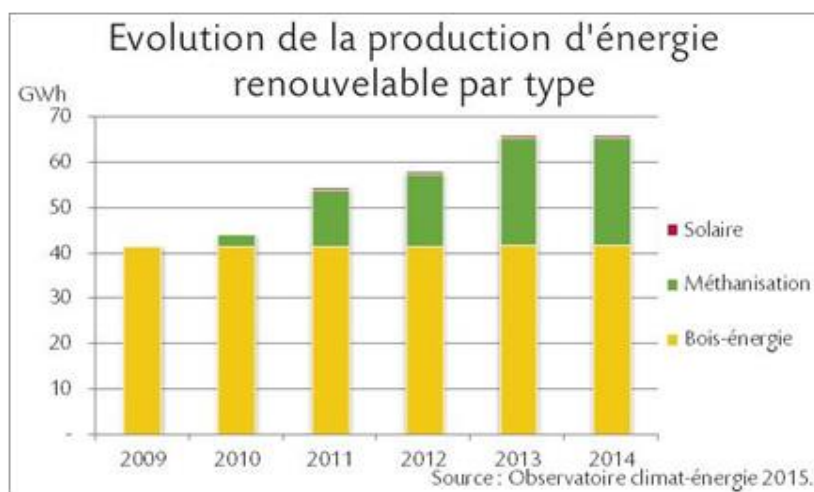
2. Depuis 2010 : une nette augmentation de la production

Actuellement, les énergies renouvelables développées dans la c.c.S.c.c. sont :

Le bois-énergie : il s'agit de la plus importante source d'énergie renouvelable sur le territoire. Elle est utilisée pour produire de l'énergie thermique, par des installations individuelles ou collectives. Elle est notamment utilisée par les ménages pour se chauffer, ainsi que par certains bâtiments publics. En 2014, 4 chaufferies collectives et environ 1 300 installations individuelles ont été recensées. Cette énergie reste actuellement la plus efficace puisque sur le territoire une chaufferie individuelle produit près de 10 fois plus d'énergie qu'une installation individuelle solaire. En 2018, les chaufferies collectives au bois-énergie ont permis la production de 1 180 MWh (6,4 % de la production d'EnR, hors bois des ménages, de la c.c.S.c.c.).

Le biogaz : cette énergie est produite à partir des déchets par la méthanisation. L'usage en est aussi bien électrique que thermique. Cette énergie est réutilisée sur place pour les locaux du SMET (Syndicat Mixte d'Étude et Traitement des déchets ménagers et assimilés de Saône et Loire) à Chagny. La méthanisation est aujourd'hui la deuxième plus importante source d'énergie renouvelable. Quelques 16 322 MWh ont été produits en 2018 sur le territoire via la valorisation du biogaz (première source de production d'EnR, hors bois des ménages).

Le solaire : cette énergie n'est encore qu'au début de son développement. Elle a cependant nettement progressé depuis 2009. Selon les données de l'ADEME, on observe une certaine régularité de la production de chaleur, mais une multiplication par 10 de la production électrique. En 2018, 941 MWh ont été produits par des installations solaires au sein de l'intercommunalité.



La c.c.S.c.c n'a pas d'installations éoliennes ou géothermiques (source peu exploitée). Les énergies produites le sont pour un usage majoritairement thermique.

Sur la période 2010-2014 la

production renouvelable a augmenté de 50 %. La méthanisation est apparue sur le territoire et est devenue la deuxième production la plus importante. Le solaire, malgré une forte progression, reste minoritaire.

En 2018, la production d'énergie renouvelable de la c.c.S.c.c. est de 18 443 MWh (hors usage individuel de bois de chauffage), à 30 % de thermique et 70 % d'électrique. Toutefois, hors bois de chauffage individuel, cette production apparaît comme relativement stable depuis 2013.

Le pôle de valorisation des déchets de Granges contribue pour majorité à cette production (89 %). Une part de l'énergie produite sur le site est réutilisée dans le cadre du fonctionnement du pôle et une autre réinjectée dans les réseaux.

La production d'EnR sur le territoire représente 36 % de celle de Saône-et-Loire et 5 % de celle de la région, ainsi que 4,5 % de l'énergie finale consommée (hors bois des ménages).

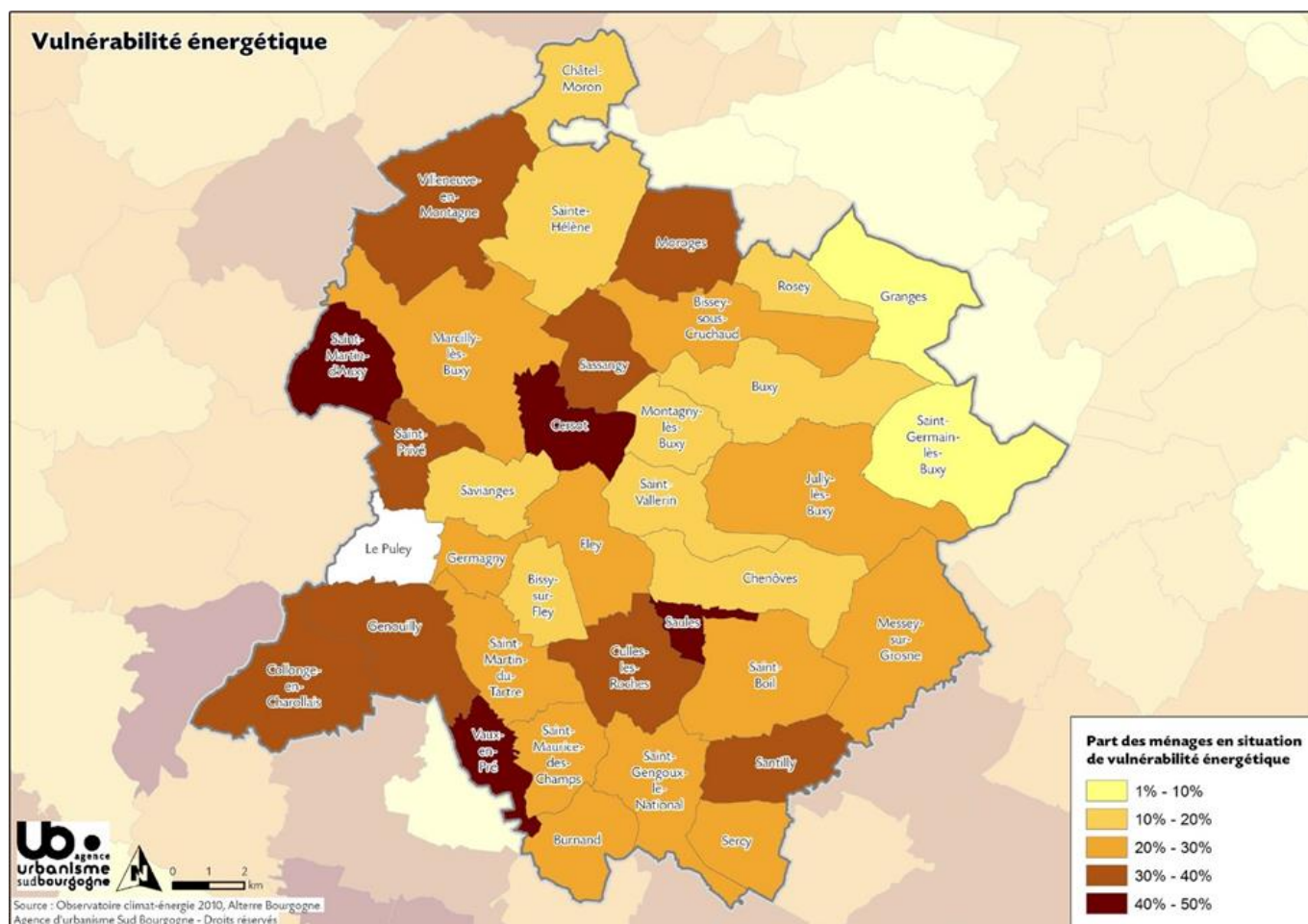
Les données du bois-énergie individuel sont obtenues par modélisation, alors que les données des autres énergies sont mesurées ou obtenues à partir du nombre d'installations ou de la puissance installée. Comme on ne dispose des données des installations individuelles de bois-énergie que pour 2010 (cette source d'énergie représentait 90 % du renouvelable), on estime leur production constante depuis 2010. On pourrait cependant penser que cette source d'énergie a vu elle-aussi son utilisation augmenter.



UNE VULNÉRABILITÉ ÉNERGETIQUE CONSÉQUENTE

Selon l'observatoire climat-énergie de Bourgogne, presque 1 ménage sur 4 de la c.c.S.c.c. est en situation de précarité énergétique avec plus de 15 % de leur budget consacré aux dépenses énergétiques (logement + mobilité). Les communes les plus touchées sont Saint-Martin-d'Auxy, Saules et Cersot.

Cette vulnérabilité s'explique par le caractère rural du territoire (dépendance à la voiture), ainsi que par un important parc de logement ancien aux faibles performances énergétiques.



UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION

Un territoire à énergie positive (TEPos) vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de couvrir les consommations restant par les énergies renouvelables locales. L'accomplissement de la transition énergétique représente la fin première du territoire à énergie positive : elle répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs à l'échelle du territoire.

Depuis 2013, la c.c.S.c.c. est engagée dans la démarche TEPoS. Il s'agit ainsi de réduire au maximum les besoins d'énergie et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

Depuis juin 2013, la c.c.S.c.c. s'est engagée aux côtés de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le programme *Habiter Mieux*. Ce programme a un objectif social, environnemental et économique, en fournissant des aides financières aux ménages souhaitant engager des travaux de rénovation thermique de leur logement. Ce programme a déjà permis la rénovation de 30 logements, et des gains énergétiques entre 10 et 30% (observés par les propriétaires). En 2013, le Conseil départemental de Saône-et-Loire a également participé au financement sur la c.c.S.c.c. de travaux de particuliers (chauffe-eau solaires, panneaux photovoltaïques, travaux d'isolation). Depuis février 2015, la c.c.S.c.c. fait également partie des 212 lauréats du label Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPcv). Elle bénéficie alors d'un appui du ministère de l'écologie, afin de soutenir toutes les composantes de la transition écologique sur son territoire.

Plusieurs communes de la c.c.S.c.c. ont été labellisées CAP Cit'ergie : Germagny, Saules, Saint-Boil et Châtel-Moron. Cit'ergie est l'appellation française du label européen European Energy Award. C'est un label en 3 niveaux (Cap Cit'ergie, Cit'ergie et Gold Cit'ergie) qui récompense le « processus de management de la qualité de la politique énergie-climat de la collectivité ».

Depuis 2014, la c.c.S.c.c. participe au défi « Familles à énergie positive » en partenariat avec l'Espace Info-Énergie de Saône-et-Loire. Ce défi vise les économies d'énergie de chaque foyer en modifiant certaines habitudes du quotidien. En moyenne, ce défi a permis d'économiser presque 70 000 kWh par an, grâce à des baisses de consommation jusqu'à 16%.

Impact santé !

Dans des logements à faibles performances énergétiques et mal isolés, les personnes les plus fragilisées peuvent souffrir du froid en hiver et de la chaleur en été. Les personnes âgées et/ou à bas revenus pour lesquelles l'accès aux soins est déjà limité pourraient arbitrer leurs dépenses au détriment de leur santé

NUISANCES LIÉES A L'ACTIVITÉ HUMAINE

DES NUISANCES SONORES RESTREINTES

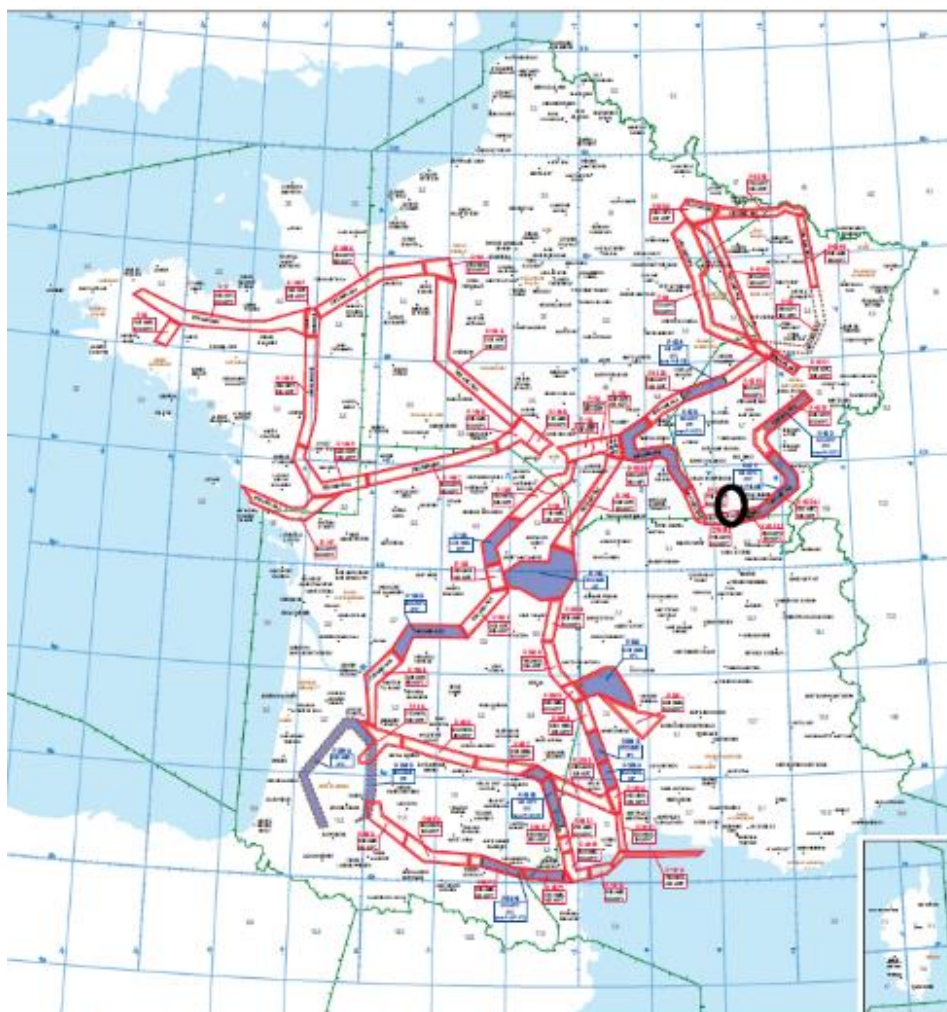
Le bruit est perçu comme la principale source de nuisance de leur environnement pour près de 40 % des français. La sensibilité à cette pollution, qui apparaît comme très suggestive, peut provoquer des conséquences importantes sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress...).

Possibilité de conversation	Sensation auditive	Niveaux sonores en dBA	Sources de bruit
	Seuil de l'audibilité	0	
A voix chuchotée	Très calme	15	Bruissement dans les feuilles
	Calme	25	Conversation à voix calme
A voix normale	Assez calme	40	Bureau
A voix assez forte	Bruits courants	60	Conversation normale, Bateau à moteur
	Bruyant mais supportable	65	Circulation importante
		70	Circulation très importante
Difficile		85	Circulation intense à 1 mètre
	Pénible à entendre	95	
Obligation de crier		100	Marteau piqueur à 5 mètres
		110	Atelier de chaudronnerie
Impossible	Seuil de douleur	120	Moteurs d'avion à quelques mètres
	Lésions irréversibles	130	Explosion violente

Exemple de barème de sensibilité lié aux niveaux sonores

En ce qui concerne les nuisances liées au bruit, seules deux sources de bruit ont un impact significatif :

- le couloir aérien R45. Ce couloir est utilisé par les avions militaires qui circulent à très basse altitude (150 à 300 m) avec des vitesses de plus de 900 km/h ;
- la RCEA qui présente des niveaux de bruits importants, supérieurs à la limite de l'indicateur Lden de 68 dB. Les communes exposées sont les trois dont les habitations sont situées proches de la voie : Moroges, Sainte-Hélène et Marcilly-lès-Buxy ;
- la voie ferrée impacte quelques habitations à Genouilly (hameau de Le Champ devant), à Vaux-en-Pré (hameaux de Pra, les Tillot, les Rigoulots).



Carte du réseau très basse altitude défense
Source : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

Les infrastructures routières et ferroviaires bruyantes sont identifiées par le département et sont classées en plusieurs catégories selon la largeur des zones affectées par le bruit de part et d'autre de l'axe :

- Catégorie 1 : 300 mètres ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

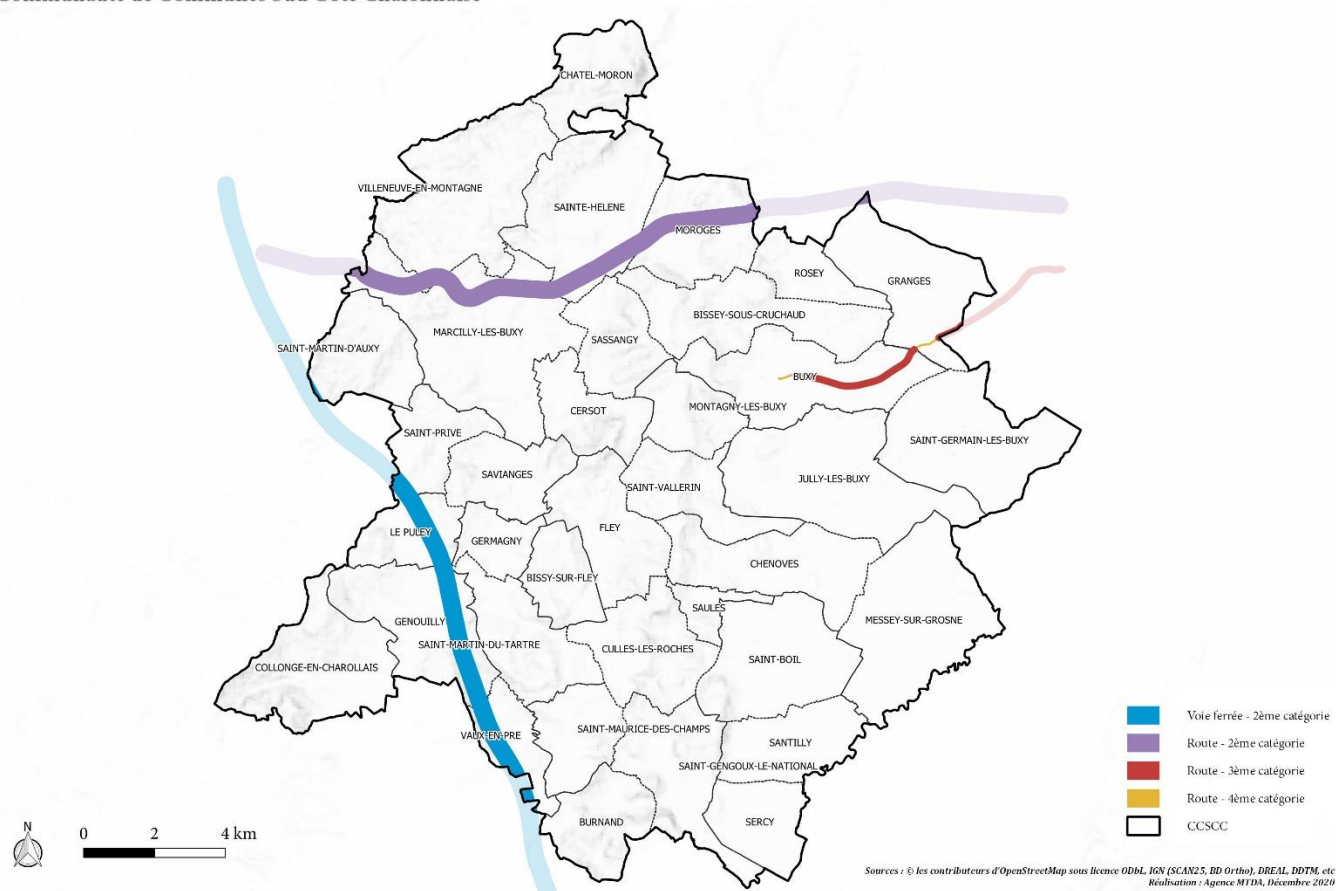
L'arrêté préfectoral du 30 janvier 2017 donne la liste de ces infrastructures bruyantes. Celles concernant le territoire, ainsi que leur catégorie sont identifiées dans le tableau suivant.

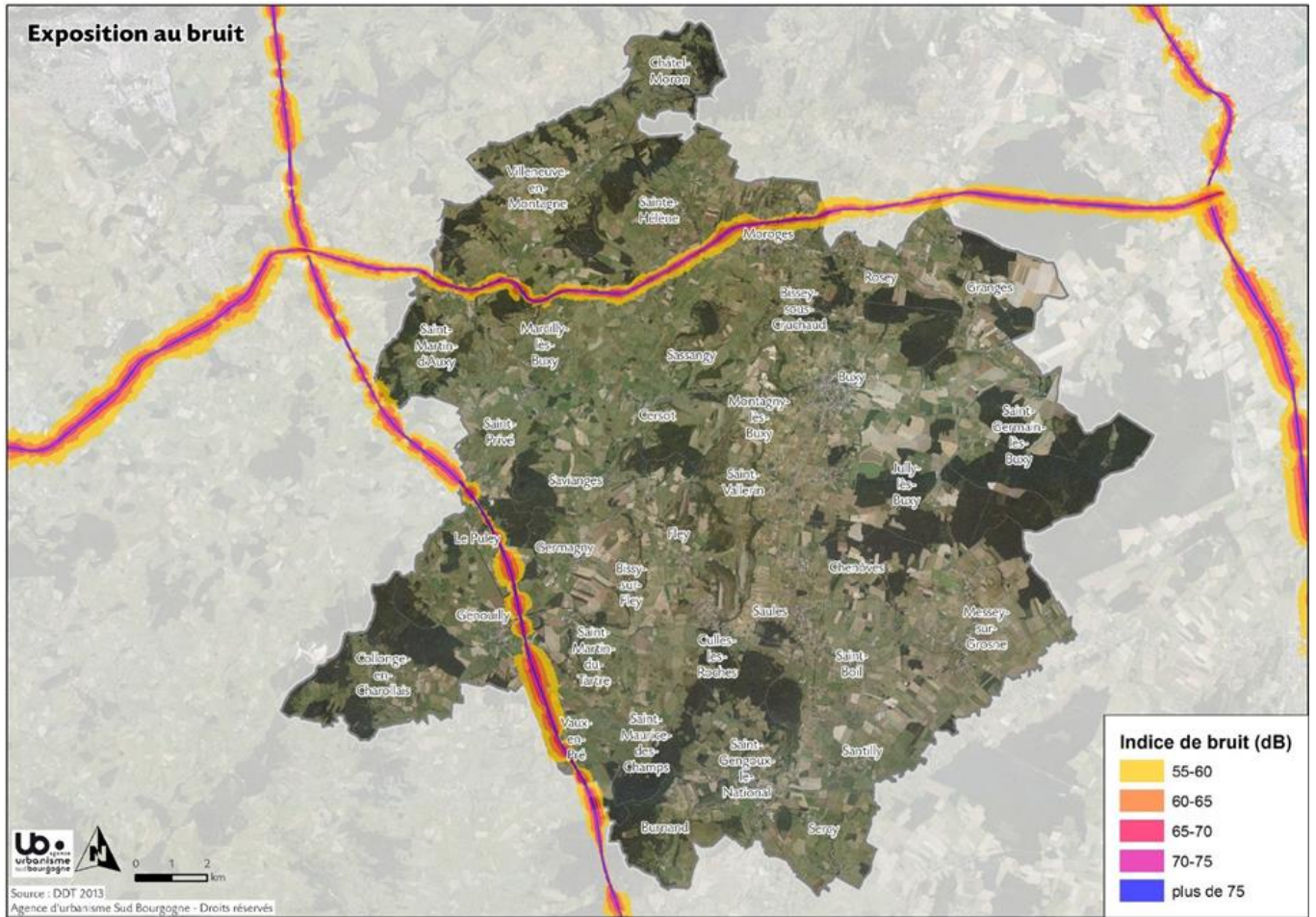
Infrastructure routière	Débutant	Finissant	Communes concernées	Catégorie
D977	Entrée agglomération	Giratoire RD 981	Buxy	4
D977	Limite commune Granges	Sortie agglomération	Buxy	3

D977	Limite commune La Charmée	Limite commune Buxy	Granges	4
N80	Limite commune Saint-Désert	Limite commune Givry	Granges	2
N80	Limite commune Ecuisses	Limite commune Saint-Désert	Marcilly-lès-Buxy Villeneuve-en-Montagne Sainte-Hélène Moroges	2

Classement des voies bruyantes

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

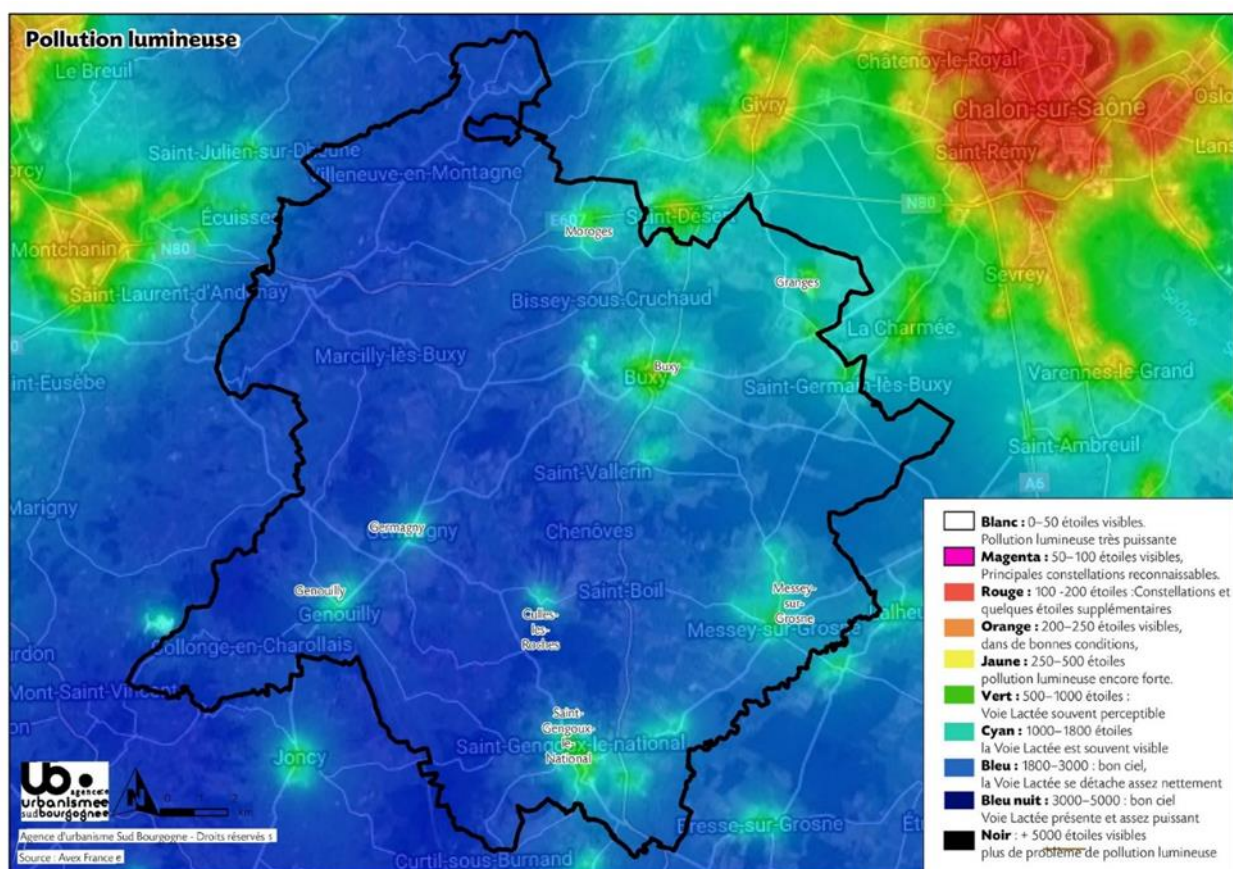




DES NUISANCES LUMINEUSES LIMITÉES

La pollution lumineuse nocturne est néfaste pour les êtres vivants en plus d'être liée à une consommation énergétique mal maîtrisée. Elle modifie l'illumination de l'environnement, c'est-à-dire son intensité et ses caractéristiques spectrales, et masque les cycles de la lumière naturelle. Elle est donc susceptible de modifier les comportements, les fonctions physiologiques et les rythmes biologiques des individus et plus largement, des écosystèmes.

Sur le territoire, cette pollution est assez faible (au moins 250 étoiles visibles) et concerne surtout Buxy et Saint-Gengoux-le-National puis, dans une moindre mesure, Granges, Moroges, Saint-Germain-lès-Buxy, Culles-les-Roches, Germagny, Santilly et Messey-sur-Grosne.



DÉCHETS / ORDURES MÉNAGERES

La c.c.S.c.c. dispose de la compétence de collecte, transport, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés. En 2019, elle a contractualisé avec Véolia Propreté la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et d'une collecte sélective des déchets recyclables. Concernant les 6 communes ayant rejoint la c.c.S.c.c. en 2017, c'est la société Solover qui est en charge de la collecte du verre par apport volontaire.

Dans le cadre de la démarche TEPos, la c.c.S.c.c. vise un objectif *zéro déchet* en encourageant la pratique du tri, le compostage ainsi que la réduction des emballages et des déchets.

Sur son territoire, la c.c.S.c.c dispose :

- D'une déchetterie à Granges ;
- D'une déchetterie à Genouilly ;
- D'une plateforme de bennes à Buxy.

Les déchetteries de Malay, de Nanton et de Sennecey-le-Grand sont disponibles pour une partie des habitants du territoire.

C'est le SMET71 à Chagny qui a en charge le traitement des déchets de la c.c.S.c.c. que leur apporte Véolia, et le centre de tri (Creusot-Montceau Recyclage) situé à Torcy qui traite les déchets recyclables.

La c.c.S.c.c. dispose de 7 bornes de récupération pour les textiles, les pharmacies s'occupent de la récupération des aiguilles, et un container d'Emmaüs est installé à Granges pour la récupération d'objets encore utilisables.

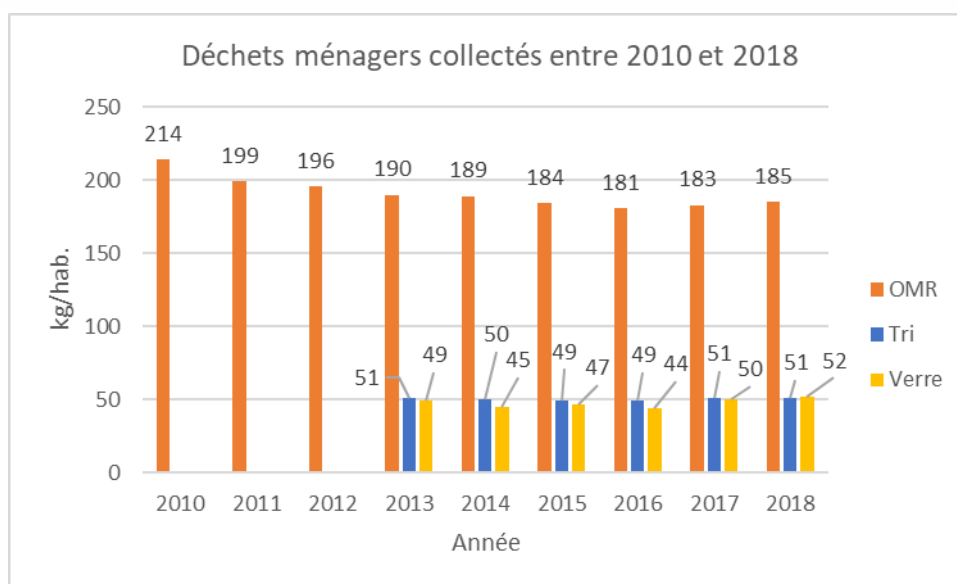
1. Des quantités de déchets variables

En 2018, le gisement d'**ordures ménagères résiduelles (OMR)** de la c.c.S.c.c. était de 2 203 tonnes, soit 185 kg/hab. Ce ratio est en baisse depuis 2010, même si une relative stabilité est observée depuis 2015. Il apparaît toutefois inférieur à la moyenne nationale (254 kg/hab. en 2017) et régionale (202 kg/hab. en 2015).

En termes de gisement issu de la **collecte sélective**, il était de 1 215 tonnes d'emballages ménagers en 2018, soit 102 kg/hab. se répartissant comme suit :

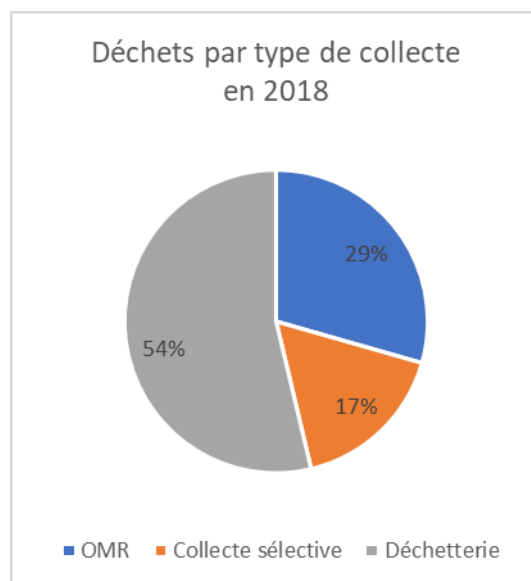
- 602 tonnes d'emballage papier, plastique, métal et journaux, dont 42 tonnes de refus de tri et 34 tonnes de freintes (perte pendant les opérations de tri) ;
- 613 tonnes d'emballage de verre.

Par ailleurs, 48 tonnes de textiles ont été collectés en 2018, au niveau des 10 bornes que compte le territoire (service Relais Bourgogne). Ces textiles sont envoyés au centre de Crissey pour être triés.



Enfin, les déchets collectés au niveau des **trois déchetteries** du territoire représentaient un tonnage de 4 022 tonnes en 2018, soit 339 kg/hab. Ce ratio est très supérieur à la moyenne régionale (243 kg/hab. en 2015). Il s'agissait principalement de déchets verts (1 456 tonnes) et des déchets non recyclables (1 530 tonnes).

Les quantités de déchets apportés en déchetterie sont très variables d'une année sur l'autre mais montrent une nette augmentation entre 2008 et 2018 (quasiment multiplié par 6).



Ainsi, 7 206 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2018. Cela représente un ratio de 608 kg/hab. Ce ratio était de 580 kg/hab. au niveau national en 2017 et de 488 kg/hab. au niveau régional en 2015.

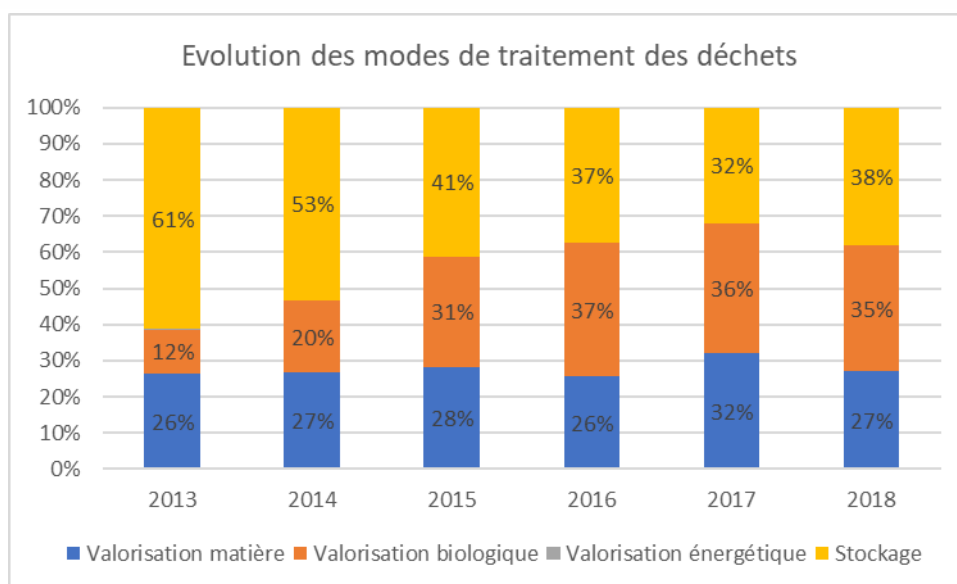
Il faut noter qu'en 2015, un habitant de la c.c.S.c.c. produisait en moyenne 450 kg de déchets annuellement. Ce ratio a fortement augmenté depuis (+35 %), en lien avec une forte augmentation des déchets apportés en déchetterie, qui représentaient 20 % des

déchets collectés en 2014.

2. Un stockage qui diminue et une valorisation qui augmente

Sur les 7 206 tonnes de déchets collectés en 2018, 1 939 tonnes ont été orientés en valorisation matière (recyclage verre, cartons, électronique et électroménager, ferrailles, bois, piles, batteries, et huiles minérales) et 2 520 en valorisation biologique (déchets verts, méthanisation), le restant étant stocké.

Depuis 2013, le pourcentage de déchets stockés est passé de 61 à 38 % tandis que la valorisation biologique est passée de 12 à 35 %.



Les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chagny et de Granges ont par ailleurs respectivement exporté 1 146 MWh et 11 906 MWh au réseau électrique ERDF. Ils sont également à l'origine de la production d'énergie thermique (respectivement de 87 MWh et de 4 168 MWh).

3. Des actions pour réduire les déchets

De nombreuses actions, de communication notamment, sont destinées à limiter la production de déchets. Un programme de compostage, lancé en 2014 et soutenu par l'ADEME et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, consiste à réduire les quantités de déchets collectées et transportées à Chagny. Ce programme promeut le compostage individuel et mise sur l'installation de composteurs dans les lieux collectifs, ainsi que le développement de la pratique du jardinage au naturel. A l'échelle départementale, ce sont 260 composteurs individuels qui ont été installés chez des habitants, et 15 sites qui ont été équipés de composteurs collectifs (écoles, maisons de retraite, places de villages, etc.). Une action de broyage et de paillage chez les particuliers et les communes vient également d'être lancée afin de limiter les déchets verts.

Au niveau du territoire, 81 composteurs domestiques ont été distribués en 2018 et 16 placettes de compostage partagé et autonome sont installées (dont 2 à l'abandon).

La c.c.S.c.c. a adhéré à l'association nationale AMORCE en avril 2015. Cette structure qui regroupe des collectivités, des syndicats mixtes, des entreprises, etc. offre un lieu de partage des connaissances et des expériences, mais aussi lieu de propositions et d'actions sur la question des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Cette adhésion s'est faite plus particulièrement sur la question des déchets ménagers et de l'énergie.

Enfin, en septembre 2020, le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé (en lien avec le SRADDET « Ici 2050 » dont il constitue un des volets). Ce plan vise plusieurs objectifs dont :

- Améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets ;

- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 de 15 % en 2025 et de 20 % en 2031 et stabiliser les productions de déchets d'activité économique et de déchets inertes du BTP ;
- Diviser par deux les capacités de stockage et les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010 ;
- Mettre en place des actions de prévention et de valorisation : réduction des déchets verts et du gaspillage, éco-conception, réparation, réemploi, éco-exemplarité, formation, sensibilisation, déploiement de la tarification incitative, extension des consignes de tri plastiques, lutte contre les décharges sauvages...

4. Un point noir : les décharges sauvages

Bien que leur recensement exhaustif soit difficile à mettre en œuvre, de nombreuses zones de dépôts non autorisés ont été observées.

Cette pratique porte fortement préjudice aux milieux naturels parfois sensibles (sites Natura 2000, zones humides, etc.) ainsi qu'à la qualité de l'eau.



Dépôts de matériaux à Culles-les-Roches, Saint-Vallerin et Montagny-lès-Buxy

LES CARRIERES

En 2010, un habitant du département consommait 8,1 tonnes de matériaux par an. Le bassin Chalon-Louhans duquel fait partie la c.c.S.c.c., consomme trois grands types de matériaux : les granulats pour béton et mortiers hydrauliques, les matériaux pour viabilités, et les produits pour industrie pour un total d'environ 1,3 Mt. Sur le territoire, trois carrières de pierres prélèvent des pierres calcaires et fournissent le territoire. Mais les autres matériaux doivent être importés des alentours.

Sur le territoire départemental, on observe une baisse de la consommation globale et donc de la production. Ainsi les réserves en roches calcaires permettraient de répondre aux besoins jusqu'en 2025. Néanmoins, ce scénario ne prend pas en compte la substitution qui pourrait s'opérer entre matériaux alluvionnaires et roches massives. En effet, l'extraction des matériaux alluvionnaires pose des problèmes environnementaux pour la protection des milieux aquatiques. Le remplacement des matériaux alluvionnaires par d'autres granulats pourrait donc provoquer une hausse du besoin en calcaire. Il semble évident par conséquent que de nouvelles autorisations d'extraction de matériaux calcaires seront indispensables pour satisfaire les besoins. Et ce, même si aucun projet prévu sur le territoire actuellement ne prévoit d'augmentation de la consommation de matériaux.



Carrière de Montagny-lès-Buxy

Les trois carrières du territoire se trouvent en ZNIEFF de type 2 (côte chalonaise), proche d'une pelouse considérée comme réservoir de biodiversité mais en dehors des sites Natura 2000, des zones humides et sont éloignées des cours d'eau (minimum 600 m). Elles sont situées, et à plus de 300 m de toute construction. L'impact de ces installations est donc limité tant pour les milieux que pour l'homme (exposition aux bruits et aux poussières).

Caractéristiques des carrières en activité

Localisation <i>Exploitant</i>	Matériau extrait	Surface autorisée (ha) Validité Arrêté Préfectoral	Production annuelle autorisée (tonnes)
La Chaume (Buxy) <i>Rocamat</i>	Pierre calcaire ornementale + Granulat calcaire	3 ha 22/12/2040	57 000
Les Bécasses - Les Chaumes (Buxy) <i>Les Pierres Bourguignonnes</i>	Pierre calcaire ornementale + Granulat calcaire	6,3 ha 19/10/2029	Non définie par arrêté préfectoral
Les Chaumes (Montagny-lès-Buxy) <i>SCBVS</i>	Granulat calcaire	10 ha 11/01/2025	150 000

Source : BRGM – Observatoire des matériaux – 2013

Fin 2020, l'activité des carrières est encadrée par le Schéma Départemental des Carrières de Saône-et-Loire, arrêté le 24 avril 2014. Un Schéma Régional des Carrières est en cours d'élaboration et remplacera le schéma départemental.

LES SITES ET SOLS POLLUÉS

Les renseignements issus des bases de données BASOL et BASIAS permettent de recenser la liste des sols potentiellement pollués sur un territoire. La base de données BASOL identifie les sites pollués les plus problématiques, et qui nécessitent un traitement particulier. La base de données BASIAS recense quant à elle l'ensemble des sites dont l'activité (actuelle ou passée) est « potentiellement » polluante. Il ne s'agit donc en aucun cas de site où la pollution est avérée.

La base BASOL ne recense aucun site pollué sur le territoire.

Au moins 44 sites BASIAS sont identifiés sur le territoire, dont 40 sont localisés sur la carte ci-dessous (4 n'étant pas géolocalisés, mais se trouvant à Buxy) et près de la moitié se situent à Buxy (19 sites). Il s'agit principalement d'anciennes installations liées à la gestion des déchets, à des dépôts de liquides inflammables ou encore des stations-services.

Sites BASIAS

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise



RISQUES

Outre les procédures particulières qui pouvaient être mise en œuvre jusqu'à la mise en place des Plans de Prévention des Risques, les documents de planification locale doivent prendre en compte les risques naturels et technologiques prévisibles existants sur leur territoire.

Ceux-ci sont d'ordre très divers regroupant à la fois les risques d'inondation, d'érosion, d'incendie, d'éboulement, d'affaissement que peuvent subir les constructions existantes ou que l'édification de nouveaux bâtiments est susceptible de provoquer voire d'aggraver.

DES RISQUES NATURELS MAJORITAIREMENT LIÉS A L'EAU

Selon la base de données GASPARD du Ministère de l'écologie, entre 1982 et 2016 : 6 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris pour « inondations » (4), « mouvement de terrain » (1) et « tempête » (1). La carte ci-après présente la localisation de ces évènements.

1. Inondations

Au Sud du territoire, le risque est lié au débordement de la Grosne et s'étend tout le long de cet affluent de la Saône. Au centre du territoire le risque est lié au ruissellement viticole et s'étend du Nord au Sud en suivant l'implantation des cultures viticoles. Le territoire n'est cependant soumis à aucun PPRI.

D'après la base de données GASPARD (avril 2019), ce risque concerne trois communes de la c.c.S.c.c. : Saint-Germain-lès-Buxy, Messey-sur-Grosne et Santilly. Cependant, les 101 reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour le péril inondation intervenues sur le territoire entre 1982 et le 1^{er} juillet 2020 ont concerné l'ensemble des communes de la c.c.S.c.c. (jusqu'à 6 reconnaissances pour la commune de Saint-Martin-du-Tartre).

2. Érosion viticole

Comme exposé dans les chapitres sur l'eau et le changement climatique, le risque d'érosion des sols est omniprésent sur le territoire de la c.c.S.c.c. Ce phénomène est accentué par un drainage et un remembrement des parcelles importants par le passé et sera probablement de plus en plus fréquent avec l'augmentation du nombre et de la puissance des précipitations.

Les évènements orageux de forte intensité entraînent une érosion importante des sols viticoles, plus encore sur des terrains en pente. Ces évènements conduisent à la création de rigoles par lesquelles des sédiments se déplacent, ce qui pose un problème quantitatif et qualitatif puisque la fertilité des sols pâtit de la perte de ces éléments nutritifs. De même, les produits phytosanitaires utilisés dans les vignes sont transportés au bas des pentes avec et à la suite des déplacements de matériaux. Ruissellement et érosion viticole sont liés, et des pratiques comme l'enherbement des vignes et la création de bassins de récupération permettent de limiter efficacement ces problèmes.

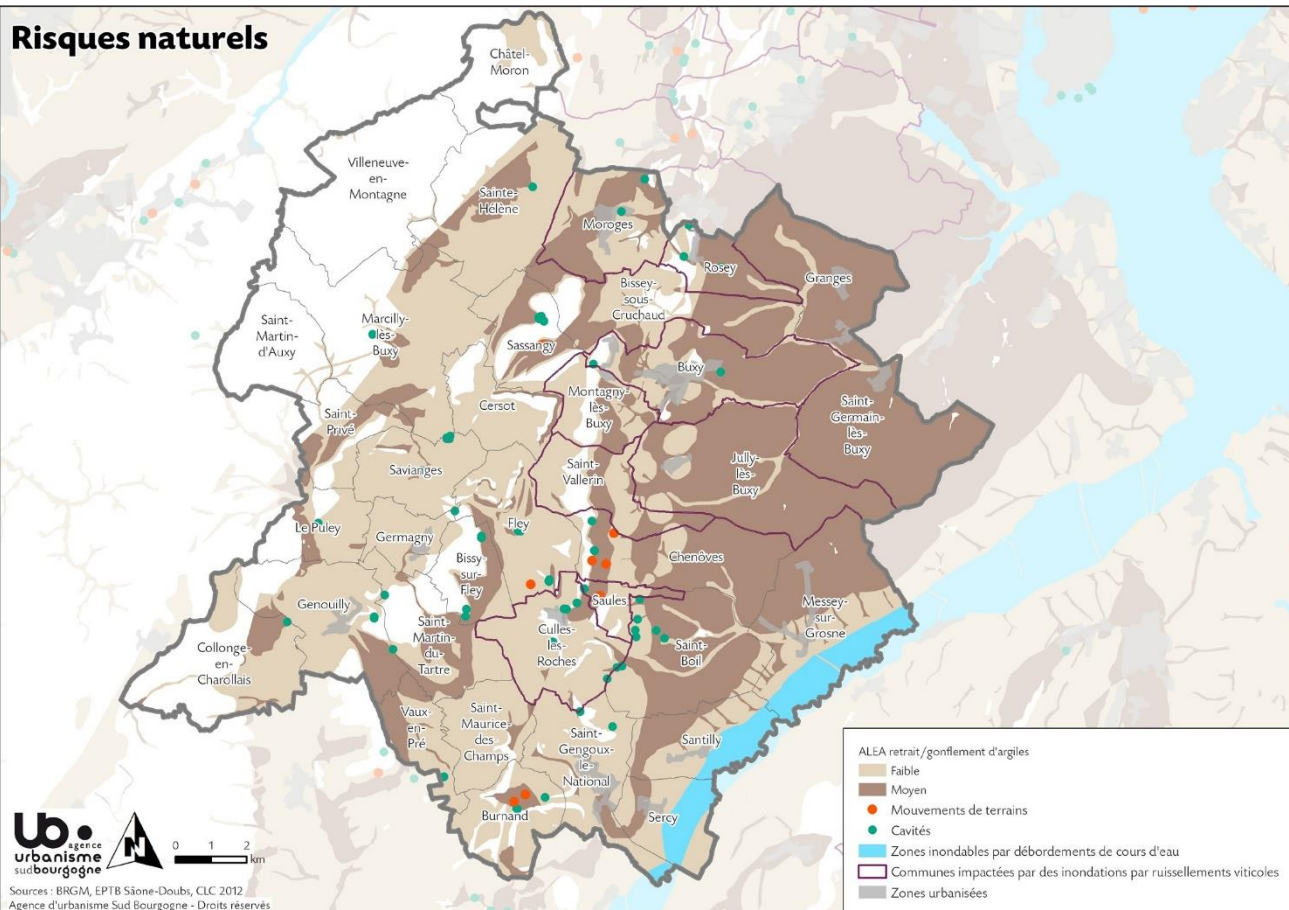
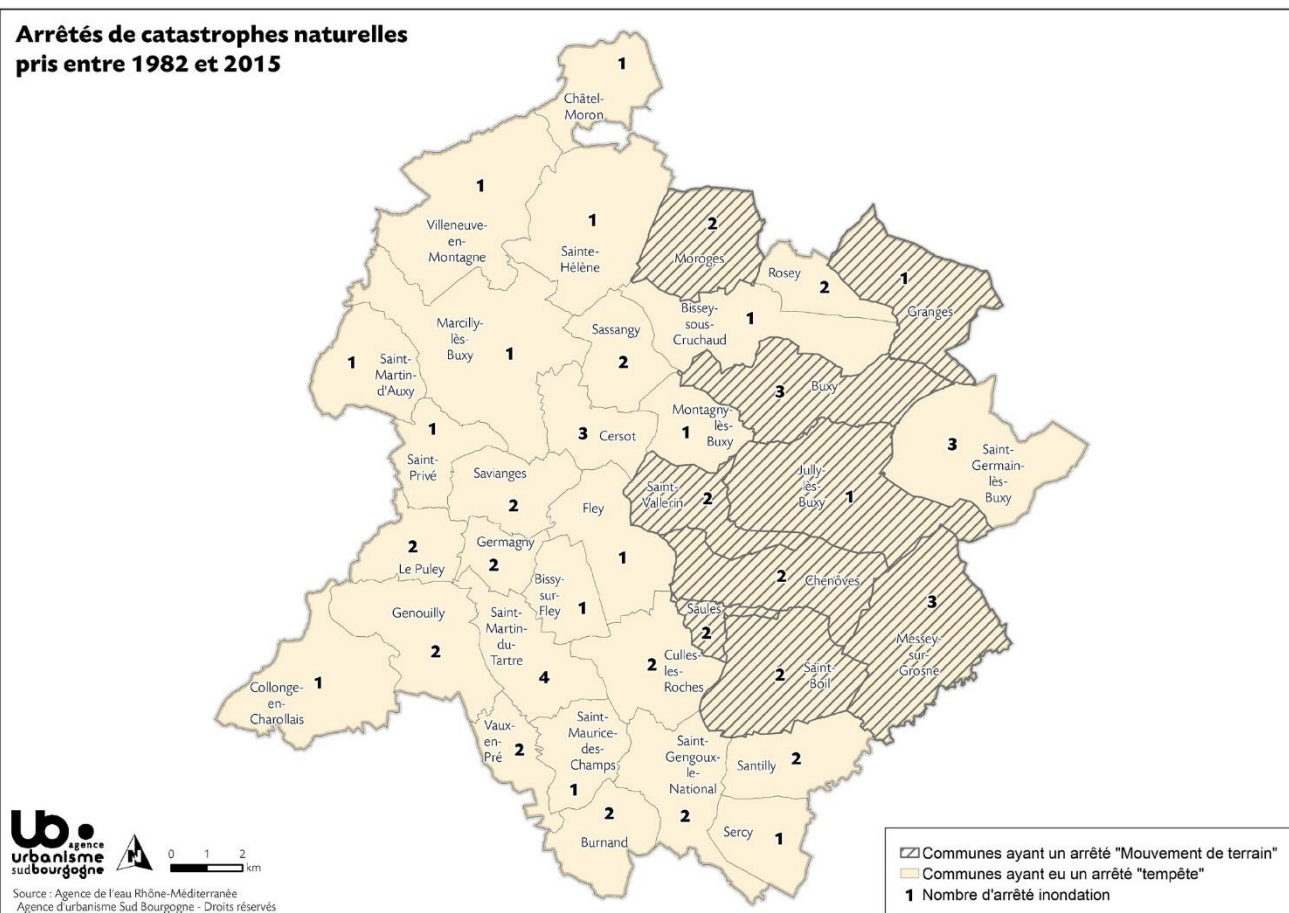
3. Risques liés aux mouvements de terrain

Le territoire est exposé au risque de retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à l'effondrement de cavités, aux éboulements, coulées de boue et glissements de terrain. Les communes de Buxy et de Montagny-lès-Buxy sont soumises plus particulièrement au risque d'effondrement puisque trois carrières sont encore en activité sur leur territoire. De nombreuses autres carrières qui ne sont plus en activité sont réparties sur le territoire et, bien qu'inactives, elles font également peser un risque sur les habitants et les infrastructures. La zone située aux limites des communes de Saules, Fley et Chenôves concentre un certain nombre de risques, ces trois communes ayant d'ailleurs déjà connu plusieurs mouvements de terrain.

D'après la base de données GASPARD (avril 2019), ce risque concerne 25 des 36 communes de la c.c.S.c.c. Entre 1982 et le 1^{er} juillet 2020, 25 reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle ont été prises et ont concerné 15 communes de la c.c.S.c.c. :

- 23 reconnaissances pour péril mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols (dans les communes de Bissey-sous-Cruchaud, Buxy, Chenôves, Granges, Jully-lès-Buxy, Le Puley, Moroges, Rosey, Saint-Boil, Sainte-Hélène, Saint-Germain-lès-Buxy, Saint-Privé, Saint-Vallerin, Saules et Vaux-en-Pré) ;
- 2 reconnaissances pour péril mouvement de terrain (dans les communes de Genouilly et Le Puley).

Arrêtés de catastrophes naturelles pris entre 1982 et 2015



4. Radon

La nature des roches présentes sous les bâtiments est l'un des principaux déterminants de la concentration de radon dans l'air intérieur. La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Cette cartographie, voir en page suivante, a été réalisée par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire et montre les communes concernées. Sur les 36 communes du territoire, 15 sont caractérisées par un risque fort : Buxy, Saint-Maurice-des-Champs, Châtel-Moron, Culles-les-Roches, Villeneuve-en-Montagne, Le Puley, Genouilly, Collonge-en-Charollais, Saint-Gengoux-le-National, Burnand, Bissey-sous-Cruchaud, Rosey, Saint-Privé, Saint-Martin-d'Auxy, Marcilly-lès-Buxy. La commune de Sainte-Hélène est concernée par un risque moyen.

Une telle cartographie constitue une base technique utile pour guider la mise en œuvre d'une politique de gestion du risque lié au radon, en complément des informations issues des résultats de mesure acquis dans le cadre de campagnes de dépistage dans les bâtiments.

Impact santé !

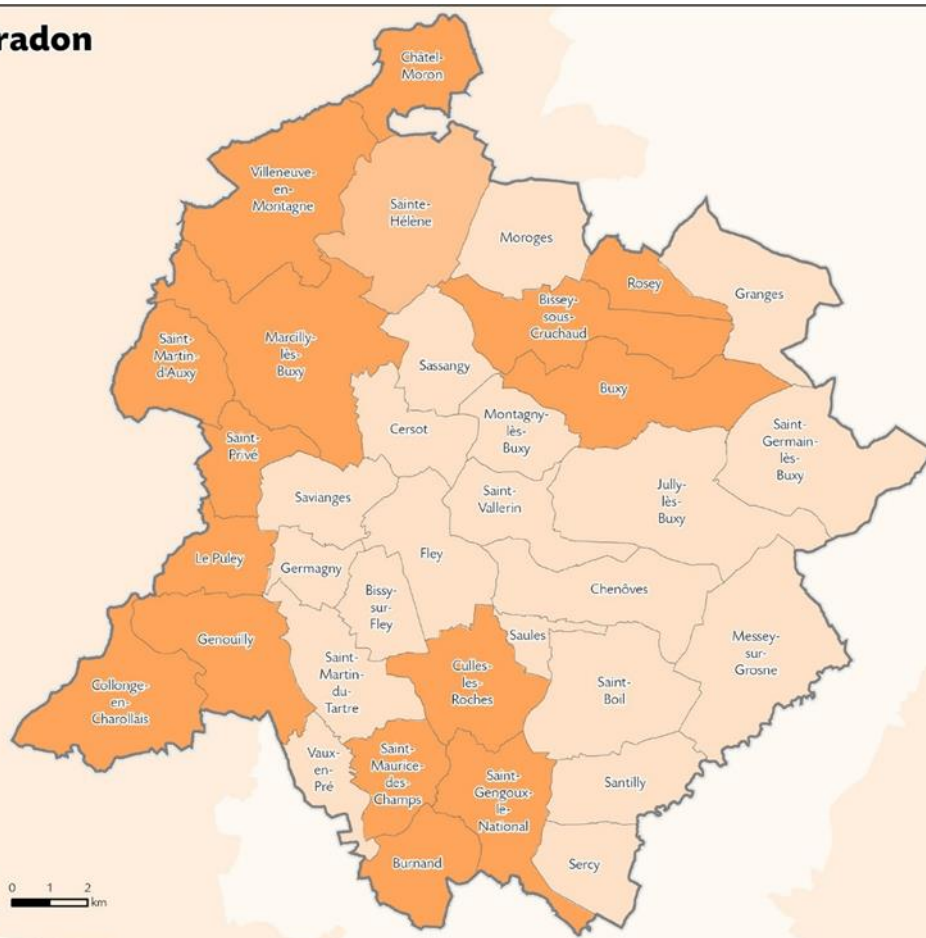
Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, notamment dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz est un des agents responsables du cancer du poumon.

Afin de limiter l'exposition de la population au radon (agent responsable du cancer du poumon), plusieurs précautions peuvent être prises lors de la réalisation de bâtiments neufs et de travaux sur des bâtiments existants : limiter les surfaces d'échanges sol/bâtiment en évitant les sous-sols et les remblais, étancher les parois d'enterrées et ventiler les locaux correspondants, etc.

5. Autres risques

Le territoire est très peu concerné par le risque de feu de forêt et le risque sismique (zone à risque faible), et n'est pas concerné par les ruptures de barrage.

Potentiel radon



Ub.
agence
urbanisme
sud bourgogne



0 1 2
km

Sources : DREAL Bourgogne
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés

Potentiel radon
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

DES RISQUES TECHNOLOGIQUES PONCTUELS

Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ne s'applique à la c.c.S.c.c.

1. Un risque industriel limité

Sur le territoire, 6 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont présentes, dont 4 sont soumises à autorisation : Sogepierre, Rocamat, Riffier Granulats Vicat, Valest, et deux à enregistrement : la cave des vigneron de Buxy et Lagrange.

Les communes concernées sont celles de Buxy, Montagny-lès-Buxy, Granges et Messey-sur-Grosne. Aucune de ces installations n'est soumise à la directive SEVESO (qui impose « d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accident majeurs et d'y maintenir un haut niveau de prévention »).

2. Des axes de transport de matières dangereuses (TMD)

D'après la base de données GASPARD (avril 2019), ce risque concerne 8 communes de la c.c.S.c.c. : Chenôves, Marcilly-lès-Buxy, Moroges, Saint-Boil, Sainte-Hélène, Saint-Vallerin, Santilly et Villeneuve-en-Montagne.

Le transport routier

La c.c.S.c.c. est traversée par deux grands axes principaux : la RD981 et la RCEA. Ce dernier axe, qui supporte un passage de plus de 2 000 poids lourds par jour, est l'axe le plus concerné du département par ce risque.

Les matières transportées peuvent être des produits toxiques, explosifs ou polluants, mais aussi des carburants, du gaz ou des engrais. Ces axes qui traversent la c.c.S.c.c. font peser sur elle un risque humain, économique et environnemental par les accidents qui pourraient se produire lors de ces transports : explosion, incendie, dégagement d'un nuage toxique, déversement de produits toxiques.

La RCEA est en partie protégée du risque de déversement de polluants dans les milieux par 11 bassins de rétention implantés le long du tracé, sur les communes de Marcilly-lès-Buxy, Villeneuve-en-Montagne, Sainte-Hélène et Moroges. Ils ont une fonction de rétention des pollutions accidentelles, de régulation de débit et de décantation. L'utilité de ces bassins répond donc au risque technologique mais aussi au risque naturel d'inondation. L'eau retenue dans ces bassins est rejetée dans des fossés, des ruisseaux (ruisseau de Saint-Désert, ruisseau du Moulin de Ronde, ruisseau de Curtil, ruisseau de la Moucherie), ainsi que dans La Guye. Ils ont des fonds et des berges aux caractéristiques différentes (berges enherbées, parois argileuses, fond constitué d'un chenal, fond bétonné, etc.). Leurs volumes de rétention totale varient entre 130m³ et 1 300m³ mais les volumes de stockage spécifiquement dédiés aux pollutions accidentelles varient entre 130m³ et 230m³, soit l'équivalent de 10 camions citernes.

Le transport par gazoduc

La c.c.S.c.c. est traversée par une canalisation de gaz exploitée par GRTgaz au nord du territoire sur les communes de Marcilly-lès-Buxy, Villeneuve-en-Montagne et Sainte-Hélène. Une servitude d'utilité publique rend inconstructible une bande de 2 à 7 mètres de part et d'autre de la canalisation. Le risque est très faible car peu d'accidents se produisent (en moyenne 20 par an, en Europe, de 2009 à 2013), mais les dégâts sont

alors très importants. Les causes d'accidents sont majoritairement extérieures aux canalisations (28 %), liées à la corrosion (26 %), puis à un défaut de construction ou des matériaux (16 %) ou un mouvement des sols (16 %)⁶.

3. Des lignes électriques haute tension

La c.c.S.c.c. est traversée par deux lignes très haute-tension : du nord-ouest au sud-est (Châtel- Moron – Santilly) par une ligne de 400 kV (le plus puissant existant aujourd'hui), et au sud (Sercy – Messey-sur-Grosne) par une ligne de 225 kV. Ces lignes électriques convergent vers un poste électrique de 400 kV installé à la limite entre Santilly et Messey-sur-Grosne. Deux lignes moins puissantes (63 kV et 150 kV) traversent le territoire au Nord, parallèlement à la RCEA. Selon une étude du Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM), les animaux d'élevages exposés aux champs électromagnétiques présentent des troubles du comportement (nervosité, agressivité, comportements de fuite, etc.) qui se traduisent par des traits inégaux, des diminutions de poids, et un ralentissement de la croissance. Les animaux sauvages impactés par les lignes électriques sont essentiellement les oiseaux, dont beaucoup meurent par électrocution ou collision avec les installations. Un principe de précaution doit être appliqué dans la définition des zones d'urbanisation nouvelle.

Impact santé !

La communauté scientifique ne s'accorde pas sur les risques des lignes électriques sur la santé humaine. Toutefois en 2002 l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé comme « cancérigènes possibles pour l'Homme » les champs magnétiques de fréquence extrêmement basse générés par le passage du courant dans les câbles électriques.

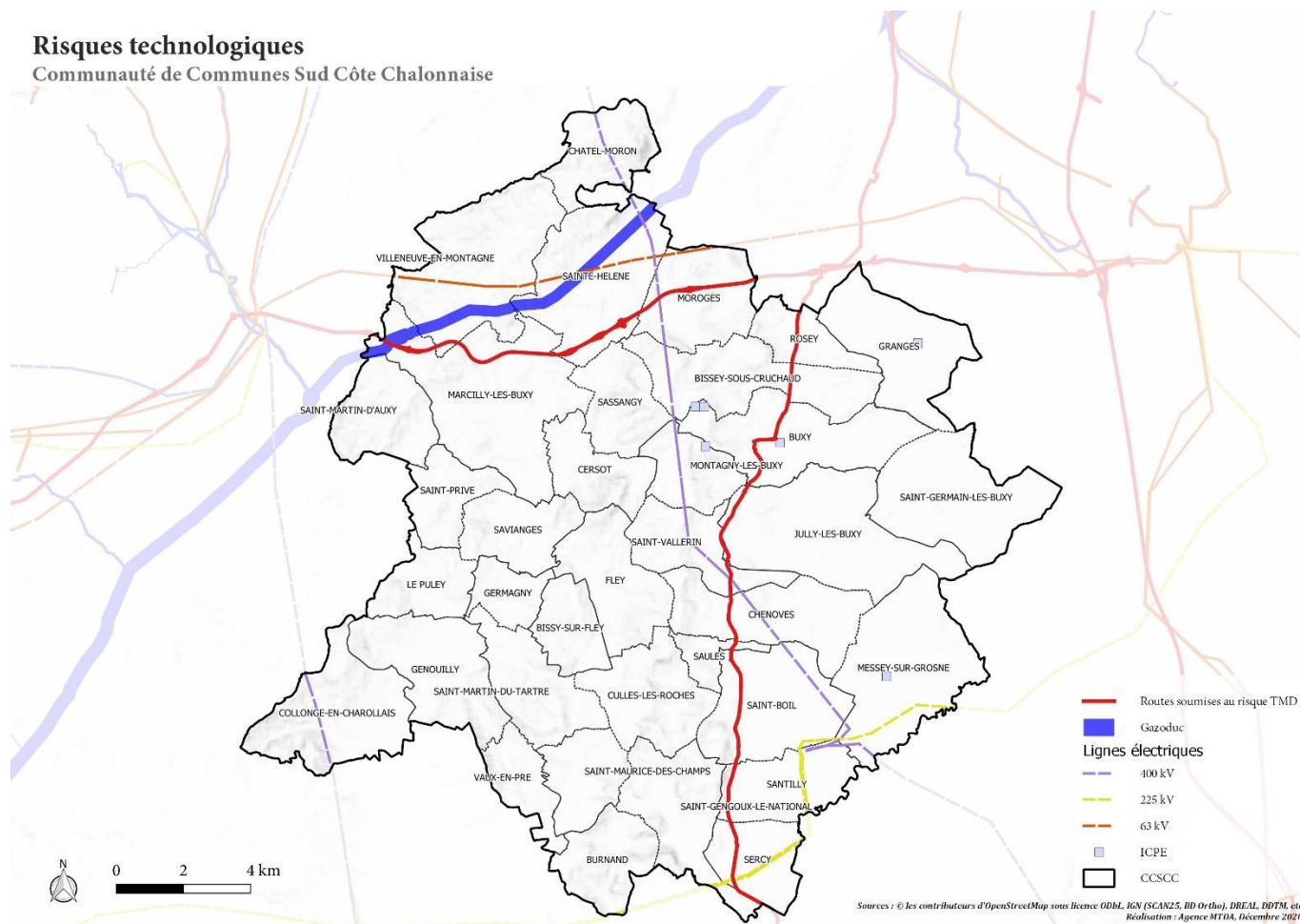


Lignes haute tension entre Messey-sur-Grosne et Santilly

6 « Changement climatique 2001 : rapport de synthèse. Résumé à l'intention des décideurs ». GIEC, 2001.

Risques technologiques

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise



Synthèse des enjeux environnementaux

	Constats	Enjeu	Dynamique	Outil mobilisable
Très bon	Espèces rares, protégées	Maintien des espèces menacées	→	Natura 2000, ZNIEFF, Sites conservatoire, ENS, arbres remarquables
A préserver	Milieux très riches, de grande importance à l'échelle régionale et nationale	Maintien des continuités écologiques d'envergure	→	Natura 2000, ZNIEFF, Sites conservatoire, ENS, arbres remarquables
Bon A favoriser	Milieux naturels diversifiés et espèces en grand nombre	Maintien de la trame verte et bleue et de la biodiversité	→	--
	Quantité des quantités d'ordures ménagères produites	Quantité de volumes de déchets produits, quantité de matières premières utilisées	↗	Compostage
	Nuisances sonores et lumineuses restreintes	Santé humaine et des espèces animales	→	--
	Fort développement de la méthanisation, des productions d'ENR	Indépendance énergétique	↗	TEPOS, TEPCV, Cap Cit'ergie
	Peu de lignes de TMD, ICPE de sites Basias, pas de sites Basol	Qualité des sols	→	--
Moyen A améliorer	Dépendance énergétique des ménages	Indépendance énergétique	↗	TEPOS, TEPCV, Cap Cit'ergie, programme habiter mieux
	Territoire soumis aux inondations et mouvements de terrains	Sécurité des biens et des personnes	→	PLUi?
	Quantité importante des déchets apportés en déchèteries	Quantité de volumes de déchets produits, quantité de matières premières utilisées	↘	--
	Erosion et ruissellement viticole	Qualité des cours d'eau et des sols	↗	Contrats de rivières, Changement de pratiques
	Sensibilité au changement climatique	Maintien de l'économie agri-viticole	↘	--
		Indépendance énergétique	↘	--
		Santé des populations (vieillissante notamment)	↘	--
	Ressources en eau potable suffisantes mais limitées	Alimentation en eau potable des populations	→	--
	Présence de décharges sauvages	Maintien des milieux naturels et espèces liées	↘	--
	Qualité aléatoire de l'eau potable	Santé humaine	↗	DUP en cours, contrats de rivières
Mauvais	Territoire dépendant à la voiture, nuisances sonores, pollutions atmosphériques	Amélioration de la qualité de l'air, diminution des nuisances sonores, diminution des émissions de gaz à effet de serre	→	Schéma de mobilité?
	Consommation d'espaces naturels	Maintien des milieux naturels et espèces liées	↘	PLUi?
	Grandes pertes sur le réseau d'AEP	Assurer l'alimentation en eau potable des populations, protection des milieux humides	↗	Contrats de rivières
	Faibles performances des STEP	Maintien de la qualité des eaux	↗	Contrats de rivières
	Assainissement non collectif très souvent non conforme	Maintien de la qualité des eaux	↘	SPANC
	Fracture des milieux et des paysages par la RCEA	Maintien de la trame verte et bleue et de la continuité paysagère	↘	--

SYNTHÈSE

L'atout principal et capital de ce territoire réside dans sa ruralité. Le paysage et les milieux naturels qui le constituent sont d'une très grande richesse tant au niveau de la diversité d'habitats qu'au niveau des espèces qu'ils contiennent. Le territoire s'inscrit dans de vastes réseaux écologiques à l'échelle régionale et nationale. Il a donc une responsabilité dans leur préservation pour maintenir la trame globale des milieux d'importance et préserver les espèces qui leur sont caractéristiques. Ce capital naturel est aussi le socle de l'économie et du tourisme local. Pourtant de multiples pressions pèsent sur ces espaces naturels (infrastructures routières, urbanisation, loisirs, déchets...) et tendent à les dégrader.

La qualité globalement médiocre des eaux tant au niveau écologique que chimique est le deuxième élément prépondérant du diagnostic de ce territoire. Elle impacte la biodiversité de tous les milieux qui y sont liés (cours d'eau, mares, prairies ou forêts humides) alors que de nombreuses espèces dépendent de ces milieux, dont certaines sont rares et protégées.

Le manque de bandes enherbées, de ripisylves filtrantes et la présence de sols mis à nu ne permettent pas l'assimilation des produits phytosanitaires qui se retrouvent alors dans les sols, les sous-sols et les cours d'eau. Cette pollution aux pesticides se retrouve même ponctuellement dans les eaux de consommation, ce qui peut également impacter la santé humaine. La présence de ces produits ainsi que les pollutions diffuses dues aux mauvaises performances des stations d'épuration du territoire impactent fortement les milieux. La collectivité et certains exploitants et particuliers en ont pris conscience et commencent à modifier leurs pratiques.

De plus, les cours d'eau subissent des dégradations morphologiques nombreuses qui impactent leur qualité : ouvrages et obstacles à l'écoulement, déviation, mise en tuyaux, etc. Ces dégradations (liées le plus souvent à l'urbanisme) combinées au manque de structures végétales absorbant les eaux (lié à l'agriculture et à la viticulture) participent à l'augmentation des inondations fréquentes sur ce territoire. Celles-ci seront d'ailleurs probablement plus fréquentes et/ou plus fortes du fait du réchauffement climatique qui augmentera la puissance des précipitations. Ce réchauffement impactera également la biodiversité et l'économie basée essentiellement sur l'agriculture et la viticulture.

A l'inverse, le réchauffement amènera probablement de plus fortes périodes de sécheresse ce qui pourrait provoquer des manques d'eau pour la consommation humaine. En effet, le territoire est dépendant de points de prélèvements peu nombreux, les performances des réseaux d'eau potable sont faibles et les pertes sont importantes. La santé des populations, notamment les personnes âgées et les populations en situation de précarité énergétique sera également impactée par ce réchauffement, en lien avec des habitations mal isolées.

Enfin, le développement de la mobilité douce afin de limiter, entre autres, les nuisances sonores, les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique et pour l'amélioration de la santé des populations (par une diminution des pollutions atmosphériques et une augmentation de l'activité physique) serait un aspect intéressant à développer dans l'optique des transitions du territoire, actuellement dépendant de la voiture.

La collectivité, consciente de ces tendances, est inscrite dans la transition énergétique et a lancé depuis quelques années de nombreuses actions pour limiter les dépenses d'énergies, augmenter sa production d'énergies renouvelables et réduire la quantité de déchets produits. Toutes les actions positives entreprises par la collectivité et certains particuliers montrent une nette volonté d'améliorer et la qualité environnementale du territoire et la qualité de vie des habitants en général.

Au regard de ces éléments et démarches en cours, le PLUi se positionne à la confluence de ces enjeux. Il devra, par la maîtrise des zones qui seront ouvertes à l'urbanisation, intégrer une logique d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et s'inscrire dans un principe de précaution vis-à-vis d'infrastructures dont les effets potentiellement nocifs sont encore mal connus et mal évalué.

